

Edition 2006

Saint-Pierre et Miquelon



en 2005



INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER
ETABLISSEMENT PUBLIC

SIEGE SOCIAL

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12

Saint-Pierre et Miquelon

Rapport Annuel

2 0 0 5

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

SOMMAIRE

| | Pages |
|---|-------|
| AVANT-PROPOS | 11 |
| SYNTHESE | 13 |
| PRINCIPAUX INDICATEURS | 16 |
| CHAPITRE I - PANORAMA DE L'ECONOMIE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON 17 | |
| Introduction | 18 |
| SECTION 1 - LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'ECONOMIE | 19 |
| § 1. Caractéristiques géographiques et démographiques | 19 |
| <hr/> | |
| § 2. Caractéristiques institutionnelles | 20 |
| 1. Les codes des impôts et des douanes | 21 |
| 2. Le code local des investissements | 21 |
| 3. La loi programme pour l'outre-mer | 22 |
| 4. La réglementation des prix | 23 |
| <hr/> | |
| SECTION 2 - L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS EN 2005 | 24 |
| § 1. L'emploi et le chômage | 24 |
| 1. Evolution du chômage | 25 |
| 2. Mesures de soutien à l'emploi et à l'insertion professionnelle | 28 |
| 3. La formation professionnelle | 30 |
| <hr/> | |
| § 2. Les salaires et le revenu minimum d'insertion | 30 |
| 1. Les salaires | 30 |
| 2. Le revenu minimum d'insertion | 31 |
| <hr/> | |
| § 3. L'inflation | 33 |
| <hr/> | |

| | |
|---|-----------|
| § 4. Le commerce extérieur | 34 |
| 1. Les importations | 34 |
| 2. Les exportations | 36 |
| 3. La balance commerciale | 38 |
| <hr/> | |
| § 5. Les finances publiques | 39 |
| 1. Les comptes des communes | 39 |
| 2. Les comptes du Conseil général | 40 |
| 3. La programmation pluriannuelle des investissements | 42 |
| 4. Le fonds européen de développement | 43 |
| <hr/> | |
| § 6. La coopération internationale | 44 |
| 1. La coopération franco-canadienne | 44 |
| 2. La coopération avec l'Union européenne | 45 |
| <hr/> | |
| CHAPITRE II – LES SECTEURS D'ACTIVITE | 47 |
| Introduction | 48 |
| SECTION 1 - L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE | 49 |
| <hr/> | |
| SECTION 2 - LA PECHE ET L'AQUACULTURE | 54 |
| § 1. La pêche | 55 |
| 1. L'organisation du secteur de la pêche | 55 |
| 2. La pêche industrielle | 59 |
| 3. La pêche artisanale | 60 |
| <hr/> | |
| § 2. L'aquaculture | 62 |
| 1. L'élevage de morue | 63 |
| 2. L'élevage de coquilles | 63 |
| <hr/> | |
| SECTION 3 - L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE | 65 |
| § 1. Transformation des produits de la pêche | 65 |
| <hr/> | |
| § 2. Commercialisation des produits de la pêche | 67 |
| <hr/> | |

| | |
|--|----|
| SECTION 4 - L'EXPLORATION PETROLIERE | 69 |
| <hr/> | |
| SECTION 5 - L'ENERGIE | 71 |
| § 1. La production électrique | 71 |
| <hr/> | |
| § 2. Les énergies renouvelables | 72 |
| <hr/> | |
| § 3. Les hydrocarbures | 72 |
| <hr/> | |
| SECTION 6 - LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS | 74 |
| § 1. La construction | 74 |
| 1. Les caractéristiques de l'habitat | 74 |
| 2. Le financement de l'habitat | 75 |
| 3. Les aides à l'habitat et à la construction | 76 |
| <hr/> | |
| § 2. Les travaux publics | 77 |
| 1. Les bâtiments publics | 77 |
| 2. Les réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité | 78 |
| 3. Les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires | 78 |
| 4. Les ouvrages d'art et la protection du littoral | 79 |
| <hr/> | |
| SECTION 7 - LE COMMERCE | 80 |
| <hr/> | |
| SECTION 8 - LE TOURISME | 81 |
| § 1. La fréquentation touristique | 81 |
| 1. L'évolution des flux touristiques | 81 |
| 2. Les actions de promotion | 83 |
| <hr/> | |
| § 2. L'hébergement et la restauration | 85 |
| <hr/> | |
| § 3. Les activités proposées | 85 |
| <hr/> | |

| | |
|--|-----|
| SECTION 9 - LES TRANSPORTS | 88 |
| § 1. Les activités portuaires | 88 |
| 1. Les infrastructures | 88 |
| 2. Le transport de marchandises | 88 |
| 3. Le transport de passagers | 90 |
| <hr/> | |
| § 2. Les transports aériens | 91 |
| 1. Les infrastructures | 91 |
| 2. L'évolution du trafic aérien | 92 |
| <hr/> | |
| § 3. Les transports terrestres | 93 |
| <hr/> | |
| SECTION 10 - LES TELECOMMUNICATIONS | 95 |
| § 1. La téléphonie | 95 |
| <hr/> | |
| § 2. Le réseau Internet | 95 |
| <hr/> | |
| § 3. La visioconférence | 95 |
| <hr/> | |
| SECTION 11 - LES SERVICES | 98 |
| § 1. Les services marchands | 98 |
| <hr/> | |
| § 2. Les services non marchands | 98 |
| 1. L'éducation | 98 |
| 2. La santé | 102 |
| 3. L'action sociale | 106 |
| <hr/> | |
| SECTION 12 - L'ARTISANAT | 109 |
| <hr/> | |

| | |
|---|------------|
| SECTION 1 - LE SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER | 112 |
| § 1. L'organisation bancaire | 112 |
| <hr/> | |
| § 2. Densité du système bancaire | 113 |
| 1. Nombre de guichets | 113 |
| 2. La bancarisation | 114 |
| <hr/> | |
| § 3. Les moyens du système bancaire | 115 |
| <hr/> | |
| § 4. Les événements majeurs de l'année | 115 |
| <hr/> | |
| § 5. Liste des établissements de crédit | 115 |
| <hr/> | |
| SECTION 2 - L'EVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE EN 2005 | 118 |
| § 1. La circulation fiduciaire | 118 |
| 1. Les billets | 118 |
| 2. Les pièces | 119 |
| <hr/> | |
| § 2. Les actifs financiers de la clientèle non financière | 120 |
| 1. Ensemble des actifs financiers | 120 |
| 2. Les actifs financiers des ménages | 122 |
| 3. Les actifs financiers des sociétés non financières | 124 |
| 4. Les actifs financiers des autres agents | 125 |
| <hr/> | |
| § 3. Les concours à la clientèle non financière | 125 |
| 1. Ensemble des concours | 125 |
| 2. Les concours des établissements de crédit locaux | 126 |
| 3. Les concours des établissements de crédit non installés localement | 130 |
| <hr/> | |
| § 4. La position extérieure nette du système bancaire local | 132 |
| <hr/> | |

| | |
|--|-----|
| SECTION 3 - L'ACTIVITE BANCAIRE | 134 |
| § 1. La situation agrégée des banques locales | 134 |
| 1. La structure du bilan agrégé | 134 |
| 2. Le solde par type d'opérations | 136 |
| <hr/> | |
| § 2. Les risques crédits sur la clientèle | 140 |
| <hr/> | |
| § 3. Les résultats des banques | 140 |
| 1. Décomposition du produit net bancaire | 141 |
| 2. Les soldes intermédiaires de gestion | 142 |
| 3. Les indicateurs de rentabilité | 143 |
| 4. Le compte de résultat agrégé des banques | 146 |
| <hr/> | |
| CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'ANNEE 2005 | 147 |
| CONCLUSION | 149 |
| ANNEXE : Liste des publications | 151 |

Avant-propos

Le peuplement de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est lié à l'activité de pêche sur le Grand Banc et les Bancs de Terre-Neuve. Depuis le début du XIX^e siècle, l'évolution des techniques de pêche ou les opportunités, telle la prohibition entre 1920 et 1933, ont suscité des adaptations successives de l'économie locale.

Les trois principaux secteurs d'activité qui soutiennent la croissance sont, à la fin des années 80, la pêche, industrielle et artisanale, l'industrie de transformation du poisson, et le commerce avec notamment l'avitaillement des navires. Une remise en cause de ce modèle survient en 1992 avec le moratoire sur la pêche à la morue décrété par les autorités canadiennes et l'arbitrage rendu par le Tribunal international de New York qui a réduit sensiblement la zone économique exclusive de l'archipel et ainsi les possibilités d'exploitation de la ressource halieutique ou des fonds sous-marins à des fins d'exploration pétrolière.

Au fil des années, plusieurs solutions d'ajustement de l'économie de l'archipel ont été mises en place :

- l'obtention de quotas de pêche à partir de 1997 a permis le maintien d'activités liées à la mer (unités de transformation, pêche artisanale, pêche industrielle sous certaines conditions); mais pour compenser l'insuffisance de la ressource, l'Etat et le Conseil général ont mis en place des dispositifs permettant de financer les salaires versés hors périodes d'activités ;

- la disponibilité de la ressource pour certaines espèces non soumises aux quotas définis par le conseil consultatif des pêches franco-canadien a incité des opérateurs à développer de nouvelles filières, comme celle du crabe des neiges. Le bilan des campagnes depuis 2001 est inégal du fait des aléas sur les captures tandis que les circuits de commercialisation uniquement orientés vers le marché américain font peser sur la filière les risques liés aux variations du dollar par rapport à l'euro ;

- une participation active à différentes organisations régissant le domaine de la pêche dans l'Atlantique Nord s'est traduite par l'attribution de droits de pêche sur des espèces telles que les thonidés, la crevette... et par l'affrètement de navires, à défaut d'une flotte, propre à l'archipel, adaptée à ce type de pêche ;

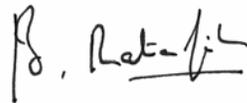
- et, plus récemment, le souci de s'affranchir de la dépendance à l'égard de la ressource halieutique est à l'origine de deux projets d'aquaculture qui visent le grossissement de morues à Saint-Pierre, l'élevage de coquilles Saint-Jacques à Miquelon. Les retombées sur l'économie de ces opérations ne sont pour le moment que partielles.

Mais, depuis une décennie, c'est la commande publique qui contribue largement à la stabilité de l'économie et à la réalisation de l'objectif de plein emploi. Le secteur du BTP en est le principal bénéficiaire. La modernisation des infrastructures décidée par l'Etat et les collectivités s'est concrétisée par la réalisation de programmes importants d'investissement tels que l'aéroport de Saint-Pierre Pointe Blanche, les programmes eau-assainissement à Saint-Pierre comme à Miquelon ; elle se poursuit avec notamment le projet de construction du nouvel hôpital ou le projet de reconstruction du barrage du Goéland, à Saint-Pierre.

Les mécanismes de financement de la commande publique peuvent cependant trouver leur limite : en période de faible croissance, les revenus des trois collectivités qui sont tirés des recettes fiscales et douanières diminuent, ce qui limite leurs ambitions en matière d'investissement.

Des interrogations sur ce modèle de développement se sont exprimées en 2005, renforcées par l'approche d'une échéance importante, la reconduction ou la renégociation de l'accord de pêche franco-canadien. En réponse, une réflexion est engagée, à l'initiative de l'Etat, afin de définir un projet de développement pour les dix prochaines années.

L'exploitation du pétrole dans la zone reste toujours porteuse d'espoirs ; les effets positifs de cette industrie sur l'économie de la province voisine de Terre-Neuve en sont la preuve. Les perspectives qui s'ouvriraient aux entreprises saint-pierraises, en termes d'avitaillement ou de services d'appui aux activités pétrolières mais également les revenus que tireraient les collectivités locales des droits d'exploitation concédés pourraient à terme ne pas relever de l'utopie. Dans cette optique, se référant à la convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), les élus de l'archipel réclament une extension de la zone économique exclusive au-delà des 200 milles nautiques en y incluant le plateau continental voisin.



Bernard RATAFIKA

Synthèse

L'évolution conjoncturelle en 2005

Des interrogations sur l'avenir...

Les difficultés rencontrées, en mars, par le Conseil général et la commune de Saint-Pierre dans la définition des budgets primitifs 2005 sont révélatrices de la situation de ces deux collectivités ; le Conseil général a décidé de limiter les dépenses d'investissement à la réalisation d'un faible nombre d'opérations correspondant à ses capacités d'autofinancement ; dans le cas de la mairie de Saint-Pierre, le budget voté en déséquilibre a suscité l'intervention de la Chambre régionale des comptes de l'Île de France puis la mise en place d'un protocole de restructuration financière conclu avec l'Etat.

Dans ce contexte et compte tenu de l'importance de la commande publique sur l'économie de l'archipel, les entreprises du secteur du BTP ont manifesté leur crainte de ne pas atteindre un niveau d'activité garantissant le recrutement d'employés sous des contrats de travail à durée déterminée selon les règles habituellement appliquées les années précédentes. Corrélativement, la population concernée par le travail saisonnier a exprimé ses inquiétudes de ne pas réunir les conditions d'emploi ouvrant droit aux indemnités de l'ASSEDIC, pendant l'hiver.

Par ailleurs, malgré le recours à des cessions de créances DAILLY, les entreprises tributaires de marchés publics se sont trouvées confrontées à des problèmes de trésorerie renforcés, pour certaines, par les politiques de distribution du crédit et/ou de gestion du risque adoptées par les établissements de crédit de la place. Cette situation tient aux retards sur le paiement de décomptes de travaux effectués en 2003 et 2004.

Les péripéties (arrêt des rotations) qui ont marqué l'exécution du contrat de délégation de service public relatif à la desserte maritime internationale n'ont pas contribué à améliorer le moral de la population.

La juxtaposition de ces événements a fait resurgir le spectre des incertitudes sur l'avenir qui pèsent sur l'archipel depuis le moratoire sur la pêche. Différentes manifestations (dont une journée « ville morte ») ont été organisées. Une réunion à l'initiative du Ministre de l'Outre-mer s'est tenue, en juin, à Paris ; y ont notamment participé tous les élus et plusieurs représentants du monde socio professionnel.

Les mesures d'ordre financier prises à la suite de cette rencontre ont été :

- le déblocage de crédits de paiement afin de résoudre les problèmes à court terme des entreprises ;
- l'affectation aux collectivités de subventions supplémentaires.

Mais, tous les participants sont convenus de la nécessaire définition d'un contrat de développement à dix ans afin d'obtenir une meilleure visibilité sur les actions à entreprendre et aussi de planifier une allocation des ressources sur plusieurs années.

C'est dans cette logique que le Préfet de la collectivité territoriale a présenté en février 2006 le résultat des travaux issus d'une concertation avec les élus, les acteurs économiques et sociaux de l'archipel.

Malgré des indicateurs économiques plutôt favorables

La tendance à l'amélioration de la situation de l'emploi constatée depuis 2001 se poursuit : au 31 décembre 2005, le nombre de personnes à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à plein temps (catégorie 1) est de 252 contre 283 un an auparavant ou 325 à la fin de l'année 2001. Les demandeurs d'emploi ayant moins de 26 ans représentent moins du quart des personnes inscrites. Mais le nombre de chômeurs de longue durée progresse ; il s'établit à 24,6 % du total des demandeurs d'emploi, au 31 décembre 2005 ; il concerne toutefois 52 personnes.

Le nombre moyen d'allocataires du RMI est passé de 24,3 personnes en 2004 à 22,4 en 2005.

La consommation, l'épargne et l'investissement des **ménages** restent soutenus. L'encours des crédits à la consommation et celui des crédits à l'habitat progressent respectivement de 15,9 % et 2,1 % par rapport à 2004. L'épargne à long terme (hors produits d'assurance-vie) varie de + 37,4 % en un an. Les indicateurs de vulnérabilité financière des ménages sont meilleurs qu'en métropole et que dans les départements d'outre-mer. La part de la population en interdit bancaire représente à peine la moitié de celle de la métropole. La Commission locale d'examen des situations de surendettement, créée en 1990, n'avait pas eu à traiter de dossiers jusqu'en 2001 ; elle a depuis examiné 30 situations de surendettement.

Les **entreprises** ont dû pour financer leur besoin de trésorerie prélever sur leurs actifs financiers, notamment les placements à court terme (baisse de 31,8 % en un an) et recourir au crédit bancaire (progression de 38,6 % entre 2004 et 2005).

S'inscrivant dans la logique sous-tendue par la politique de gestion des risques mise en place en 2004, le classement en douteux de certaines créances (dont le montant est de 8,9 millions d'euros) se traduit par un taux de créances douteuses qui a doublé en un an, s'établissant au 31 décembre 2005 à 14,4 %.

La campagne de pêche au crabe des neiges a débuté avec 15 jours d'avance, suivant les recommandations des experts scientifiques. Jusqu'en juin, les prises incitaient à l'optimisme. A fin août, ce sont 152 tonnes qui ont été capturées, soit un tonnage éloigné des prises réalisées en 2001 (498 tonnes). Toutefois, l'activité de l'usine des Nouvelles Pêcheries a bénéficié de la livraison de 70 tonnes par un armement basé à Terre-neuve, conséquence indirecte du conflit sur les prix opposant les unités de transformation aux pêcheurs, au Canada. Le bilan économique de la filière « crabe des neiges », jugée très prometteuse il y a cinq ans, doit maintenant être analysé avec attention : ce produit est commercialisé uniquement sur le marché de Boston (USA) et est donc soumis aux fluctuations du dollar américain par rapport à l'euro.

Le Conseil général, saisi du problème, a décidé d'allouer une aide exceptionnelle (pour l'année 2005) qui consiste en la prise en charge par la collectivité de l'intégralité du surcoût résultant du différentiel de change entre le dollar américain et l'euro. Le montant global de cet effort est plafonné à 145 000 euros.

La commande publique n'a pas enregistré la forte progression escomptée depuis deux ans du fait de l'état d'avancement du projet de construction du nouvel hôpital : en 2005, on se situe au niveau des phases d'études techniques et de passation des marchés. La réalisation d'autres programmes est cependant effective en 2005 : ce sont, au titre de la Gendarmerie nationale, la réhabilitation du bâtiment de commandement et la construction de 12 logements. L'estimation de ces travaux est de 12 millions d'euros.

Des contraintes fortes qui nécessitent l'intervention des pouvoirs publics.

Les données géographiques : la topographie des îles de Saint-Pierre-et-Miquelon aux confins du courant océanique, chaud, du Gulf Stream et de celui, arctique, du Labrador explique l'histoire du peuplement de l'archipel, en relation avec les activités maritimes, et l'attachement des habitants à ces îles, malgré leur isolement et la rigueur du climat qui implique des dépenses incontournables (chauffage des habitations, déneigement des routes). La population, peu nombreuse, constitue un marché de consommateurs étroit qui limite les projets visant à développer des industries orientées vers la production de biens venant en substitution aux produits importés tandis que la volonté de fournir une offre de services (santé, éducation, ...) équivalente à celle des autres régions françaises s'avère coûteuse, rapportée au nombre d'habitants. Dans le domaine du transport (aérien et maritime), des aides sont accordées aux entreprises assurant la continuité territoriale car le volume d'affaires est insuffisant pour assurer la rentabilité de la filière.

La proximité du continent nord-américain : l'archipel est très dépendant de l'extérieur. La demande est satisfaite par des importations, en provenance du Canada pour 49 % de leur valeur ; celles-ci sont, hors élément exceptionnel, environ 10 fois supérieures aux exportations (composées en totalité des produits de la pêche commercialisés notamment sur les marchés nord-américains). L'économie locale subit par conséquent les fluctuations des dollars canadien et américain.

Les données géopolitiques : l'arbitrage rendu en 1992 par le Tribunal international de New-York a réduit sensiblement la zone économique exclusive de Saint-Pierre-et-Miquelon et ainsi les possibilités d'exploitation de la ressource halieutique et des fonds sous-marins à des fins d'exploration pétrolière.

Saint-Pierre-et-Miquelon en chiffres

Evolution des principaux indicateurs économiques et financiers

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
|---|--------|--------|--------|--------|-------------------------|
| Indicateurs démographiques et économiques | | | | | |
| Indice des prix à la consommation | 1,2% | 2,1% | 4,0% | 8,1% | - |
| Population* | 6 316 | 6 316 | 6 316 | 6 316 | 0,0% |
| Consommation d'énergie électrique (milliers de KWh) | 37 936 | 38 216 | 39 508 | 39 418 | -0,2% |
| Importations de ciment (tonnes) | 2 477 | 1 882 | 1 693 | 1 926 | 13,8% |
| Permis de construire | 147 | 165 | 143 | 131 | -8,4% |
| Créations d'entreprises | 44 | 40 | 44 | 40 | -9,1% |
| Immatriculation de véhicules de tourisme | 270 | 192 | 202 | 153 | -24,3% |
| Population active* | 3 198 | 3 198 | 3 198 | 3 198 | 0,0% |
| Nombre de chômeurs (au 31 décembre) | 278 | 252 | 283 | 252 | -11,0% |
| Allocataires du RMI (nombre moyen) | 29 | 22 | 24 | 22 | -7,8% |
| Personnes physiques en interdiction bancaire | 82 | 98 | 91 | 81 | -11,0% |
| Dossiers de surendettement déposés | 3 | 10 | 5 | 11 | 120,0% |
| Nombre de passagers à l'aéroport | 31 474 | 33 294 | 32 313 | 28 047 | -13,2% |
| Importations (milliers d'euros) | 65 355 | 66 644 | 59 846 | 68 204 | 14,0% |
| Exportations (milliers d'euros) | 5 777 | 6 821 | 5 476 | 5 462 | -0,3% |
| Indicateurs sectoriels | | | | | |
| Pêche artisanale (prises en tonnes) | 1 601 | 1 837 | 1 842 | 1 632 | -11,4% |
| Pêche industrielle (prises en tonnes) | 1 968 | 1 719 | 1 862 | 1 738 | -6,7% |
| Trafic aérien (passagers entrés dans l'archipel) | 13 226 | 13 497 | 13 241 | 12 128 | -8,4% |
| Trafic maritime (passagers entrés dans l'archipel) | 17 918 | 16 035 | 13 478 | 14 804 | 9,8% |
| Indicateurs financiers (millions d'euros) | | | | | |
| Crédits bancaires des établissements locaux (encours) | 88,6 | 101,1 | 124,6 | 124,3 | -0,2% |
| Particuliers | 54,4 | 58,9 | 64,6 | 63,0 | -2,4% |
| Entreprises | 32,1 | 40,3 | 44,2 | 45,8 | 3,6% |
| Autres agents | 2,1 | 1,9 | 1,6 | 1,1 | -35,2% |
| Taux de créances douteuses brutes | 3,3% | 4,4% | 7,2% | 14,4% | + 7,2 points |
| Total des actifs financiers (hors assurance vie) | 153,5 | 165,6 | 167,9 | 162,2 | -3,4% |
| Particuliers (hors assurance vie) | 123,1 | 131,8 | 132,7 | 130,1 | -2,0% |
| Entreprises | 16,2 | 17,2 | 15,9 | 14,7 | -8,0% |
| Autres agents | 14,2 | 16,6 | 19,3 | 17,4 | -9,7% |

* Recensement 1999

CHAPITRE I

Panorama de l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon

INTRODUCTION

Le recensement général de la population de 1999 a permis de constater que depuis 1990, année du précédent recensement, le nombre des habitants de l'archipel avait peu varié (+ 0,76%), soit 39 personnes supplémentaires.

Le marché de l'emploi se caractérise par une forte saisonnalité. Au 31 décembre 2005 l'archipel comptait 252 demandeurs d'emploi, soit 31 personnes de moins qu'en 2004 (- 11%).

Les mesures issues de la loi d'orientation pour l'Outre-mer ont permis de soutenir l'emploi et de favoriser la réinsertion ; le nombre moyen de bénéficiaires du RMI reste faible (22,4).

L'évolution de l'indice des prix a été importante cette année. Hors tabac, le niveau des prix a augmenté de 8 %. La hausse du prix du fioul de chauffage est considérable, 42,2%.

Les importations en valeur ont fortement augmenté (+ 14 %). La hausse du prix des produits pétroliers est largement responsable de cette augmentation. A noter que les volumes importés de produits pétroliers ont aussi été plus importants qu'en 2004. Les exportations, qui ne concernent que les produits de la mer, diminuent de 0,3% en valeur, alors que les volumes exportés ont considérablement augmenté (+ 49,6%).

Section 1

Les principales caractéristiques de l'économie

§ 1. CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

Saint-Pierre-et-Miquelon est une collectivité territoriale, située dans l'Atlantique Nord, dans l'embouchure du Saint-Laurent et au centre des Grands Bancs de Terre-Neuve. L'archipel est à 4 750 kilomètres de Paris et seulement 20 kilomètres des côtes de la province canadienne de Terre-Neuve ; Montréal se trouve à 1 220 kilomètres à l'ouest. Il se compose de trois îles d'une surface totale de 242 km² : Saint-Pierre, la plus petite des îles avec environ 30 km², et Miquelon-Langlade, deux îles reliées par un isthme de sable. Saint-Pierre-et-Miquelon, par 47° Nord, se trouve à la latitude de Nantes, mais alors que celle-ci jouit de la dérive nord-atlantique, Saint-Pierre-et-Miquelon subit les effets du courant froid du Labrador.

Les données démographiques du recensement de mars 1999¹ font état d'une population totale de 6 316 habitants, dont 5 618 à Saint-Pierre et 698 à Miquelon. Ne sont pas inclus dans ces chiffres les militaires et élèves internes vivant dans l'archipel mais n'y possédant pas leur résidence principale, ni les étudiants partis en métropole pour leurs études. La population totale, qui comprend cette fois les deux précédentes catégories, est de 6 519 personnes, dont 5 808 à Saint-Pierre et 711 à Miquelon.

Entre les recensements de 1990 et de 1999, la population de l'archipel n'a augmenté que de 39 personnes (38 à Saint-Pierre, 1 à Miquelon), soit une progression de 0,6 %, contre une augmentation de 3,9 % entre 1982 et 1990. Ainsi l'archipel n'a pas retrouvé son niveau maximum de population atteint en 1902 avec 6 482 habitants, époque à laquelle l'activité de la pêche était florissante. Si le nombre d'habitants varie peu, leur origine a changé. La proportion des habitants nés hors du territoire est passée entre 1990 et 1999, de 11,8 % à près de 24 %.

La pyramide des âges tend à souligner un certain vieillissement de la population de l'archipel. Les personnes de 60 ans et plus représentaient 15,5 % de la population de 1999 contre 13,2 % en 1990 ; cette tranche d'âge reste néanmoins moins nombreuse qu'en métropole où les plus de 60 ans comptaient, en 1999, pour 21,3 % de la population totale. La part des moins de 20 ans dans la population passe de 30 % en 1990 à 26,9 % en 1999, soit un niveau proche de celui de la métropole (24,6%).

¹ Le dernier recensement de la population de Saint-Pierre-et-Miquelon effectué par l'INSEE date de mars 2006. Les résultats de ce recensement n'étaient pas publics au moment de la rédaction de ce rapport.

Il y a eu en 2005 dans l'archipel 56 naissances et 52 décès.

Les habitants de l'archipel sont essentiellement de nationalité française puisqu'en 1999, seuls 46 habitants ont déclaré une nationalité étrangère, contre 105 en 1990.

Evolution de la population

| | Février 1974 | Mars 1982 | Mars 1990 | Mars 1999 | Variations | |
|------------------------------|-----------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|
| | | | | | 1990/1982 | 1999/1990 |
| Par lieu de naissance | | | | | | |
| Nés sur le territoire | 5 150 | 5 213 | 5 537 | 4 786 | 6,2% | -13,6% |
| Nés hors du territoire | 690 | 824 | 740 | 1 530 | -10,2% | 106,8% |
| Total | 5 840 | 6 037 | 6 277 | 6 316 | 4,0% | 0,6% |
| Par lieu de résidence | | | | | | |
| Saint-Pierre | 5 232 | 5 416 | 5 580 | 5 618 | 3,0% | 0,7% |
| Miquelon | 608 | 621 | 697 | 698 | 12,2% | 0,1% |
| Total | 5 840 | 6 037 | 6 277 | 6 316 | 4,0% | 0,6% |
| Par groupe d'âge | | | | | | |
| Moins de 20 ans | 2 520 | 2 242 | 1 885 | 1 701 | -15,9% | -9,8% |
| De 20 à 59 ans | 2 705 | 3 047 | 3 564 | 3 631 | 17,0% | 1,9% |
| 60 ans et plus | 615 | 748 | 828 | 984 | 10,7% | 18,8% |
| Total | 5 840 | 6 037 | 6 277 | 6 316 | 4,0% | 0,6% |

Sources : INSEE, Préfecture

En 1999, 2 415 ménages ont été recensés à Saint-Pierre-et-Miquelon, avec en moyenne de 2,6 personnes par ménage, contre 2,4 en métropole.

Le parc de logements est constitué par 2 415 résidences principales (2 155 à Saint-Pierre et 260 à Miquelon-Langlade), de 443 résidences secondaires (217 à Saint-Pierre et 226 à Miquelon-Langlade) et de 104 logements vacants (85 à Saint-Pierre et 19 à Miquelon-Langlade).

§ 2. CARACTERISTIQUES INSTITUTIONNELLES

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon fut un Territoire d'outre-mer (TOM) de 1946 à 1976 avant de devenir un Département d'outre-mer (DOM) de 1976 à 1985. Sa dé-départementalisation qui date du 11 juin 1985 (loi n° 85-595) en a fait une collectivité territoriale d'outre-mer. L'Outre-mer français a été réorganisé lors de la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 et de la loi de programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003. L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est depuis lors une collectivité d'outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution, c'est-à-dire le régime de spécialité législative et d'autonomie. Une loi organique définit le statut particulier de l'archipel et détermine les lois qui s'y appliquent.

Cette collectivité est dotée d'un Conseil général, composé de 19 membres, qui exerce à la fois les compétences attribuées en métropole aux conseils régionaux et généraux. Il dispose d'importantes compétences consultatives. Il doit donner son avis sur tout projet d'accord de coopération régionale, notamment en matière économique, sociale ou d'environnement, et sur les projets d'accords de coopération régionale et d'accords internationaux concernant la zone économique française au large de ses côtes.

Compte tenu de la géographie de l'archipel, deux communes complètent la division administrative de la collectivité : la commune de Saint-Pierre et celle de Miquelon-Langlade.

L'Etat y est représenté par un préfet et l'archipel dispose d'un député, d'un sénateur et d'un conseiller économique et social.

Une réflexion est engagée en vue de faire évoluer le statut, comme le prévoit le nouveau cadre des collectivités d'outre-mer défini à l'article 74, deuxième alinéa, de la Constitution :

- en octobre 2004, le député a présenté une proposition de loi organique visant à mettre à jour le statut de l'archipel. Les principales dispositions portent sur le mode d'élection des conseillers généraux et sur l'exercice des compétences des communes en matière d'urbanisme ;

- le Gouvernement prépare un projet de loi organique et un projet de loi ordinaire afin d'actualiser les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de l'archipel ;

- une délégation de la Commission des Lois du Sénat s'est rendue sur l'archipel du 21 au 23 septembre 2005. Ses recommandations formulées dans le rapport d'information n° 152 publié par le Sénat portent sur « le maintien d'une représentation équilibrée des deux communes » et sur la recherche d'un modèle institutionnel qui permettra « de mieux répartir les compétences de la collectivité et des communes et d'assurer une plus grande autonomie financière à celles-ci ».

1. LES CODES DES IMPOTS ET DES DOUANES

Le système fiscal et douanier de l'archipel relève de la compétence exclusive du Conseil général. Une des principales caractéristiques de la fiscalité locale est l'absence de contributions indirectes telles que la TVA.

2. LE CODE LOCAL DES INVESTISSEMENTS

Afin de relancer l'économie et de promouvoir la diversification des activités pour faire face aux problèmes du secteur de la pêche depuis le début des années 1990, les activités économiques de l'archipel bénéficient d'un système d'aides à l'investissement consignées dans le « Code local des investissements ».

CODE LOCAL DES INVESTISSEMENTS

● Dispositions générales

Le code local des investissements permet aux entreprises, après agrément de la Commission locale d'aide à l'investissement, d'obtenir une exonération d'impôts (impôts sur les sociétés, impôts sur les revenus distribués, patente et impôts fonciers) de 5 à 10 ans ainsi qu'une exonération de droits de douanes et taxes perçues à l'importation (droits de douanes, taxes et octroi de mer) sur leurs équipements.

● Conditions d'éligibilité

Afin d'être éligible, les entreprises doivent présenter des engagements minimaux en terme d'investissement (de 15 000 à 75 000 euros selon les secteurs d'activités), d'embauche au cours du premier exercice et de participation financière personnelle de l'exploitant ou des associés (20 % de l'investissement réalisé) ; cet apport personnel doit être au moins équivalent au montant de l'aide qui sera accordée.

● Prime d'équipement

Outre les avantages fiscaux et douaniers, les entreprises inscrites régulièrement au Répertoire des métiers ainsi que les entreprises agricoles et aquacoles peuvent bénéficier d'une prime dite « prime d'équipement » en vue de favoriser et d'améliorer leur installation.

● Dispositions particulières en faveur des entreprises agricoles et aquacoles

Les entreprises agricoles et aquacoles peuvent bénéficier, afin de compenser les contraintes de l'archipel d'une « Indemnité spéciale agricole », de subventions sur certains investissements ainsi que des ristournes sur le prix des carburants.

Parallèlement au Code local des investissements, la Collectivité territoriale a mis en place des aides pour le soutien à la pêche artisanale (cf. « La pêche artisanale », page 60).

3. LA LOI PROGRAMME POUR L'OUTRE-MER

Afin de favoriser le développement économique de l'Outre-mer français, un régime d'aide fiscale à l'investissement a été mis en place par la Loi de Finances rectificative du 11 juillet 1986, dite « Loi Pons ». Depuis, ce régime a fait l'objet de plusieurs modifications ; il est désormais régi par la loi Programme pour l'Outre-mer, connue sous le nom de « Loi Girardin », adoptée le 24 juillet 2003.

Le principe général du volet défiscalisation de la loi est d'accorder aux contribuables métropolitains ou domiens, c'est-à-dire relevant du code général des impôts, une réduction d'impôt en contrepartie de leurs investissements dans un département d'outre mer, un territoire d'outre-mer ou dans les collectivités territoriale et départementale de Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

Plusieurs formules existent selon que l'investisseur est soumis à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés.

Il est à noter que des dispositions particulières, plus favorables que le régime général, s'appliquent aux opérations réalisées à Saint-Pierre-et-Miquelon : ainsi, pour les investisseurs soumis à l'impôts sur le revenu, la réduction d'impôt est portée à 60 % (au lieu de 50 %) du montant hors taxes des investissements productifs.

4. LA REGLEMENTATION DES PRIX

Le principe législatif de liberté générale des prix s'applique à Saint-Pierre-et-Miquelon dans les mêmes conditions qu'en France métropolitaine. Cependant, le décret n° 88-1.048 du 17 novembre 1988 a établi une liste des secteurs pour lesquels les prix demeurent administrés par arrêté préfectoral, avec entre autres le prix du fioul domestique et des carburants pour véhicules privés et professionnels.

Section 2

L'évolution des principaux indicateurs en 2005

§ 1. L'EMPLOI ET LE CHOMAGE

En 1999, date de la dernière estimation, la population active s'établissait à 3 198 personnes, soit une augmentation de 7,3 % par rapport à 1990. La population totale n'évoluant pratiquement pas, le taux d'activité passe ainsi de 60,7 % en 1990 à 63,2 % en 1999. L'augmentation de l'emploi féminin et la création d'emplois, favorisée par les aides de soutien à l'emploi mises en place par l'Etat et la Collectivité territoriale, expliquent cette évolution.

Estimation de l'emploi

| | | | | |
|---------------------------|-------|-------|--------|---------|
| Population active, dont : | 2 981 | 3 198 | 100,0% | 7,3% |
| - Salariés du privé | 1 598 | 1 644 | 51,4% | 2,9% |
| - Fonctionnaires | 804 | 825 | 25,8% | 2,6% |
| - Non-salariés | 302 | 321 | 10,0% | 6,3% |
| - Chômeurs | 277 | 408 | 12,8% | 47,3% |
| Taux d'activité (1) | 0,607 | 0,632 | | 2,5 pts |

Source : INSEE

(1) Rapport entre la population active (actifs ayant un emploi, chômeurs, militaires du contingent) et la population totale en âge de travailler (15 ans et plus).

La répartition hommes/femmes évolue vers une féminisation de la population active. Les femmes représentent, en 1999, 42,5 % de la population active ayant un emploi, contre seulement 35,5 % en 1990. Le taux d'activité des femmes passe ainsi de 44,3 % en 1990 à 53,5 % en 1999 ; 27,6 % d'entre elles exercent un emploi à taux partiel. A l'inverse, le taux d'activité chez les hommes baisse, à 73,1 % en 1999 contre 77 % en 1990.

Les jeunes de moins de 24 ans représentent 9 % de la population active.

Une nette majorité de la population active (85,8%) occupe un emploi à temps complet, alors que 14,2 % exerce un emploi à temps partiel ; les emplois à temps partiel sont essentiellement exercés par des femmes (84,32 %).

La situation de l'emploi dans l'archipel a été profondément modifiée suite à l'arrêt brutal de la pêche industrielle à la morue en 1992. Après une période de recours au Fond national pour l'emploi, l'importance de la commande publique garantit désormais le niveau d'activité de la main-d'œuvre masculine dans le secteur des travaux publics ; parallèlement, on assiste à l'émergence de nouveaux projets créateurs d'emploi dans les secteurs agricoles et aquacoles. Le premier employeur reste l'administration.

Répartition de la population active ayant un emploi selon l'activité économique

| | 1999 | Répartition | Répartition métropole |
|---|-------|-------------|-----------------------|
| Population active ayant un emploi, dont : | 2 790 | 1 183,5% | 100,0% |
| Agriculture | 76 | 2,7% | 4,1% |
| Industrie | 194 | 7,0% | 18,4% |
| Construction | 261 | 9,4% | 5,8% |
| Tertiaire, dont: | 2 259 | 1 164,4% | 71,7% |
| - commerce | 418 | 215,5% | 13,2% |
| - transports | 150 | 77,3% | 4,4% |
| - activités financières | 79 | 40,7% | 3,0% |
| - activités immobilières | 7 | 3,6% | 1,2% |
| - services aux entreprises | 126 | 64,9% | 12,3% |
| - services aux particuliers | 257 | 132,5% | 7,4% |
| - éducation, santé, action sociale | 490 | 252,6% | 18,9% |
| - administration | 732 | 377,3% | 11,3% |

Source : INSEE

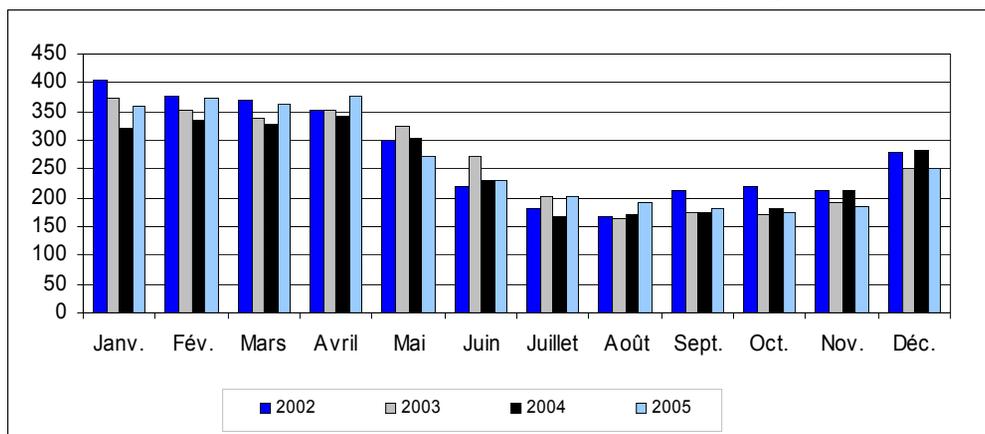
1. EVOLUTION DU CHOMAGE

La situation du marché de l'emploi dans l'archipel se caractérise par une forte saisonnalité, liée, pour ce qui concerne toutes les activités en extérieur (BTP, agriculture notamment), aux conditions climatiques.

L'année 2005 a été marquée par le décalage de la saison active en raison d'aléas climatiques et du lancement tardif des chantiers. La reprise a été plus lente cette année, mais la saison s'est prolongée plus que d'accoutumée. Dans le BTP et la pêche notamment, 52 demandeurs d'emplois ont été enregistrés dans ces secteurs au mois de décembre 2005, contre 78 un an auparavant. De même, en ce qui concerne les Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois indemnisés, le minimum en 2005 fut atteint en octobre, avec 173 demandeurs d'emplois de catégorie 1, alors que le maximum fut de 376 en avril 2005. Or, ces mois là marquent habituellement la fin et le démarrage de l'activité.

Ce décalage explique qu'au 31 décembre 2005 (tableau ci-dessous), le nombre d'actifs à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à plein temps (DEFM catégorie 1) s'établit à 252 personnes, contre 283 un an plus tôt, soit une diminution de 11 %. Cependant, en moyenne annuelle, les chiffres indiquent un léger repli du marché du travail en comparaison des quatre années d'amélioration consécutive qu'a connu le marché du travail sur l'archipel. Ainsi, le nombre d'actifs à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein a augmenté par rapport à 2004, avec 264 personnes contre 254, retrouvant ainsi son niveau de 2003 (265).

Evolution des demandes d'emploi en fin de mois (catégorie 1)



Situation du marché de l'emploi au 31 décembre

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------------------------|
| Demandeurs d'emploi en fin de mois | 325 | 278 | 252 | 283 | 252 | -11,0% |
| - Hommes | 184 | 152 | 149 | 151 | 140 | -7,3% |
| - Femmes | 141 | 126 | 103 | 132 | 112 | -15,2% |
| % de demandeurs d'emploi selon l'âge | | | | | | |
| - moins de 26 ans | 25,9% | 25,5% | 25,0% | 25,8% | 23,8% | -2 pts |
| - 26 à 49 ans | 66,5% | 66,9% | 64,3% | 63,3% | 66,3% | +3 pts |
| - 50 ans et plus | 7,7% | 7,6% | 10,7% | 10,9% | 9,9% | -1 pt |
| % de chômeurs de longue durée | 12,9% | 14,7% | 17,5% | 16,3% | 24,6% | +8,3 pts |

Sources : ANPE

L'analyse de la structure du chômage révèle pour l'année 2005 :

- la stabilité de la part des femmes dans la population totale des demandeurs d'emploi en fin de mois, 46 % de l'ensemble, contre près de 46,5 % en 2004 ;

- la stabilité de la part de la population de moins de 26 ans dans l'ensemble 24 % en 2005 contre près de 25 % en 2004) ;

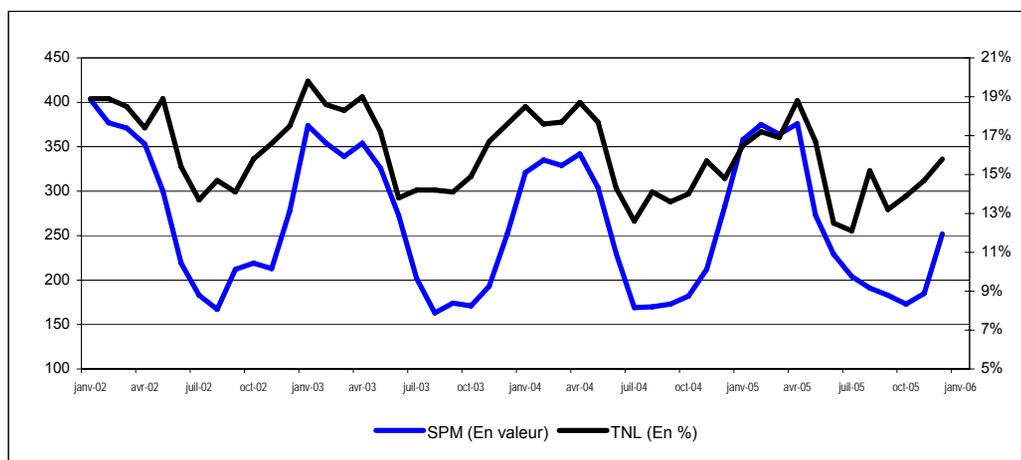
– la progression du nombre des chômeurs de longue durée (inscrit au chômage pour une période d’au moins un an) à savoir 52 au 31 décembre 2005 contre 48 en 2004 et 42 en 2003. C’est la première fois en cinq ans que la proportion des chômeurs de longue durée parmi l’ensemble des demandeurs d’emploi dépasse les 20%. Les femmes représentent 62,3 % des chômeurs de longue durée.

L’analyse du chômage par secteur d’activité à la fin du mois de décembre 2005 fait apparaître le poids toujours prépondérant en fin d’année des demandeurs d’emploi dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. En raison des décalages de l’activité, les écarts sont cependant moins marqués avec les autres branches que lors des années précédentes. Ils ne constituent plus que 16,3 % de l’ensemble des chômeurs contre 21,2 % en 2004 et 21,4 % en 2003. Les personnels de la distribution et de la vente sont la deuxième catégorie (15,1 %), juste devant ceux des services aux personnes et à la collectivité (14,3 %). Viennent ensuite les travailleurs du transport et de la logistique (11 %), et ceux des services administratifs et commerciaux (9,9 %). La baisse du nombre de demandeurs d’emploi dans les secteurs de l’agriculture et de la pêche se poursuit, avec seulement 11 demandeurs, contre 18 en 2004, et 20 en 2003.

Comme pour les années précédentes, en 2005, la grande majorité des chômeurs (85 %) avaient un niveau de diplôme équivalent ou inférieur au BEP/CAP. Près de 11 % avaient le niveau du baccalauréat, et près de 4 % avaient un niveau équivalent ou supérieur à bac +2.

Enfin, il est intéressant de noter que les évolutions du chômage à Saint-Pierre-et-Miquelon (en nombre) et celles de Terre-Neuve et Labrador (en % de la population active) présentent un certain parallélisme, ce qui indique l’existence d’une conjoncture régionale relativement proche. A titre d’information, le taux de chômage moyen, en 2005, à Terre-Neuve et Labrador s’est élevé à 15,5 %, oscillant entre 12,1 % et 18,8 % (donnée non corrigé des variations saisonnières) tout au long de l’année.

Comparaison de l’évolution du chômage entre Terre-Neuve et Labrador et Saint-Pierre-et-Miquelon



2. MESURES DE SOUTIEN A L'EMPLOI ET A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Dans l'archipel, la Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP) est chargée de mettre en œuvre, sous l'autorité du préfet, la politique de l'Etat en matière de soutien à l'emploi, d'insertion et de formation professionnelle. Elle met également en œuvre les décisions du Conseil général dans ces domaines.

Les multiples dispositions relatives à l'emploi dont bénéficient les DOM ainsi que les collectivités locales d'outre-mer aujourd'hui sont consignées dans les volets économiques de la loi Perben (1994), de la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de celle de la loi programme pour l'outre-mer (LOPOM) du 21 juillet 2003.

Les deux principaux piliers de la politique en faveur de l'emploi en France sont, d'une part, les emplois aidés et, d'autre part, l'allègement de cotisations sociales patronales sur les bas salaires. Le choix de ces mesures générales de réduction ciblée du coût du travail a été fait au début des années 1990. Saint-Pierre et Miquelon, au même titre que les autres départements français, bénéficie de l'ensemble des dispositifs nationaux mis en place depuis lors, qu'il s'agisse des emplois aidés (Contrat Emploi Solidarité (CES), Contrat d'emploi consolidé (CEC) ou encore du Contrat Emploi Jeune (CEJ)) ou des réductions de cotisations sociales. Mais, depuis la loi Perben, certains de ces contrats ainsi que les mécanismes de réduction de cotisations sociales ont été adaptés, et d'autres ont été créés. Il s'agissait de tenir compte des caractéristiques de la population active domienne : taux de chômage élevé chez les jeunes (23 % contre 10 % en métropole), population de bénéficiaires du RMI importante, niveau de qualification faible, emplois dissimulés etc. Ainsi, les dispositifs visant à faciliter l'insertion et inciter l'accès des jeunes à la formation ont été renforcés. Les DOM bénéficient, par exemple, du contrat d'insertion par l'activité (CIA) réservé aux seuls allocataires du RMI ou encore du contrat d'accès à l'emploi (CAE) version domienne du contrat initiative emploi métropolitain (encadré 1) qui accorde des avantages spécifiques aux bénéficiaires du RMI et s'accompagne d'une exonération totale des cotisations là où en métropole, les entreprises utilisant ce contrat ont une aide forfaitaire.

Il en est de même pour ce qui concerne les exonérations de charges sociales, un dispositif spécifique visant à alléger le coût du travail des secteurs les plus touchés par la concurrence (tourisme par exemple) a été mis en place en 1994, puis renforcé successivement par LOOM et la LOPOM. Outre l'aspect sectoriel, le mécanisme général de ces allègements diffère quelque peu du mécanisme métropolitain. Contrairement à l'allègement de droit commun (allègement Fillon) qui diminue à mesure que le salaire augmente pour disparaître lorsque le salaire atteint environ 1,7 SMIC, le système domien fonctionne comme un forfait qui s'applique sur tout ou partie des cotisations patronales selon le niveau de salaire.

Enfin, le volet emploi du Plan de cohésion sociale (Borloo) entré en vigueur en métropole en 2005 n'a pas été appliqué en l'état dans les DOM. Dans ces régions, de même qu'à Saint-Pierre et Miquelon, le CAE et le CIA n'ont pas subi de modification et les CES et CEC pouvaient être conclus jusqu'au 31 décembre 2005. En revanche, le contrat d'accompagnement dans l'emploi est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

2.1 Mesures de soutien à l'emploi

Les principaux dispositifs en vigueur sur l'ensemble du territoire national sont l'exonération de charges sociales patronales pendant 24 mois pour l'embauche du premier salarié, ou encore l'abattement de 30 % sur les cotisations patronales de charges sociales en cas d'embauche ou de passage d'un emploi à temps partiel (de 18 à 32 heures par semaine), en contrat à durée indéterminée.

Les dispositions issues de la loi d'orientation pour l'outre-mer ont été pleinement appliquées en 2005. Les principales mesures sont :

– l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale : elle concerne toutes les entreprises de moins de 10 salariés mais également celles exposées à la concurrence, à savoir l'agriculture, l'industrie, le tourisme, l'hôtellerie-restauration, la presse et la production audiovisuelle, les énergies renouvelables, la pêche, l'aquaculture, et les nouvelles technologies de l'information et de la communication ; les exonérations sectorielles ont porté sur un montant de 4,736 millions d'euros en 2005 contre 4,584 millions d'euros en 2004, soit une augmentation de 3,3 % d'une année à l'autre.

– l'aide à la création d'entreprise : une aide en capital, qui peut atteindre 7 320 euros, est accordée aux créateurs d'entreprise de moins de 30 ans ; plusieurs dossiers d'aide ont été acceptés en 2005 dans le cadre de projets initiative jeune, pour un montant de 25 687 euros (+ 6,7 % par rapport à 2004).

2.2 L'insertion professionnelle

Mesures individuelles d'aide à l'insertion professionnelle

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|--|------|------|------|------|------|
| Contrat Emploi Solidarité | 40 | 28 | 36 | 30 | 16 |
| Contrat Emploi Consolidé | 6 | 7 | 6 | 6 | 4 |
| Contrat d'Accès à l'Emploi | 13 | 14 | 18 | 18 | 18 |
| Emploi Jeune | 6 | 5 | - | - | - |
| Nouveaux Emplois / Nouveaux Services | 7 | 5 | - | - | - |
| Projet Initiative Jeune (volet formation) | 20 | 26 | 32 | 20 | 21 |
| Stage individuel d'Insertion et Formation à l'Emploi | 5 | 8 | 15 | 6 | 4 |

Source : DTEFP

(1) Rapport entre la population active (salariés, chômeurs) et la population totale en âge de travailler,

La Commission territoriale d'insertion et le Comité technique d'insertion de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, créés le 27 janvier 1999, assurent dans l'archipel la promotion des actions d'insertion professionnelle ; ils sont composés de représentants de l'ANPE, des Centres communaux d'action sociale (CCAS) de Saint-Pierre et de Miquelon, de l'Association pour la formation continue (AFC) de Saint-Pierre et, depuis le 2 novembre 2000, du Conseil général.

On observe une diminution du nombre de Contrat Emploi Solidarité (CES) et Contrat Emploi Consolidé (CEC) en 2005, baisse due à la difficulté à trouver de nouvelles structures d'accueil en entreprise. Les CES ont chuté de près de 47 % entre 2004 à 2005. De même, leur durée moyenne est en diminution constante depuis 2003. Elle était de 9,9 mois à cette date, de 9,7 mois en 2004 et de 9 mois en 2005.

Les Contrats d'Accès à l'Emploi (CAE) du secteur marchand sont restés stables ces trois dernières années. Ils concernent principalement les secteurs du BTP et du commerce et profitent majoritairement aux jeunes ayant un faible niveau de qualification et aux chômeurs de longue durée.

3. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle vise à assurer une meilleure adéquation entre les besoins exprimés par les entreprises et le niveau de formation des demandeurs d'emploi et des salariés. Les deux opérateurs locaux en charge de la formation professionnelle sont la Chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie, et des métiers (CACIM) et l'Association pour la formation continue (AFC).

Les dispositions prises en faveur de la formation professionnelle englobent des mesures spécifiques à l'outre-mer. Il s'agit du Projet Initiative Jeune. Il se compose de deux volets. D'une part, le volet formation destiné à inciter les jeunes à une formation en mobilité et d'autre part le volet création constituant la seule opportunité existante d'attribution de subventions, liée à la création ou la reprise d'une activité indépendante.

Le premier volet avait permis, à la fin octobre 2005, de financer 45 passeports mobilité. Cette mesure contribue à la réalisation de la continuité territoriale, sous la forme d'une prise en charge d'un billet aller/retour pour la métropole.

Au titre du deuxième volet, quatre projets ont été soutenus à fin octobre 2005. Les stages de formation et d'insertion professionnelle collectifs (SFIP) sont en régression en 2005, (11 contre 27 en 2004) et aucun SFIP individuel n'a été conclu cette même année contre deux l'année précédente.

§ 2. LES SALAIRES ET LE REVENU MINIMUM D'INSERTION

1. LES SALAIRES

| Evolution des salaires (en fin d'année) | | | | | | en euros |
|---|----------|----------|----------|----------|----------|-------------------------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
| SMIC horaire brut | 6,67 | 6,83 | 7,19 | 7,61 | 8,03 | 5,5% |
| Bâtiment et travaux publics (1) | 11,62 | 11,62 | 12,62 | 12,62 | 12,62 | 0,0% |
| Employé Interpêche (2) | 10,1 | 10,51 | 10,92 | 11,14 | 11,39 | 2,2% |
| Fonctionnaire (3) | 1 771,82 | 1 794,92 | 1 776,97 | 1 799,54 | 1 910,00 | 6,1% |

Sources : Direction du travail et de l'emploi, Préfecture, CACIM, Interpêche

(1) Salaire horaire brut d'un ouvrier de la catégorie OQ3

(2) Salaire horaire brut des manutentionnaires

(3) Traitement mensuel minimal net de la fonction publique indice 275

Le décret n° 2005-719 du 29 juin 2005 a augmenté le SMIC brut, salaire minimum interprofessionnel de croissance, de 5,5 %. Le SMIC horaire brut passe donc de 7,61 euros à 8,03 euros.

Le salaire horaire des manutentionnaires d'INTERPECHE a connu une légère augmentation en 2005. Il est passé de 11,14 euros en 2004 à 11,39 euros en 2005, soit une variation de 2,2% d'une année à l'autre.

Une mise à jour du traitement net des fonctionnaires est intervenue le 1^{er} juillet 2005, l'indice minimal de référence pour un traitement mensuel dans la fonction publique a été majoré à 275.

2. LE REVENU MINIMUM D'INSERTION

Institué par la loi n° 88-1.088 du 1^{er} décembre 1988 et modifié par la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, le revenu minimum d'insertion (RMI) garantit, aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France, le droit à une allocation de ressources dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge. Le RMI est également accordé aux personnes de moins de 25 ans ayant une ou plusieurs personnes à charge. La loi dresse également un droit à l'insertion.

Le versement des allocations de RMI s'effectuait jusqu'au 30 novembre 2003 par la Caisse de prévoyance sociale (CPS), pour le compte de l'Etat, sur les fonds de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS) sur financement du Fonds pour l'emploi des départements d'outre-mer (FEDOM). A compter du 1^{er} décembre 2003 le versement des allocations est passé à la charge du Conseil général. La DASS assure pour le compte de ce dernier les missions de secrétariat des comités techniques d'insertion (CTI), de coordination des programmes territoriaux d'insertion (PTI) et de suivi des bénéficiaires.

2.1 La population des « RMISTes »

Le nombre moyen d'allocataires du RMI est passé de 24,3 personnes en 2004 à 22,4 en 2005. Paradoxalement, le montant consacré à ces bénéficiaires a augmenté de 5,8 %. Ceci s'explique par le fait que le montant moyen des allocations versées est passé de 352 euros en 2004 à 404 euros en 2005, soit une augmentation de 14,7 %. Le nombre d'allocataires varie sur l'année entre 20 et 27 bénéficiaires.

Population bénéficiaire du RMI

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
|--|------|------|------|------|------|-------------------------|
| Nombre moyen de bénéficiaires | 39,5 | 29,1 | 22,2 | 24,3 | 22,4 | -7,8% |
| Montant consacré (en milliers d'euros) | 164 | 118 | 90 | 103 | 109 | 5,8% |

Source : Caisse de Prévoyance sociale

2.2 Situation des allocataires

On constate en 2005 une inversion de la répartition par sexe des allocataires par rapport à l'année précédente : les femmes représentent plus de la majorité de la population étudiée (54,2 %).

La proportion de personnes seules avec enfant(s) à charge croît sensiblement sur les deux dernières années. La précarité des familles, quelle qu'en soit la taille, n'a cessé d'augmenter depuis 2001. Ainsi, 45,7 % de la population d'allocataires étaient des familles en 2005 contre 25,3 % en 2001.

Le nombre de bénéficiaires de plus de 39 ans a nettement diminué cette année, passant de 47,1 % en 2004 à 39,6 % en 2005. Dans le même temps, le nombre des allocataires dont l'âge est compris entre 25 et 39 ans a augmenté de près de 8 points de pourcentage.

Les bénéficiaires du RMI et les chômeurs non indemnisés ayant exercé une activité salariée ne cessent d'augmenter. Leur proportion passe respectivement de 18,9 % en 2004 à 19,7 % en 2005 pour les premiers et de 37,7 % en 2004 à 43,5 % en 2005 pour les seconds. La forte proportion de chômeurs non indemnisés ayant exercé une activité, relativement aux bénéficiaires du RMI, s'explique par le renforcement, ces dernières années des modalités d'accès à l'assurance chômage. L'ouverture des droits au chômage est conditionnée à une période minimale de cotisations de six mois, condition qui s'avère restrictive pour les travailleurs employés dans des activités saisonnières (BTP, pêche...).

Profil des allocataires

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Hommes | 46,6% | 40,4% | 48,6% | 56,8% | 45,8% |
| Femmes | 53,5% | 59,6% | 51,4% | 43,2% | 54,2% |
| Personnes seules (a) | 97,2% | 91,5% | 86,9% | 87,0% | 89,6% |
| - sans personne à charge | 74,7% | 63,5% | 69,0% | 60,0% | 54,3% |
| - avec personne à charge | 22,6% | 28,0% | 17,9% | 27,0% | 35,3% |
| Couple (b) | 2,8% | 8,5% | 13,1% | 13,0% | 10,4% |
| Total (a) + (b) | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |
| Allocataires de - de 25ans (c) | 4,0% | 1,3% | 3,2% | 3,2% | 2,6% |
| Allocataires entre 25 et 39 ans (d) | 33,3% | 42,9% | 42,3% | 49,8% | 58,0% |
| Allocataires de plus de 39 ans (e) | 62,6% | 55,9% | 54,5% | 47,0% | 39,4% |
| Total (c) + (d) + (e) | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |

Source : CPS

Situation professionnelle des allocataires

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|---------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Salariés (a) | 12,4% | 5,9% | 12,3% | 18,5% | 19,7% |
| Contrats emplois solidarité (b) | 2,8% | 19,9% | 0,9% | 12,7% | 8,5% |
| Chômeurs indemnisés (c) | 7,9% | 5,9% | 17,8% | 5,8% | 6,3% |
| Chômeurs non indemnisés (d) | 25,6% | 6,5% | 35,2% | 37,7% | 43,5% |
| Pensionnés (e) | 7,1% | 11,7% | 1,4% | - | - |
| Travailleurs indépendants (f) | - | 20,5% | - | - | 2,6% |
| Sans activité (g) | 44,3% | 29,6% | 32,4% | 25,4% | 19,3% |
| Total | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |

Source : CPS

Le tableau ci-après indique la répartition des allocataires en fonction de leur logement. La population des « RMIstes » bénéficie de l'entraide familiale, notamment en matière de logement, d'où la quasi-inexistence de personnes déclarées « sans logements ».

Situation des allocataires par rapport au logement

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005* |
|---------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Propriétaires | 20,4% | 19,4% | 16,4% | 12,3% | 12,1% |
| Hébergés | 46,1% | 38,2% | 53,9% | 59,6% | 65,3% |
| Locataires sociaux | 8,4% | 6,8% | 4,6% | 6,7% | 3,4% |
| Locataires du privé | 25,2% | 33,7% | 20,5% | 21,4% | 18,0% |
| Maison de retraite | 0,0% | 1,3% | 4,6% | 0,0% | 1,2% |
| Sans logement | 0,0% | 0,6% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| Total | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |

Source : Caisse de prévoyance sociale

*Données au 30 septembre 2005

§ 3. L'INFLATION

Après deux années de relative modération (2,1 % en 2003 et 2004), l'augmentation des prix à la consommation hors tabac a connu une nette accélération au cours de l'année 2005 (8 %). Tous les postes ont été concernés par cette évolution, la catégorie « produits manufacturés », qui inclut les produits énergétiques, enregistrant la plus forte hausse (12,1 %).

Ceci est dû à la conjonction de plusieurs causes :

- la hausse des cours du pétrole sur le marché mondial ;
- l'appréciation des dollars américain et canadien par rapport à l'euro. Entre décembre 2004 et décembre 2005, le dollar canadien s'est apprécié de 18,2 % et le dollar américain de 11 % ;
- la hausse des prix au Canada (1,6 % hors énergie et alimentation).

Ainsi, la hausse du prix réel à l'entrée sur le territoire des produits pétroliers a été de 43,7 %. En conséquence, les prix réglementés sur l'essence ou le fioul ont été revus deux fois à la hausse cette année, le 2 mai et le 31 octobre. Le prix du fioul de chauffage a augmenté de près de 42 % en 2005, tandis que celui du carburant a progressé de 23,6 %.

Indice des prix en fin d'année

| | Pondération | | Indice | | |
|---|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2005 | 2002 (1) | 2003 (1) | 2004 (2) | 2005 (3) |
| Alimentation | 2 812 | 101,8 | 101,1 | 99,7 | 104,7 |
| Viande de boucherie | 360 | 99,4 | 101,8 | 93,3 | 104,9 |
| Fruits et légumes frais | 241 | 102,0 | 99,7 | 100,8 | 105,4 |
| Boissons | 410 | 101,6 | 99,2 | 102,4 | 104,8 |
| Fromages | 63 | 106,7 | 104,3 | 102,6 | 105,3 |
| Produits manufacturés hors tabac | 4 910 | 99,4 | 103,5 | 104,4 | 112,1 |
| Véhicules et accessoires | 632 | 99,9 | 103,2 | 100,8 | 106,5 |
| Fioul de chauffage | 731 | 89,7 | 114,3 | 112,5 | 142,2 |
| Carburants | 404 | 97,5 | 107,4 | 115,6 | 123,6 |
| Services | 2 278 | 103,5 | 100,9 | 100,9 | 104,2 |
| Loyer et entretien logement | 615 | 103,2 | 101,9 | 102,4 | 101,1 |
| Restaurant et café | 406 | 102,8 | 100,8 | 100,1 | 102,6 |
| Ensemble hors tabac | 9 571 | 101,1 | 102,1 | 102,1 | 108,0 |
| Ensemble avec tabac | 10 000 | 101,2 | 102,1 | 104,0 | 108,1 |

Source : Préfecture

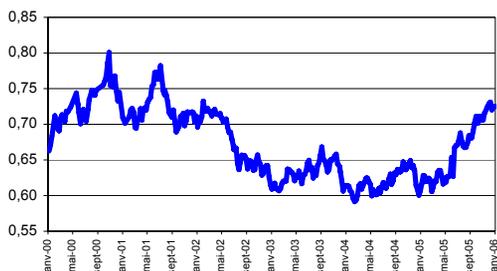
(1) Base 100 en décembre 2002

(2) Base 100 en décembre 2003

(3) Base 100 en décembre 2004

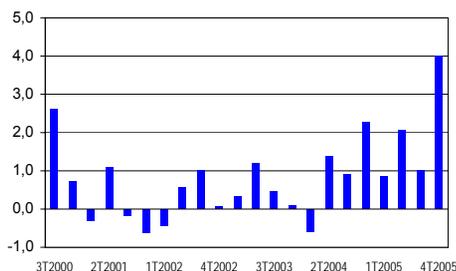
Cette hausse du coût du carburant a eu des effets indirects sur l'ensemble des activités utilisant des produits énergétiques. Les transports aériens ont par exemple augmenté de 10,1 %. L'appréciation de dollars canadiens s'est également répercutée sur les biens de consommation importés pour la majorité d'entre eux du continent nord-américain. Les biens alimentaires, la hausse a été de 4,7 %. Les fruits, les légumes, les laitages et la viande ont progressé de façon homogène.

**Cours de la devise canadienne
(en euros)**



Source : banque-france.fr

**Variation trimestrielle de l'indice des prix
à la consommation (en %)**



Source : Préfecture

§ 4. LE COMMERCE EXTERIEUR

1. LES IMPORTATIONS

Le total des importations en 2005 s'élève à 68,204 millions d'euros, pour un volume de 52 962 tonnes. Il est à signaler que l'importation en février 2005 d'un navire de transport, *L'Atlantic Jet* (130 tonnes pour 6,611 millions d'euros) n'est pas comptabilisée (importation exceptionnelle).

Valeur des importations (1)

en milliers d'€

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
|-------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------------------|
| Produits | | | | | | |
| Produits alimentaires | 12 355 | 11 896 | 12 157 | 11 974 | 12 136 | 1,4% |
| Produits pétroliers | 9 195 | 8 079 | 9 058 | 7 572 | 12 011 | 58,6% |
| Autres produits | 58 776 | 43 689 | 43 795 | 39 273 | 42 959 | 9,4% |
| Mouvement des entrepôts | 1 241 | 1 691 | 1 634 | 1 027 | 1 098 | 6,9% |
| Total | 81 567 | 65 355 | 66 644 | 59 846 | 68 204 | 14,0% |
| Provenance | | | | | | |
| France | 23 672 | 24 746 | 26 104 | 22 393 | 21 742 | -2,9% |
| Autre pays de l'UE | 2 148 | 1 877 | 1 428 | 1 804 | 1 785 | -1,1% |
| Canada | 36 046 | 32 309 | 33 971 | 31 730 | 33 100 | 4,3% |
| Autres pays étrangers | 19 692 | 4 727 | 3 507 | 2 892 | 10 476 | 262,2% |

Source : Service des douanes

(1) Y compris les mouvements des entrepôts

Les importations en valeur sont en progression par rapport à 2004, de 14 % alors que le tonnage a évolué en parallèle de 5 %, ce qui s'explique eu égard à l'origine nord-américaine des importations, par l'effet de l'appréciation de la devise canadienne mais également par l'effet du renchérissement des matières énergétiques quasi intégralement importés dans l'archipel.

Cette analyse doit être ajustée si l'on adopte une approche par secteur :

– les produits alimentaires se sont renchérissés. En effet, le poids importé a diminué de 1,4 %, tandis que le prix déclaré à l'entrée sur le territoire a progressé de 1,3 %. Les causes tiennent à l'inflation enregistrée au Canada pour ce type de bien et à l'appréciation de la devise canadienne. Ainsi, pour le premier facteur, entre décembre 2004 et décembre 2005, l'indice des prix canadiens à la consommation pour les produits alimentaires a augmenté de 2,2 %. En France, la hausse n'a été que de 0,7 % ;

– cette tendance au renchérissement des biens est plus prononcée pour les produits pétroliers, qui représentent près de 50 % du volume des importations. La hausse en valeur (58,6 %) a été proportionnellement 4 fois supérieure à celle en volume (14,9 %). Cet écart est dû à l'évolution des prix du brut sur le marché mondial. Ainsi, au Canada, unique fournisseur de Saint Pierre et Miquelon, le prix du baril de brut léger est passé de 51,36 dollars canadiens en décembre 2004, à 68,15 dollars canadiens en décembre 2005 (+32,7 %). Un pic a été atteint au mois de septembre, avec un prix mensuel moyen de 79,07 dollars canadiens (53,9 %). A ce mouvement haussier s'ajoute la progression de la devise canadienne, déjà évoqué précédemment pour les produits alimentaires.

– on remarque pour les autres produits (c'est-à-dire les produits nécessaires à la construction et les biens manufacturés de consommation courante), représentant 63 % de la valeur totale, une évolution des prix relatifs. En effet, alors que ce poste a diminué en volume de 3,4 %, la hausse en valeur approche les 10%. En France métropolitaine, la variation de l'Indice des Prix à la Consommation pour le secteur des biens manufacturés a été de - 0,6 % entre les mois de décembre 2004 et 2005, bénéficiant aux consommateurs ;

– la valeur des mouvements d'entrepôts (qui correspondent notamment à l'importation de poissons qui vont être transformés) est en hausse de 7 % alors même que les quantités ont diminué de 12,2 % d'une année sur l'autre.

En valeur, ce sont donc surtout les importations de produits pétroliers qui expliquent la progression en 2005. L'évolution sur le marché des produits manufacturés et bruts a compensé l'envol du prix des produits pétroliers.

L'origine géographique des importations a légèrement évolué. La part du Canada est passée de 53 % en valeur et 84,2 % en volume en 2004, à respectivement 48,5 % et 84,6 % en 2005. L'origine des importations de pétrole explique le poids important du Canada dans les fournisseurs de produits. La France reste le deuxième fournisseur de l'archipel, malgré une perte de part de marché. Si elle ne représente que 9,5 % du volume global, 31,8 % de la dépense extérieure en valeur revient à la métropole. La place des « autres pays » étrangers (hors UE) a fortement progressé. La part des importations des Etats-Unis a largement augmenté.

Volume des importations (1)

en tonnes

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
|-------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------------------|
| Produits | | | | | | |
| Produits alimentaires | 7 855 | 7 682 | 8 023 | 7 824 | 7 713 | -1,4% |
| Produits pétroliers | 30 426 | 30 906 | 27 656 | 23 291 | 26 755 | 14,9% |
| Autres produits | 28 334 | 23 536 | 21 426 | 17 498 | 16 904 | -3,4% |
| Mouvement des entrepôts | 1 653 | 1 789 | 1 717 | 1 810 | 1 590 | -12,2% |
| Total | 68 268 | 63 913 | 58 822 | 50 423 | 52 962 | 5,0% |
| Provenance | | | | | | |
| France | 5 561 | 6 232 | 5 931 | 5 098 | 5 008 | -1,8% |
| Autre pays de l'UE | 629 | 1 022 | 458 | 762 | 541 | -29,0% |
| Canada | 56 622 | 54 014 | 50 346 | 42 473 | 44 799 | 5,5% |
| Autres pays étrangers | 5 457 | 856 | 370 | 280 | 1 023 | 265,4% |

Source : Service des douanes

(1) Y compris les mouvements des entrepôts

2. LES EXPORTATIONS

Globalement, les exportations ont fortement progressé en volume (+ 49,6 %), mais sont resté stable en valeur (- 0,3%). La vente au Canada d'un appareil employé pour la desserte de Miquelon (Piper Navajo) n'est pas prise en compte dans les tableaux ci-après.

Les exportations concernant les seuls produits de la pêche sont en baisse de 5,2 % en volume et de 4 % en valeur. Deux types de biens alimentaires tirent vers le haut les exportations, à savoir les « poissons frais ou congelés » et les « mollusques frais, congelés ». Si les premiers progressent plus en volume (115,4 %) qu'en prix (53,5 %), les seconds connaissent une forte augmentation de leur valeur relative. Les revenus encaissés ont été multipliés par cinq, pour un poids doublé. Cela a été permis grâce aux coquilles Saint-Jacques. Leur part dans le revenu total reste cependant minime. Les « poissons frais ou congelés », composés à 88 % de morue, restent la première source de revenu pour l'archipel.

Tous les autres postes en valeur ou en volume ont diminué.

Les provisions de bord, qui correspondent à l'avitaillement des navires et aux activités de soutage (remplissage des réservoirs), ont évolué positivement cette année, après une mauvaise année 2004. Cela est dû à la fréquentation portuaire en hausse, et notamment à une présence accrue des paquebots. Dès lors, l'approvisionnement des navires a progressé de 274,2 % en volume, et de 46,1 % en valeur, ce qui correspond pour l'essentiel au remplissage des cuves de fioul.

C'est grâce à ce dernier poste que les exportations globales sont en hausse en volume. La forte demande des navires en produits pétroliers a compensé la baisse des prix de vente des produits issus de la pêche.

Valeur des exportations (1)

en milliers d'euros

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------|
| Produits de la pêche | 6 602 | 4 875 | 6 275 | 5 066 | 4 863 | -4,0% |
| Poisson frais ou congelé | 1 014 | 595 | 2 239 | 1 274 | 1 955 | 53,5% |
| Poisson salé, fumé, séché et œufs de poisson | 489 | 617 | 682 | 499 | 462 | -7,4% |
| Farine de poisson | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | - |
| Crustacés frais, réfrigérés (2) | 2 132 | 634 | 361 | 852 | 583 | -31,6% |
| Mollusques frais, congelés (3) | 63 | 58 | 5 | 65 | 392 | 503,1% |
| Mouvements des entrepôts | 2 903 | 2 971 | 2 988 | 2 376 | 1 471 | -38,1% |
| Provisions de bord | 560 | 902 | 546 | 410 | 599 | 46,1% |
| Total | 7 162 | 5 777 | 6 821 | 5 476 | 5 462 | -0,3% |
| Destination | | | | | | |
| France | 12 | 0 | 488 | 611 | 1 154 | 88,9% |
| Autres pays de l'UE | 412 | 465 | 313 | 583 | 1 555 | 166,7% |
| Autres pays étrangers | 6 167 | 4 411 | 4 205 | 3 872 | 2 154 | -44,4% |
| Provisions de bord et soutages | 560 | 902 | 546 | 410 | 599 | 46,1% |

Source : Service des douanes

(1) Y compris les mouvements des entrepôts et les provisions de bord

(2) Principalement du crabe des neiges dont la commercialisation a débuté en 1996

(3) Noix de pétoncles et bulot

A cause des fluctuations du dollar américain face à l'euro, les ventes des produits de la pêche s'orientent de plus en plus vers le marché européen. Après avoir été historiquement le premier débouché, avec notamment le port de Boston, l'Amérique du Nord se retrouve en troisième position derrière l'Espagne et la France. Les parts de marché en valeur dans les produits de la pêche sont de :

- pour les Etats-Unis de 12,29 % en 2005, contre 19,14 % en 2004 ;
- pour la France, 21,12 % en 2005, contre 11,15 % en 2004 ;
- pour l'Espagne, 25,56 % en 2005, contre 4,1 % en 2004.

Il y a donc eu en 2005 une véritable réorganisation géographique des exportations de l'archipel, via une diversification des débouchés, afin de limiter la dépendance vis-à-vis du marché américain et la fragilité résultant des fluctuations du dollar face à l'euro. Il reste à vérifier si cette évolution est conjoncturelle ou structurelle.

Volume des exportations (1)

en tonnes

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------|
| Produits de la pêche | 1 543 | 1 272 | 1 292 | 1 415 | 1 342 | -5,2% |
| Poisson frais ou congelé | 228 | 128 | 331 | 293 | 631 | 115,4% |
| Poisson salé, fumé et séché et oeufs de poisson | 162 | 201 | 198 | 138 | 134 | -2,9% |
| Farine de poisson | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | - |
| Crustacés frais, réfrigérés | 317 | 99 | 57 | 117 | 113 | -3,4% |
| Mollusques frais, congelés | 38 | 15 | 0 | 13 | 31 | 138,5% |
| Mouvement des entrepôts | 796 | 829 | 706 | 854 | 433 | -49,3% |
| Provisions de bord | 1 499 | 2 973 | 1 420 | 345 | 1 291 | 274,2% |
| Total | 3 042 | 4 245 | 2 712 | 1 760 | 2 633 | 49,6% |
| Destination | | | | | | |
| France | 1 | 0 | 122 | 154 | 243 | 57,8% |
| Autres pays de l'UE | 126 | 140 | 77 | 138 | 532 | 285,5% |
| Autres pays étrangers | 1 415 | 1 133 | 1 092 | 1 120 | 568 | -49,3% |
| Provisions de bord | 1 499 | 2 973 | 1 420 | 345 | 1 291 | 274,2% |

Source : Service des douanes

(1) Y compris les mouvements des entrepôts et les provisions de bord

3. LA BALANCE COMMERCIALE**Balance commerciale (1)**

en milliers d'euros

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
|------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------|
| Importations | 81 567 | 65 355 | 66 644 | 59 846 | 68 204 | 14,0% |
| <i>Dont Union Européenne</i> | <i>25 818</i> | <i>26 623</i> | <i>27 532</i> | <i>24 197</i> | <i>23 528</i> | <i>-2,8%</i> |
| Exportations | 7 162 | 5 777 | 6 821 | 5 476 | 5 462 | -0,3% |
| <i>Dont Union Européenne</i> | <i>423</i> | <i>465</i> | <i>801</i> | <i>1 194</i> | <i>2 709</i> | <i>126,9%</i> |
| Solde commercial | -74 405 | -59 578 | -59 823 | -54 370 | -62 742 | 15,4% |
| Taux de couverture | 8,8% | 8,8% | 10,2% | 9,2% | 8,0% | |

Source : Service des douanes

(1) Y compris les mouvements des entrepôts

Le déficit commercial est en hausse de 15,4%, due à une progression plus forte des importations par rapport aux exportations.

Le taux de couverture enregistre un recul de 1,2 point par rapport à 2004, mais depuis l'année 2001, il se maintient dans une fourchette relativement stable.

§ 5. LES FINANCES PUBLIQUES

1. LES COMPTES DES COMMUNES

| Comptes administratifs des communes | <i>milliers d'euros</i> | | | | | Variations 2005/2004 |
|--|-------------------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|---------------------------------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | |
| + Recettes réelles de fonctionnement | 9 460 | 9 973 | 10 234 | 10 525 | 11 454 | 8,8% |
| - Dépenses réelles de fonctionnement (dont intérêt de la dette) | 8 758 (571) | 9 443 (520) | 9 872 (511) | 10 036 (453) | 11 098 (655) | 10,6% 44,6% |
| = Résultat courant | 702 | 530 | 362 | 489 | 356 | -27,2% |
| +/- Résultat exceptionnel | -29 | -8 | -11 | -20 | -36 | 80,0% |
| = Epargne brute | 673 | 522 | 351 | 469 | 320 | -31,8% |
| - Amortissement de la dette | 1 070 | 1 013 | 764 | 471 | 1 024 | 117,4% |
| = Epargne nette | -397 | -491 | -413 | -2 | -704 | - |
| + Recettes propres d'investissement | 3 066 | 3 367 | 2 669 | 2 441 | 3 668 | 50,3% |
| - Dépenses d'équipement | 4 164 | 3 647 | 2 585 | 2 282 | 3 318 | 45,4% |
| = Besoin de financement | -1 495 | -771 | -329 | 157 | -354 | -325,5% |
| + Emprunts nouveaux | 1 415 | 1 364 | 46 | 81 | 0 | -100,0% |
| = Résultat de l'exercice | -80 | 593 | -283 | 238 | -354 | -248,7% |
| +/- Fonds de roulement au 01/01 | -616 | -696 | -103 | -386 | -147 | -61,9% |
| = Fonds de roulement (31/12) | -696 | -103 | -386 | -148 | -501 | 238,5% |

* Comptes provisoires pour l'exercice 2005

L'archipel est organisé autour de deux communes, la commune de Miquelon Langlade (698 habitants pour une superficie de 201 km²) et la commune de Saint Pierre (5638 habitants pour une superficie de 26 km²).

La capacité d'épargne des communes

Les deux communes sont confrontées aux mêmes difficultés : l'augmentation plus rapide des dépenses réelles de fonctionnement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement conduit à une dégradation du taux d'épargne brute et se traduit ainsi par une capacité d'autofinancement ne permettant pas le lancement de programmes ambitieux d'investissement.

La commune de Saint Pierre dispose d'une faible marge de manœuvre pour contrer cette évolution défavorable ; elle n'a en effet la maîtrise que de 20 % de ses recettes de fonctionnement. 72 % de ses dépenses de fonctionnement sont des charges obligatoires. Le taux d'épargne brute est de 5,7 % alors que les normes sont de 15 %. La commune vient de signer (février 2006) avec l'Etat un protocole de restructuration budgétaire et de redressement financier négocié en 2005. Aux termes de ce dispositif couvrant la période 2005-2007, la commune s'engage sur des objectifs de gestion pluriannuels. Deux subventions d'équilibre pour les exercices 2005 et 2006 seront versées tandis que sont recherchées des dotations pérennes permettant de couvrir les charges particulières supportées par la ville (ex : déneigement des rues dont le coût journalier est de 12 000 euros).

De même, la commune de Miquelon ne maîtrise que 15 % de ses recettes de fonctionnement.

L'investissement des communes

La commune de Miquelon a cessé de recourir à l'emprunt depuis 2002 afin de ne pas aggraver sa situation : elle n'investit désormais qu'en fonction des subventions obtenues. Pour un retour à l'équilibre et un redressement rapide un taux de 95 % serait idéal. Le niveau d'endettement est de 10,2 % et l'effort d'investissement est de 28,3 %. L'investissement principal de 2004 concerne l'acquisition d'un camion pour le service incendie.

La commune de Saint Pierre se voit elle aussi contrainte de retenir une logique identique pour le financement de ses investissements. Son taux d'endettement en 2004 est de 68,4 % et son effort d'investissement est de 27,8 % %. Dans les faits, les dépenses d'investissement de 2005 se sont limitées au remboursement du capital emprunté. En 2006 la même ligne de conduite est adoptée, aucun investissement n'est envisagé sur fonds propres. Les projets 2005 ont été reportés en 2006 et sont dans la continuité des travaux 2004 : réfection de la voirie urbaine, aménagement de la place du calvaire et de l'étang Hérault, reconstruction de l'école du Feu rouge sur le terrain de l'ASSP, clôture du cimetière et renouvellement de matériel roulant et divers.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement des deux communes est négatif. Dans le cadre du protocole que la commune de Saint-Pierre a signé, il est prévu une renégociation de la dette afin de réduire les échéances annuelles. Cette mesure devrait permettre le rétablissement d'un fonds de roulement positif. Pour la commune de Miquelon la situation reste tendue, mais le maintien de sa politique de non recours à l'emprunt devrait porter ses fruits par l'extinction naturelle de sa dette.

2. LES COMPTES DU CONSEIL GENERAL

Comptes administratifs de la Collectivité territoriale

milliers d'euros

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|-----------------|-------------------------|
| + Recettes réelles de fonctionnement | 27 508 | 28 487 | 28 322 | 28 432 | 29 997 | 5,5% |
| - Dépenses réelles de fonctionnement (dont intérêt de la dette) | 23 148 (1 559) | 24 783 (1 397) | 25 108 (1 212) | 25 938 (1070) | 27 733 (990) | 6,9% -7,5% |
| = Résultat courant | 4 360 | 3 704 | 3 214 | 2 494 | 2 264 | -9,2% |
| +/- Résultat exceptionnel | 1 543 | -53 | -180 | -87 | -201 | 131,0% |
| = Epargne brute | 5 903 | 3 651 | 3 034 | 2 407 | 2 063 | -14,3% |
| - Amortissement de la dette | 2 371 | 2 604 | 2 926 | 2 928 | 3 015 | 3,0% |
| = Epargne nette | 3 532 | 1 047 | 108 | -521 | -952 | 82,7% |
| + Recettes propres d'investissement | 5 630 | 8 931 | 6 232 | 5 978 | 18 702 | 212,8% |
| - Dépenses d'équipement | 10 121 | 11 547 | 8 477 | 8 174 | 19 888 | 143,3% |
| = Besoin de financement | -959 | -1 569 | -2 137 | -2 717 | -2 138 | -21,3% |
| + Emprunts nouveaux | 3 599 | 296 | 2 927 | 432 | 3 840 | 788,9% |
| = Résultat de l'exercice | 2 640 | -1 273 | 790 | -2 285 | 1 702 | -174,5% |
| +/- Fonds de roulement au 01/01 | -1 538 | 1 102 | -171 | 619 | -1 666 | -369,1% |
| = Fonds de roulement (31/12) | 1 102 | -171 | 619 | -1 666 | 36 | -102,2% |

* Comptes provisoires pour l'exercice 2005

La capacité d'épargne de la Collectivité territoriale

L'évolution du poste « épargne brute » est révélatrice de la situation préoccupante des finances de la Collectivité territoriale. La forte diminution entre 2000 et 2002 doit être relativisée, l'épargne brute ayant été majorée par des recettes non récurrentes entre 1999 et 2001 (revenus exceptionnels tirés d'opérations de transbordement).

Face aux tensions de trésorerie aiguës rencontrées à la fin des exercices 2000 et 2001, l'Etat avait apporté son soutien à la Collectivité territoriale, en décembre 2000 puis en décembre 2001 avec le versement d'une dotation exceptionnelle d'un montant respectif de 3,049 millions d'euros et 1,829 millions d'euros (subventions inscrites dans la loi de Finances rectificative de l'année 2000 et 2001).

La Collectivité territoriale collecte un certain nombre d'impôts qu'elle reverse ensuite aux deux communes de l'Archipel (Saint-Pierre et Miquelon) et à la Chambre d'Agriculture, de Commerce, d'Industrie, des Métiers (CACIM). Cette opération de transit de la fiscalité par le budget de la Collectivité territoriale se traduit, tant en recettes qu'en dépenses réelles de fonctionnement, par un gonflement annuel du volume de son budget de l'ordre d'un peu plus de 6,142 millions d'euros, en moyenne. En 2004, ce reversement s'élevait à 6,483 millions d'euros et pour 2005 les estimations sont de l'ordre de 6,467 millions d'euros. Le taux d'endettement de la collectivité est élevé et, comme pour les deux communes, la situation est préoccupante.

Les dépenses de fonctionnement marquent une grande stabilité, de 19,3 millions d'euros en 2003 elles sont de 19,5 millions d'euros en 2004. Les recettes fiscales restent stables compte tenu de l'atonie de l'économie.

L'investissement de la Collectivité territoriale

Jusqu'en 1999, la Collectivité Territoriale a mené, à un rythme relativement soutenu, un important programme d'investissements avec, d'une part, la réalisation des investissements programmés, notamment l'achèvement du nouvel aéroport international de Saint-Pierre et, d'autre part, la poursuite des programmes de voirie, de réseaux d'eau et d'assainissement¹, d'électrification et d'aménagement du quartier des Graves².

¹ Après la construction du nouvel aéroport achevée en 1999, le chantier « eau et assainissement » représente l'opération la plus importante en matière de travaux publics. Commencée en 1997, elle se déroule sur plusieurs années. Le programme est évalué à 41,8 M€ dont 34,4 M€ pour l'île de Saint-Pierre répartis entre la commune de Saint-Pierre (17,7 M€) et le Conseil général (16,7 €). Les investissements sont financés à l'aide de subventions du FIDOM, du FNDAE, du FED et de l'Agence de bassin Seine-Normandie, et de prêts à des conditions favorables de l'AFD et de l'Agence de bassin Seine-Normandie. Le programme, qui couvre une période de plus de cinq ans comprend : (i) la création d'une usine de traitement d'eau potable (ii) la rénovation du réseau de distribution d'eau potable avec la réhabilitation des tronçons anciens et le nettoyage des conduites (iii) la mise en place d'un réseau d'assainissement séparant les eaux usées et les eaux pluviales, et permettant de rejeter les effluents dans une zone moins sensible du milieu marin.

² L'aménagement, commencé en 2000 par le Conseil général, du nouveau quartier des Graves sur l'emplacement de l'ancienne piste d'aviation, où sera notamment reconstruit l'hôpital, se poursuit en 2004. Entre 2000 et 2003, 6,004 M€ ont été décaissés au titres des travaux et des avances à la SODEPAR. Sur cette même période, le Ministère de l'équipement a versé 2,627 M€ au titre de la LBU (Ligne Budgétaire Unique) et la cession des terrains a rapporté 0,648 M€.

Entre 2000 et 2003, le niveau moyen des dépenses d'investissement s'élève à 10,382 millions d'euros, représentant un effort moyen d'investissement de 37,7 %. En 2003, la Collectivité territoriale a dû fortement limiter ses dépenses d'équipement (réalisations chiffrées à 8,477 millions d'euros), d'une part, en raison de sa faible épargne nette et, d'autre part, pour restaurer son fonds de roulement. En 2004 le taux s'est maintenu à 37,2 % pour un montant de 8,173 millions d'euros. En 2005 les réalisations ont été d'environ 8 millions d'euros.

Fonds de roulement de la Collectivité territoriale

Afin de rétablir l'équilibre financier et restaurer son fonds de roulement, deux prêts de 1,5 million d'euros chacun ont été accordés par l'AFD au titre des exercices 2004 et 2005. Ceci a permis de ramener le fonds de roulement de - 1,666 million d'euros à 37 000 euros.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS – LE CONTRAT DE PLAN ETAT COLLECTIVITE TERRITORIALE

L'Etat et la Collectivité territoriale ont signé en janvier 2001 un contrat de plan (le quatrième) portant sur la période 2000-2004. Les dépenses estimées à 31,4 millions d'euros devaient être supportées à hauteur de 16,7 millions d'euros par l'Etat et de 14,7 millions par le Conseil général. Elles correspondent à 117 mesures et se décomposent ainsi :

- 13,1 millions d'euros au titre de la diversification économique, avec des actions dans le domaine de la mer, des infrastructures portuaires, du tourisme et de la formation ;
- 6,1 millions d'euros pour l'aménagement urbain et le transport ;
- 7,5 millions d'euros pour la santé et la reconstruction du centre hospitalier ;
- 4,7 millions d'euros pour l'environnement, le cadre de vie et la culture.

Trois avenants ont été signés depuis afin de :

- modifier les clés de répartition des financements, comme suite aux difficultés financières rencontrées par la Collectivité ;
- redéfinir certaines actions programmées ;
- proroger au 31 décembre 2006 la date d'achèvement de cet accord et ainsi permettre la préparation du prochain contrat de développement.

Le bilan établi à la fin de l'année 2005 apparaît comme suit :

- 82,6% de l'ensemble des mesures prévues dans le premier volet (76 au total) ont été réalisées. Ainsi, dans le domaine du tourisme, 259 164 euros ont été alloués à la réhabilitation du patrimoine de l'île aux marins. L'opération de réhabilitation de la forge Lebailly a été achevée en 2005 ;

- le taux de réalisation du deuxième volet est de 79%. En 2005, les travaux du carrefour « du pain de sucre » ont porté sur un montant supérieur à 20 000 euros ;

- le troisième volet est consacré au secteur de la santé. Il se rapporte pour l'essentiel à la construction du nouveau centre hospitalier. 3,2 millions d'euros ont été affectés à cet investissement en 2005 ;

- en ce qui concerne le quatrième volet, il n'y a pas eu en 2005 d'opération financée. Plusieurs projets ont été reportés – la salle de spectacle, la salle omnisport, et la rénovation du musée à Saint-Pierre –, ce qui explique le faible taux de réalisation (21,7 %).

4. LE FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

Les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) dont fait partie la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon jouissent d'une relation spéciale avec la Communauté européenne (CE), à qui ils sont « associés ». La relation entre la Communauté Européenne et les pays associés est régie par :

- le traité de Rome de 1957 amendé par l'Acte unique, par le traité de Maastricht, par le traité d'Amsterdam et par le traité de Nice (Cf. : Articles 182 à 187 du traité instituant la Communauté européenne) ;

- des décisions renouvelées régulièrement, depuis 1957 ; la dernière décision d'association date du 27 novembre 2001 (décision 2001/822/CE relative à l'association des PTOM à la CE) et a été conclue pour la période de 2001 à 2011.

Les PTOM relèvent constitutionnellement de quatre des États membres (le Danemark, la France, les Pays Bas et le Royaume-Uni) ; ils ne constituent pas des États indépendants, contrairement aux États ACP. Deux caractéristiques principales distinguent les PTOM des États ACP (Afrique Caraïbes Pacifique) et des départements français d'outre-mer (DOM) :

- les PTOM ne font pas partie du territoire communautaire (contrairement aux départements d'outre-mer) ;

- les ressortissants ont la nationalité des États membres dont ils relèvent (cependant, dans certains cas, les ressortissants ne bénéficient pas de la pleine citoyenneté de ces États).

En conséquence, le droit dérivé communautaire ne s'applique pas directement aux PTOM et le Conseil doit arrêter spécifiquement les règles qui s'appliquent aux PTOM.

Il ressort de cette situation que l'usage des fonds structurels européens, tels que le FEDER ou le FEOGA, ne leur est pas ouvert. Les règles d'appellation d'origine européenne sont également restreintes ou aménagées pour eux. Ainsi, les PTOM constituent, au cas par cas, une frontière douanière de l'Union européenne.

En revanche, les PTOM, comme les États ACP, bénéficient des Fonds européen de développement (FED) et de l'aide de la Banque européenne d'investissement (BEI). Par ailleurs, ils participent à certains programmes communautaires dans des domaines précis tel que l'éducation.

Le programme actuellement en cours est celui relatif au 9^e Fonds européen de développement (FED).

La collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon peut disposer d'une dotation d'un montant de 12,4 millions d'euros¹. Dans cette optique, un document unique de programmation (DOCUP) et un programme indicatif pour la période 2004-2007 ont été définis dans le courant de l'année 2004 et sont rendus applicables depuis février 2005. Ces études s'inscrivent dans la continuité de la stratégie de développement sous-tendue par le 4^e Contrat de plan Etat-Collectivité 2000-2004.

Deux orientations prioritaires ont été précisées :

– créer des conditions favorables au développement des activités : l'objectif est de mettre à niveau les infrastructures indispensables à l'ouverture de l'archipel sur son environnement régional et à son désenclavement intérieur. Sont concernées les infrastructures portuaires, aéroportuaires et routières,

– garantir le caractère durable du développement : l'objectif est de préserver les ressources naturelles et la qualité de l'environnement afin d'améliorer les conditions de vie et l'attractivité touristique de l'archipel. Sont concernés le programme « eau et assainissement », la gestion des déchets et la protection du littoral.

Les premiers projets pouvant être financés par ce programme ont été identifiés et font l'objet d'études techniques. Mais, compte tenu des procédures associées à la mise en place des fonds, aucune mobilisation des ressources n'est intervenue en 2005.

§ 6. LA COOPERATION INTERNATIONALE

1. LA COOPERATION FRANCO-CANADIENNE

Les gouvernements français et canadien ont signé un accord le 2 décembre 1994, en vue de développer la coopération entre l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon et les provinces maritimes du Canada. En application de cet accord, une Commission mixte de coopération régionale a été créée en mai 1996. Son objectif est d'associer les deux parties afin de tisser des relations sur les plans culturel, social, technique, environnemental et économique.

La Commission se réunit une fois par an alternativement dans l'archipel ou au Canada.

En 2005, la huitième rencontre s'est tenue à Mill river, sur l'île du Prince-Edouard.

Un groupe de travail permanent a été mis en place afin d'améliorer le suivi des décisions prises.

¹ En fait, 12,81 millions d'euros compte tenu des reliquats sur les précédents FED.

Les principales conclusions issues de la réunion de 2005 portent sur les domaines suivants :

- sécurité civile : un programme de coopération a été défini pour le sauvetage en mer et pour la gestion de crises (ex : plan d'évacuation des blessés, dans le cas de catastrophes naturelles) ;
- sécurité publique : les échanges entre la gendarmerie royale du Canada (GRC) et la gendarmerie nationale sont renforcés pour ce qui concerne la lutte anti-terroriste et la lutte anti-criminalité ;
- éducation/santé : le principe d'un partenariat avec la nouvelle école francophone de médecine, à Moncton a été acté ; de même, le lancement d'un programme d'échange et de formation du corps médical entre les hôpitaux de Moncton et de Saint-Pierre ;
- tourisme : la destination Saint-Pierre et Miquelon sera plus largement intégrée dans les offres des opérateurs canadiens relatives aux Provinces atlantiques ;

Par ailleurs, les participants sont convenus de la poursuite des travaux, engagés précédemment, sur l'aquaculture, le traitement des déchets, la lutte contre le diprion du sapin.

A côté du volet institutionnel, des rencontres professionnelles ont été mises en place pour la première fois en 2001. C'est particulièrement dans le secteur de l'aquaculture, et notamment dans l'élevage de morues ou des coquilles, que la coopération régionale joue pleinement son rôle. Des échanges réguliers avec des professionnels canadiens, ressortissants de Terre-Neuve ou des Iles-de-la-Madeleine, ont lieu ; ceux-ci apportent notamment leur expérience à leurs homologues de l'archipel.

2. LA COOPERATION AVEC L'UNION EUROPEENNE

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon fait partie de l'Association des Pays et Territoires d'Outre-mer (OCTA, Overseas Countries and Territories Association). Cette association européenne, créée en novembre 2002, compte 14 membres, tous étant liés à l'Union européenne dans le cadre d'une décision d'association. C'est un forum de discussion qui se positionne comme interlocuteur unique des PTOM face aux autorités européennes afin de défendre au mieux l'intérêt commun de ses membres sur des thèmes aussi variés que l'accès aux financements du FED, les règles d'origine, la fiscalité, le transbordement, les échanges internationaux .

L'association, dont le siège est situé à Bruxelles s'est réunie du 5 au 7 décembre 2005 ; ses membres ont élu Saint-Pierre-et-Miquelon au poste de Vice-président du Comité exécutif. Cette instance est chargée de représenter l'ensemble des gouvernements des PTOM auprès de l'Union européenne.

CHAPITRE II

Les secteurs d'activité

INTRODUCTION

Le tissu économique de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est constitué, selon le recensement de la Chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie et des métiers (CACIM) au 31 décembre 2005, de 459 entreprises contre 447 en 2004 et 492 en 2003.

Les activités liées à la pêche, culturellement importantes dans l'archipel, comptent 23 entreprises (21 en 2004). Ce sont les secteurs du commerce et du bâtiment et des travaux publics qui ont joué en 2005 un rôle primordial dans l'économie locale :

– en nombre d'entreprises, le secteur le plus important est celui du commerce avec 115 entreprises (soit 25,1 % des entreprises de l'archipel) dont 78 commerces de détail et 10 entreprises de réparation automobile.

– le bâtiment et les travaux publics compte 67 entreprises (soit 14,6 % des entreprises), et emploie 9,4 % de la population active (recensement INSEE 1999).

Les secteurs de l'immobilier et des services aux entreprises enregistrent 4 entreprises supplémentaires par rapport à 2004 (94 entreprises, soit 20,48 %) mais n'emploient encore qu'une faible part de la population active (4,8 %).

Dans le domaine du tourisme, on dénombre 30 hôtels et restaurants (6,54 %).

Section 1

L'agriculture et l'élevage

La pêche ayant été pendant longtemps la principale ressource de l'archipel, les activités agricoles étaient orientées vers l'autoconsommation. Ce n'est que dans les années 1990 que sont apparues des tentatives de développement et ce malgré de fortes contraintes environnementales. Les conditions climatiques sont rigoureuses, les sols, tourbeux, argileux et peu fertiles. Ces facteurs limitent la saison pour les cultures extérieures à quelques semaines.

En 2005, le nombre d'unités de production animales ou végétales (6 principales assurant 91 % de la production, et 4 secondaires) reste inchangé par rapport à 2004. La fragilité du secteur tient au fait que la quasi-totalité de la production par filière repose généralement sur une unique entreprise. La population des agriculteurs est vieillissante, avec une moyenne d'âge de 49 ans (contre 40 ans en métropole) ; elle atteint même 63 ans chez les exploitants secondaires. Les exploitants de l'archipel n'ont pas le statut d'agriculteur. Ils sont enregistrés au registre du commerce et des entreprises, et rassemblés au sein d'un Groupement des producteurs agricoles.

Les cultures dites de plein champ, qui représentaient en 1994 une surface de 4 700 m², et de 21 222 m² en 2004, équivalent désormais 26 712 m² (+ 25,9 %), soit 90 % de la surface maraîchère. Deux points sont à noter :

- une grande partie de la surface totale appartient à un seul agriculteur. Elle est consacrée majoritairement aux fraises ;
- la superficie maraîchère, si elle est en progression depuis 2003, est loin d'atteindre son niveau maximum de 2001 (près de 50 000 m²). cet important écart s'explique par le départ à la retraite de nombreux agriculteurs.

Les autres 10 % correspondent à des serres, froides ou chaudes, soit 2 968 m² (+ 3 %). Afin d'améliorer la rentabilité des serres, il est envisagé, dans le cadre de l'ODEADOM, d'utiliser des énergies renouvelables (éolienne, bois, huile...). Le but est de limiter à l'avenir le coût du chauffage, les serres chauffées représentant 76,3 % de l'ensemble.

Alors que la superficie consacrée à l'agriculture augmente, la production totale est en recul, ce qui dénote une baisse des rendements, aussi bien pour la culture maraîchère que fourragère. Cette diminution s'explique par un appauvrissement des prairies et non par des raisons climatiques, celles-ci ayant été relativement favorables en 2005. Des analyses de sols et la mise en place de plans de fertilisation devraient être réalisées dans un avenir proche.

La production globale, issue en majorité des serres, est en net recul. Pour les variétés présentées dans le tableau ci-après, elle est passée de 113,7 tonnes en 2004 à 81,4 tonnes en 2005. La principale récolte est celle de la laitue (65,1 % de la production et 59,9 % de la demande locale), qui a diminué de 16,8 %. La tomate, qui est le deuxième produit de consommation alimentaire directe, est en léger repli. 7,2 tonnes ont été produites, sur une demande totale d'environ 80 tonnes. La production de celle-ci va être réorganisée, afin de mieux étaler dans le temps les récoltes. On peut en effet rencontrer une surproduction à certaines périodes. D'un point de vue plus général, une meilleure articulation pourrait être mise en œuvre entre la production des serres et les commandes des importateurs.

Parmi les principales productions, il convient de souligner qu'une partie non négligeable des surfaces maraîchères est consacrée à la production de plants de fleurs et de légumes, n'entrant pas dans le marché local de l'alimentation. Ces plants font l'objet d'une utilisation domestique dont la production est difficilement estimable.

Mis à part la courgette, dont la production est cyclique, toutes les productions tendent à la baisse. La collecte des pommes de terre, cultivées en plein champ, qui atteignait 30,1 tonnes en 1999, est à l'heure actuelle quasi nulle, alors qu'on en a importées 167 tonnes en 2005, pour une valeur de 153 152 euros. Les problèmes de compétitivité et les départs à la retraite des agriculteurs exploitants ont désormais mis un terme à cette activité. Les fraises, qui sont aussi issues d'une culture extérieure, sont stables en volume. Et ce, malgré la présence d'un parasite cette année.

Productions maraîchères

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
|--|------|------|------|------|------|-------------------------|
| Pommes de terre (tonnes) | 10,4 | 3,7 | 0,4 | 0,3 | 0,1 | -52,0% |
| Tomate (tonnes) | 7,0 | 4,8 | 8,6 | 7,4 | 7,3 | -2,0% |
| Carotte (tonnes) | 2,3 | 1,0 | 0,5 | 0,8 | 0,5 | -35,2% |
| Laitue (milliers d'unités) | 58,8 | 66,5 | 51,8 | 63,7 | 53,0 | -16,8% |
| Fraise (tonnes) | 2,6 | 4,3 | 0,8 | 2,3 | 2,2 | -2,3% |
| Courgette (tonnes) | 1,7 | 0,3 | 1,2 | 0,8 | 1,3 | 63,4% |
| Plants de légumes (milliers d'unités) | 32,5 | 7,8 | 34,4 | 38,5 | 17,0 | -55,9% |

Source : Service de l'Agriculture

La production animale globale reste inchangée. Cependant sa composition a varié. En effet, seul le nombre des poulets de chair commercialisés est en progression. Celle-ci est d'ailleurs constante depuis 1999. L'offre locale comble 22 % de la demande insulaire. Par ailleurs, le troupeau de canards est en diminution, il n'est plus constitué que de canards gras, ce qui s'inscrit dans une logique de valorisation du produit (foie gras, confits).

Toutes les autres viandes sont en recul. La production d'ovins semble davantage correspondre à la capacité réelle des exploitations. Celle des bovins reproducteurs est légèrement plus problématique :

– on constate un vieillissement de la population, ainsi qu'un non renouvellement des animaux, conduisant à un appauvrissement génétique du cheptel. Des pistes sont explorées afin de renouveler en partie le troupeau avec, notamment, l'introduction d'espèces adaptées au climat.

– la production bovine est très marginale, ne couvrant que faiblement les besoins de l'archipel. Son développement nécessiterait un accroissement des surfaces fourragères, et de leurs rendements. La réhabilitation des prairies et la diversification sont des priorités.

L'élevage de broutards serait une voie intéressante à étudier.

| Productions animales | | | | | | en nombre |
|----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|-------------------------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
| Bovins reproducteurs | 24 | 19 | 38 | 34 | 29 | -14,7% |
| Veaux | 5 | 12 | 9 | 14 | 5 | -64,3% |
| Ovins | 522 | 439 | 391 | 416 | 362 | -13,0% |
| Poulets de chair | 17 187 | 22 978 | 27 103 | 26 880 | 27 349 | 1,7% |
| Canards | 1 030 | 892 | 1 350 | 1 093 | 744 | -31,9% |

Source : Service de l'Agriculture

Les exploitants agricoles bénéficient dans l'exercice de leur activité d'un soutien des régies agricoles des services de la Direction de l'agriculture. Un appui technique est apporté aussi bien au niveau des cultures sous serre que pour les opérations en plein champ : travaux de labour, rénovation de pâtures, mise en place et réparation de clôtures. Les outils de production sont, par exemple, loués aux agriculteurs à un prix couvrant le coût du carburant.

Les aides des pouvoirs publics

Il existe donc un potentiel de développement intéressant, une faible part du marché local étant couverte. L'ensemble des dispositifs d'aide pourrait permettre de dépasser les difficultés dues à l'environnement géophysique, notamment grâce à l'aide technique. L'avantage à terme serait d'augmenter l'autosuffisance de l'archipel tout en créant une dynamique de revenu local, grâce à une activité productive.

Mais la relance de la filière repose sur le comportement des consommateurs, et notamment sur leur sensibilité au rapport qualité-prix et aux produits du terroir. Les produits nord-américains ne sont pas soumis aux mêmes contraintes que ceux originaires de Saint-Pierre-et-Miquelon, qui doivent se conformer aux normes européennes sévères sur les engrais, les pesticides, les OGM, les hormones... La Direction de l'agriculture et des forêts, en association avec le Groupement des producteurs agricoles, réfléchit à la mise en place d'un label de qualité (origine « Saint-Pierre-et-Miquelon »).

En application des dispositions du code local des investissements, les entreprises agricoles et aquacoles exerçant leur activité régulièrement et de façon continue dans l'archipel, peuvent bénéficier d'aides particulières, accordées par arrêté du Président du Conseil général, après avis conforme de la Commission des affaires agricoles. Ces aides sont cumulables avec les dispositions générales de promotion de la diversification économique ainsi que la prime d'équipement prévues par le code local des investissements. Le système d'allocation fonctionne en général avec une avance de la moitié de la somme promise, la deuxième part venant une fois les réalisations constatées. Fin 2005, sur les 59 254 euros devant être versés dans le cadre des conventions signées, 60 % ont déjà été débloqués. 2 conventions sur 11 ont été soldées.

Afin de compenser les contraintes particulières de l'archipel, il est prévu une Indemnité spéciale agricole (ISA), d'un montant de 198 euros par Unité spéciale agricole (USA), qui est versée durant les 15 premières années qui suivent leur début d'activité. A compter de la 6^e année, un abattement dégressif de 10 % par an est opéré sur le montant alloué. Cependant, comme aucun dispositif n'est venu en soutien ou en remplacement, une dérogation a été décidée quant à la règle de l'abattement. L'octroi de l'indemnité est fonction de l'importance de l'activité agricole et de l'importance des autres revenus non agricoles du demandeur. L'entreprise doit se conformer aux prescriptions sanitaires et phytosanitaires imposées par les pouvoirs publics et faire partie d'une association ou d'un syndicat professionnel agricole. Au titre de 2005, 82 999 euros sont prévus ; les sommes seront versées courant 2006.

Les entreprises agricoles et aquacoles, qui réalisent certains investissements (bâtiment, matériel agricole...), d'un montant minimal équivalent à l'indemnité spéciale agricole allouée pour 10 USA, peuvent également bénéficier d'une subvention, dans la limite de 50 % des sommes investies.

Un escompte sur le prix du carburant est accordé aux agriculteurs individuels ou groupements d'agriculteurs agréés.

Dans le cadre du développement de l'agriculture de l'archipel, il existe aussi des aides nationales. Elles sont au nombre de deux :

– celles dispensées par l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer (ODEADOM). Le but de cet EPIC est notamment de promouvoir la diversification des productions, à travers des subventions. Pour l'année 2005, quatre demandes d'aides ont été faites. Sur les 116 110 euros décidés dans le cadre des conventions passés, 21 850 euros ont déjà été versés. Les projets prévus pour l'année dans le cadre du Programme Sectoriel 2005-2007, portent sur le soutien à l'élevage ovin, l'aviculture, l'aquaculture et le maraîchage ;

– l'Opération groupée d'aménagement foncier (OGAF) est un programme qui n'est plus opérationnel que dans l'outre-mer. Il est utilisé pour les zones agricoles en difficulté, concerne l'adaptation et la restructuration des zones rurales et des exploitations. C'est la principale source de financement de l'agriculture de l'archipel. Sur 233 481 euros ayant fait l'objet de décisions, 108 874 euros ont été versés. 300 000 euros au total sont prévus pour le plan 2005-2007. Il existe différents volets d'action :

- la pêche : on peut noter pour cette année la création d'un poste d'animateur pour la filière halieutique, pris en charge en grande partie par l'OGAF,

- l'aquaculture : des subventions ont été accordées pour aider à l'investissement de matériel d'élevage, à la traçabilité des productions et à la sécurité du personnel,
- l'agriculture : le programme a permis de financer un atelier de transformation et de conditionnement de produits, à hauteur de 15 % du coût total de l'investissement. De plus un animateur a été recruté.

De nouvelles aides sont, ou devraient être, mises en place. Il s'agit de :

– la Dotation installation agricole : son but est surtout de pérenniser l'activité agricole en aidant de jeunes agriculteurs à s'installer, compte tenu du vieillissement de la population ;

– l'Aide locale à la transmission d'exploitation : elle s'inscrit dans la même démarche que la précédente ;

– l'Indemnité compensatoire de handicap naturel : elle devrait remplacer à terme l'ISA, et serait plus avantageuse (200 à 250 euros par hectare, sans condition de dégressivité). Elle permettrait en plus d'alléger le budget de la collectivité.

Les deux premières catégories d'aides sont d'ores et déjà opérationnelles. Un premier dossier sera monté en 2006.

Section 2

La pêche et l'aquaculture

La pêche à la morue a longtemps été l'unique activité économique de l'archipel. Ce secteur a été anéanti par le moratoire imposé en 1994 ; la reprise en 1997, bien que réglementée par des quotas, a permis le maintien d'une activité au niveau de la pêche artisanale comme des usines de transformation.

Les efforts de diversification ont conduit au développement d'une filière axée sur le crabe des neiges. Mais, compte tenu des aléas observés sur la ressource, d'autres actions se sont avérées nécessaires : elles portent sur la recherche de toutes les opportunités qui s'offrent à l'archipel pour exploiter des quotas de pêche inemployés. Les résultats obtenus concernent des espèces telles que les thonidés, le pétoncle, le bulot, le rouget. En 2005, un armement a pris l'initiative d'une campagne exploratoire sur une nouvelle ressource, la myxine. La collaboration de scientifiques, français et canadiens, a porté sur les méthodes de conditionnement notamment. Le caractère novateur de cette activité est à souligner : seules quelques entreprises canadiennes sont sur segment de marché. Ainsi, l'archipel dispose d'un atout sur une nouvelle filière orientée vers les marchés asiatiques (Corée et Japon).

Le bilan de l'année 2005 concernant le crabe des neiges est positif si le critère retenu est celui d'un meilleur approvisionnement de l'usine de transformation : un accord a été conclu dans ce sens avec un partenaire canadien, conséquence indirecte du conflit sur les prix opposant certaines usines situées à Terre-neuve aux pêcheurs. Mais les revenus des pêcheurs comme ceux de l'usine de transformation sont grevés par des pertes de change liées à la dépréciation du dollar par rapport à l'euro ; les produits sont en effet uniquement commercialisés sur le marché américain. Des mesures d'aide ont été mises en place par le Conseil général.

En ce qui concerne l'aquaculture, les deux projets qui visent d'une part, l'élevage de coquilles Saint-Jacques et, d'autre part, le grossissement de morues, se situent toujours dans une phase de consolidation ; ils restent toujours porteurs d'espoir.

Le Comité des ressources halieutiques, dont la création était envisagée depuis 2003, a été mis en place en septembre 2005. L'objectif de cette structure est de mettre en place une stratégie pour la filière pêche-aquaculture et aussi de fédérer les différents intervenants afin de structurer l'ensemble de la filière. Son rôle est :

- d'assurer l'information économique de toutes les professions intéressées par le secteur ;
- de fournir une assistance technique aux activités de la pêche maritime et de l'aquaculture ;
- de formuler des avis et de faire des propositions sur la gestion de la ressource halieutique ;
- de promouvoir et de représenter les intérêts des professionnels auprès des autorités, locales, nationales ou européennes

L'industrie de la pêche dans la province voisine de Terre-Neuve a connu en 2005 un léger recul par rapport à la saison précédente. Les quantités débarquées sur le territoire approchaient les 352 000 tonnes (toutes espèces confondues) en 2005 contre 358 000 en 2004, soit une baisse de 1,7 %.

Les prises de poissons de fond (morue, turbot/flétan du Groenland) représentent 59 200 tonnes en 2005 contre 52 726 tonnes en 2004, soit une hausse de 12,3 %. La morue est le poisson de fond le plus pêché. En quantité brute, le maquereau, le capelan et le hareng sont les espèces les plus capturées.

L'année 2004 a été pour la filière du crabe des neiges l'une des plus lucratives, avec 55 600 tonnes débarquées pour une valeur de 301 millions de dollars canadiens. En 2005, des conditions de commercialisation moins favorables, en partie liées à l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, se traduisent par un prix moyen d'achat au pêcheur de 1,45 dollar canadien la livre alors que les cours ont pu atteindre 2,45 dollars canadiens en 2004. Les captures sont en baisse de 27,3 % (44 000 tonnes) pour une valeur de 171 millions de dollars canadiens.

L'industrie de la crevette se plaçait en 2004 au deuxième rang des activités en termes de valeur, après le crabe des neiges. Aujourd'hui, la crevette nordique occupe une place privilégiée dans l'industrie de la pêche. Les quantités débarquées ont atteint 119 000 tonnes en 2004 et 113 000 tonnes en 2005 (-5,3 %) pour un montant de 166 millions de dollars canadiens en 2004 et 171 millions en 2005 (+3 %). Le prix relatif de la crevette nordique s'est donc amélioré d'une année à l'autre.

En ce qui concerne l'aquaculture, une politique volontariste de développement de l'activité a été mise en place dans la province canadienne, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur la pêche. L'objectif est de produire, en 2010, 32 000 tonnes de morue d'élevage. Les espèces produites sont les salmonidés (truites et saumons), les moules de culture et la morue.

§ 1. LA PECHE

1. L'ORGANISATION DU SECTEUR DE LA PECHE

1.1 L'accord franco-canadien du 2 décembre 1994

La zone économique exclusive de Saint-Pierre-et-Miquelon est entièrement enclavée dans les eaux territoriales canadiennes. Le moratoire sur la pêche à la morue décidé par le gouvernement canadien en 1992 en raison de l'épuisement de la ressource s'est donc imposé à l'archipel. Afin de développer la coopération entre le Canada et Saint-Pierre-et-Miquelon et de garantir la concertation sur les décisions prises, notamment en matière de pêche, les deux gouvernements ont signé un accord le 2 décembre 1994.

Aux termes de cet accord, chaque année, un Taux autorisé de captures (TAC) est déterminé pour la morue, le sébaste, la plie grise, la plie canadienne et le pétoncle, après consultation de l'IFREMER et du Conseil canadien pour la conservation des ressources halieutiques sur l'état de la ressource. Il est prévu que :

- concernant la morue, chaque année, la France obtient une part du TAC de morue fixée à 15,6 % sur la zone du 3Ps (sous-division géographique) ;
- concernant le pétoncle, il n'est désormais fait référence qu'au gisement global, sans distinction d'une zone française ou canadienne ; les quotas de prélèvement sur le gisement entier seront répartis à raison de 70 % pour la France et 30 % pour le Canada.

Parallèlement, les pêcheurs ont droit à un certain tonnage de prises dites « accessoires », sur des espèces déterminées telles le merlu, l'hanon, la plie américaine, le requin, alors que d'autres doivent être remises à l'eau.

Quotas pour Saint-Pierre-et-Miquelon dans la zone du 3 Ps

en tonnes

| | 2001 (1) | 2002 (2) | 2003 (3) | 2004 (4) | 2005 (5) |
|--------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Morue | 2 340 | 2 340 | 2 340 | 2 340 | 2 340 |
| Pêche industrielle | 1 638 | 1 638 | 1 638 | 1 638 | 1 638 |
| Pêche artisanale | 702 | 702 | 702 | 702 | 702 |
| Sébaste | 288 | 288 | 288 | 288 | 288 |
| Plie grise | 73 | 73 | 73 | 73 | 73 |
| Pétoncle d'Islande | 280 | 280 | 280 | 280 | 280 |

Source : *Affaires Maritimes*

(1) du 01.04.2001 au 31.03.2002 (3) du 01.04.2003 au 31.03.2004 (5) du 01.04.2005 au 31.03.2006

(2) du 01.04.2003 au 31.03.2004 (4) du 01.04.2004 au 31.03.2005

Depuis 1999, il a été décidé que les quotas ne seraient plus fixés par année civile comme c'était le cas, mais concerneraient les périodes allant du 1^{er} avril au 31 mars, correspondant mieux aux saisons de pêche. Sur l'archipel, 70 % du quota français sur la morue sont destinés à la pêche industrielle et 30 % aux pêcheurs artisans. La dernière saison de pêche s'est étendue du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

En ce qui concerne la dernière campagne, suite aux recommandations du Conseil canadien pour la conservation des ressources halieutiques et de l'IFREMER, le Conseil consultatif des pêches franco-canadien, réuni à Ottawa en mars 2005, a décidé de reconduire à l'identique le TAC de morue à 15 000 tonnes (soit 2 340 tonnes pour l'archipel) et les quotas pour les autres espèces concernées par l'accord (sébaste, plie grise, plie canadienne et pétoncle).

L'accord de pêche dont l'échéance arrive en 2007 peut être renouvelé soit par tacite reconduction soit par renégociation. Les acteurs locaux semblent préférer une reconduction compte tenu de la proposition de certains scientifiques canadiens de classer la morue comme une espèce en péril et ainsi de réduire sensiblement les quotas de pêche. C'est au cours du dernier trimestre de l'année 2006 que chaque partie arrêtera une stratégie qui constitue un élément d'une négociation globale dont les enjeux portent notamment sur la définition de la zone économique exclusive telle que revendiquée par les élus de l'archipel.

Autres quotas bilatéraux pour Saint-Pierre-et-Miquelon en tonnes

| | Zones | 2005 |
|---------------------|-------------|------|
| Morue | 4Rs & 3Pn | 130 |
| | 4T & 4Vn | 104 |
| Sébaste | 3O | 900 |
| Encornet | 3 & 4 | 442 |
| Flétan du groenland | 2 | 148 |
| Merlu argenté | 4V, 4W & 4X | 300 |

Source : Affaires Maritimes

1.2 L'OPANO

La France, au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon, est membre depuis 1996 de l'Organisation des Pêches de l'Atlantique du Nord Ouest (OPANO). Cette organisation, qui compte 17 membres, a pour objectif de contribuer à la conservation des ressources halieutiques dans la zone qu'elle recouvre, à savoir les eaux de l'Atlantique du nord ouest, soit au nord du 35° parallèle et à l'ouest de la ligne courant le long du 42° méridien ouest, jusqu'au 59° parallèle. Les pays ayant des côtes frontières avec la zone, à savoir les Etats-Unis, le Canada, le Groenland et Saint-Pierre-et-Miquelon, conservent la gestion de leurs eaux territoriales. L'OPANO régie les prises de la plupart des espèces de la zone, à l'exception entre autres du thon et du saumon.

L'archipel dispose pour 2005 de quotas sur la crevette (245 tonnes dans la zone géographique dite du 3L et 100 jours de pêche dans la zone 3M), sur le rouget (69 tonnes dans la zone dite du 3M) ainsi que sur le flétan noir (224 tonnes dans les zones 3 et 4). Depuis la dernière assemblée générale, s'ajoutent 300 tonnes de limande à queue jaune dans la zone 3 LNO.

Le fait de disposer de quantités suffisantes permettrait d'armer un bateau battant pavillon français ; à défaut, c'est la solution de l'affrètement qui est actuellement utilisée.

Quotas OPANO pour Saint-Pierre-et-Miquelon en tonnes

| | Zones | 2005 |
|-----------------------|--|------|
| Sébaste | 3M | 69 |
| | 2, 1F & 3K (quota ouvert à d'autres pays) | 627 |
| Limande à queue jaune | 3L, 3N & 3O | 300 |
| Flétan du Groenland | 3,L, 3M, 3N & 3O | 224 |
| Encornet | 3 & 4 | 453 |
| Crevettes | 3L | 245 |
| | 3 M (100 jours de pêche pour 1 navire) | |
| Merluche blanche | 3N & 3O (quota ouvert à d'autres pays) | 500 |
| Raie | 3L, 3N & 3O (quota ouvert à d'autres pays) | 500 |

Source : Affaires Maritimes

1.3 L'ICCAT

La gestion du stock de thonidés en Atlantique est assurée par l'ICCAT, (International Commission for the Conservation of Atlantic Tuna), qui se réunit annuellement afin d'attribuer des quotas à ses membres. La France est membre de l'ICCAT depuis 1968, au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon.

| Quotas de thonidés pour Saint-Pierre-et-Miquelon | | | | | en tonnes |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
| Germon | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 |
| Thon rouge | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Espadon | 24 | 24 | 35 | 35 | 35 |
| Thon obèse | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 |

Source : *Affaires Maritimes*

A noter une particularité de la gestion des quotas au sein de l'ICCAT : les captures autorisées peuvent excéder les quotas initiaux avec le système des quotas ajustés. Les sous ou sur consommations de quotas sont reportées sur les années suivantes. Ainsi, en 2005, le quota de l'archipel passe de 4 à 13 tonnes de thon rouge et de 35 à 80 tonnes d'espadon.

1.4 La gestion des ressources dans les eaux territoriales de l'archipel

1) Le crabe des neiges

La ressource en crabe des neiges est soumise à des restrictions, décidées par le ministre français de l'Agriculture et de la Pêche, après consultation de la Commission halieutique, de l'IFREMER et du préfet.

Concernant le crabe des neiges, la saison s'étend d'avril à juillet. Pour la saison 2005-2006, le TAC a été reconduit à 266 tonnes, réparti entre 15 embarcations partagées en 2 groupes qui pêchent selon un système de tour alternatif. Sur les 266 tonnes autorisées pour la saison en cours, les prises ont été de 152 tonnes.

| Quota de crabe des neiges pour Saint-Pierre-et-Miquelon | | | | | en tonnes |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
| Crabe des neiges | 625 | 625 | 266 | 266 | 266 |

Source : *Affaires Maritimes*

2) Espèces non soumises à quota

Un certain nombre d'espèces de la région ne sont pas soumises à quota, ce qui est le cas du saumon, du bulot ou encore du lompe. Leur niveau de capture dépend de la demande mais surtout de la disponibilité de la ressource.

2. LA PECHE INDUSTRIELLE

2.1 Les espèces relevant de l'accord franco-canadien de 1994

La pêche industrielle sur l'archipel a subi de plein fouet les conséquences du moratoire de 1992 et des quotas imposés depuis la reprise en 1997. Si auparavant plusieurs navires étaient armés dans l'archipel par l'entreprise *Interpêche*, actuellement la part des quotas relevant de l'accord franco-canadien de 1994 et revenant à la pêche industrielle est pêchée par un bateau armé en Nouvelle-Ecosse (selon les dispositions de l'accord de 1994). Chaque année, un accord est donc signé entre une compagnie canadienne et l'entreprise *Interpêche*, obtenant ainsi l'exclusivité de la transformation de cette part du quota.

Cet armement ne prend que les espèces soumises à l'accord de 1994 ; sa saison commence au mois d'octobre et continue jusqu'à épuisement du quota, à savoir habituellement les mois de février/mars, le poisson étant de meilleure qualité pendant la période hivernale.

Une fois le quota de morue atteint, le *Cap Fortune* continue sa campagne de pêche, au Canada. Les autres espèces peuvent être inexploitées. C'est ce qui s'est produit au cours de la saison 2005, achevée en janvier 2006. Les captures de morue ont été réalisées rapidement, au détriment du sébaste et de la plie. Concernant le sébaste, sur les 1 188 tonnes allouées dans le 3Ps et le 3O, seules 2 tonnes ont été pêchées. L'ensemble des prises est en recul.

Pêche industrielle

| | 1999 (1) | 2001 (1) | 2002 (2) | 2003 (3) | 2004 (4) | 2005(5) | Variations 2005/2004 |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------|
| Morue | 5 007 | 1 655 | 1 711 | 1 643 | 1 721 | 1 640 | -4,7% |
| Sébaste | 419 | 292 | 189 | 7 | 17 | 2 | -85,7% |
| Plie | 39 | 24 | 3 | 1 | 42 | 11 | -74,2% |
| Autres | 115 | 89 | 65 | 68 | 82 | 85 | 2,7% |
| Total | 5 580 | 2 060 | 1 968 | 1 719 | 1 862 | 1 738 | -6,7% |

Source : Affaires Maritimes

(1) du 01.04.2001 au 31.03.2002

(3) du 01.04.2003 au 31.03.2004

(5) du 01.04.2005 au 31.03.2006

(2) du 01.04.2002 au 31.03.2003

(4) du 01.04.2004 au 31.03.2005

2.2 Les espèces soumises à quota par l'ICCAT

Depuis 2003, la société *Propêche* affrète un navire afin d'exploiter les quotas de thonidés alloués à l'archipel dans le cadre de l'ICCAT.

Si la saison 2005 a été meilleure que 2004 (+ 42,2 %), les thons obèses et rouges sont en nette diminution, avec respectivement 22 tonnes et 4 tonnes en moins. La progression du résultat cumulé est due aux bonnes performances sur les espadons (48,5 tonnes pêchées).

Ces prises ne sont pas transformées dans l'archipel ; elles sont débarquées dans des ports canadiens et expédiées vers le marché américain.

| Prises de thonidés | en tonnes | | |
|--------------------|-----------|-------|-------|
| | 2003 | 2004 | 2005 |
| Thon | 37,08 | 45,00 | 64,01 |

Source : *Nouvelles Pêcheries*

3. LA PECHE ARTISANALE

3.1 L'organisation

Du fait des quotas imposés, le secteur de la pêche artisanale dans l'archipel a dû se restructurer. En 2005, on compte 29 unités de pêche, dont 5 navires de plus de 12 mètres et 9 navires de 10 à 12 mètres, pour une cinquantaine de marins. La flotte se compose de chalutiers, de palangriers ou long-liners, de conception plus récente, et de doris, petites embarcations traditionnelles motorisées et équipées pour la pêche.

L'absence d'unités importantes (25 à 35 mètres) constitue un obstacle pour l'exploitation de quotas situés en dehors de la zone côtière, notamment dans les zones canadiennes ou en zone internationale. Cette situation se traduit par le recours à des affrètements.

La saison de pêche artisanale dépend des quotas attribués, mais également des conditions météorologiques. Le crabe des neiges ouvre la saison au mois d'avril. Il est pêché jusqu'au moment où le quota accordé à chaque navire est atteint, et au plus tard en juillet. Parallèlement, l'activité sur le saumon, non soumise à quota, débute le 1^{er} mai et se termine le 31 juillet. La saison de pêche du bulot et du lompe s'effectue également au printemps et pendant l'été. La pêche à la morue, au sébaste et à la plie débute pendant l'été et se prolonge jusqu'au début de l'hiver, si les conditions météorologiques le permettent. Pour la plupart des bateaux, la saison s'achève en fin d'année civile.

3.2 Les résultats

Après deux bonnes années consécutives, l'année 2005 est marquée par un repli de 11,4 % des prises.

Le quota de morue a été entièrement pêché, y compris les reports de la saison dernière. Les captures sont ainsi en progression de 18,1 %, le cabillaud représentant 45,8 % de l'ensemble des prises. Les captures de lompe ont aussi augmenté.

Ces résultats en progrès ne suffisent pas à compenser les risques liés à la faible diversité des prises. Les captures sont en effet concentrées sur peu d'espèces :

- 500 tonnes de produits ont été capturées en 200 ;
- les coquilles Saint-Jacques représentent 43,4 %, (contre 6,4 % en 2004), étant passées de 53 tonnes à 217 tonnes ;
- la raie a atteint en 2005 110 tonnes, soit 25 tonnes supplémentaires ;
- le homard (6,6 tonnes). Cette dernière espèce reste marginale, mais son potentiel par rapport à la valeur intrinsèque du produit lui confère un réel intérêt.

Toutes les autres espèces sont en net recul : ainsi, le lieu noir qui passe de 275,4 tonnes en 2004 à 19 tonnes en 2005. Le crabe des neiges est en légère diminution de 6 %, atteignant 152 tonnes.

Les produits de la pêche artisanale sont vendus sur le marché local aux différents transformateurs. Les prix proposés en 2005 seraient stables pour la morue, mais auraient fortement baissé pour le crabe des neiges et les œufs de lompe. Combinés à des résultats mitigés, les revenus des pêcheurs semblent avoir été inférieurs en 2005 à ceux des années précédentes.

Pêche artisanale

| | 2001 (1) | 2002 (2) | 2003 (3) | 2004 (4) | 2005 (5) | Variations 2005/2004 |
|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------|
| Morue | 659 | 583 | 736 | 632 | 747 | 18,1% |
| Lompe | 146 | 3 | 36 | 225 | 233 | 3,3% |
| Crabe des neiges | 498 | 150 | 85 | 162 | 152 | -6,4% |
| Autres | 509 | 865 | 980 | 822 | 500 | -39,2% |
| Total | 1 812 | 1 601 | 1 837 | 1 842 | 1 632 | -11,4% |

Source : Affaires Maritimes

(1) du 01.04.2001 au 31.03.2002

(3) du 01.04.2003 au 31.03.2004

(5) du 01.04.2005 au 31.03.2006

(2) du 01.04.2002 au 31.03.2003

(4) du 01.04.2004 au 31.03.2005

3.3 Les aides des pouvoirs publics

Le Conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon, suite aux problèmes rencontrés dans le domaine de la pêche au début des années 1990, a décidé d'affirmer son soutien à la pêche artisanale ; des mesures d'aides économiques et sociales pour le soutien de la pêche artisanale ont été instituées à partir de 1995.

MESURES DE SOUTIEN A LA PECHE ARTISANALE

● Aides à l'investissement

La collectivité apporte son aide à l'acquisition d'embarcations de pêche inférieures à 9 mètres ainsi qu'à l'achat de certains matériels (filets, moteurs...). L'aide consiste en l'attribution d'une subvention égale à 33 % du montant de l'investissement, le demandeur devant apporter un autofinancement au moins égal à 33 % de l'investissement. Cette subvention peut être complétée par l'attribution d'un prêt sans intérêt, remboursable sur 10 années, d'un montant maximum de 34 % de l'investissement ; le premier remboursement intervenant un an après la signature du contrat.

Pour bénéficier de ces aides, le demandeur doit justifier de 36 mois de navigation et être âgé de 50 ans au plus.

● Aides de campagne

Chaque année, les artisans pêcheurs peuvent bénéficier d'une *prime d'équipement* vestimentaire d'un montant maximum de 114 euros.

Les patrons d'embarcations bénéficient d'une *prime dite de mise en service des armements* plafonnée à 305 euros pour les embarcations de moins de 9 mètres et à 534 euros pour les embarcations de plus de 9 mètres.

Pour bénéficier de ces aides, chaque marin doit justifier d'une activité minimum appréciée sur le nombre de jours.

En fin d'année civile, une *aide pour le paiement des taxes ENIM* (Etablissement National des Invalides de la Marine) est versée, à raison de 25 % du montant des dites taxes, à chaque marin embarqué durant toute la campagne.

Tout armement bénéficie en fin de campagne d'une *prime sur la production des espèces pêchées et commercialisées*, fixée à 0,05 centime d'euro par kilogramme de produits.

Enfin, au vu du nombre de jours de mer, les patrons d'armements bénéficient d'une *aide sur la valeur des carburants consommés* au cours de chaque campagne.

● Indemnité saisonnière

Une indemnité mensuelle est accordée, entre le 1^{er} octobre et le 30 avril chaque année, aux pêcheurs artisans afin de compenser l'absence de revenus pendant la période hivernale. Cette aide est allouée à chaque marin pêcheur justifiant d'un nombre minimum de jours de mer et dont le revenu annuel net ne dépasse pas un montant fixé chaque année.

Parallèlement, l'Etat apporte depuis plusieurs années une aide à l'acquisition de bateaux ; dans le cas où une aide est obtenue de l'Etat, celle de la Collectivité est réduite du montant correspondant.

Durant l'année 2005, une aide supplémentaire a été mise en place par le Conseil général : à titre provisoire, la collectivité a décidé en juillet 2005 (délibération n°88-05) d'une aide à la production d'un montant de 0,05 euro par kilo de poisson pêché destiné à être transformé et commercialisé, dans la limite de 360 tonnes de produits vifs pour chaque mois. Elle concerne chaque marin pêcheur de nationalité française, imposable à Saint-Pierre-et-Miquelon.

§ 2. L'AQUACULTURE

L'aquaculture se positionne comme un élément clé de la diversification économique de l'archipel et apparaît comme un complément à la pêche traditionnelle. Pour mémoire, dans la province voisine de Terre Neuve, cette technique est privilégiée depuis plusieurs années pour le saumon, les moules et la morue ; l'élevage de morue a cependant dû être temporairement interrompu en 2003, le moratoire imposé sur cette espèce dans une grande partie des eaux de la province n'ayant pas permis aux aquaculteurs de se procurer la matière première. La production aquacole employait en 2003 quelque 500 personnes ; à noter que le profil des côtes terre-neuviennes constitue un habitat naturel pour cette activité.

Deux sites aquacoles sont en activité dans l'archipel : un à Miquelon et un à Saint-Pierre.

1. L'ELEVAGE DE MORUE

Le site aquacole dans la rade de Saint-Pierre vise le grossissement de morues sauvages. Le processus consiste à capturer des morues, d'un poids d'1 kg environ et à les placer en cages d'une capacité de 10 tonnes chaque ; elles sont nourries de petits poissons¹, essentiellement des capelans, jusqu'à ce qu'elles atteignent un poids maximum de 4 kg. Les jeunes morues, capturées en juin sur les côtes sud de Terre-Neuve, sont engraisées jusqu'à la commercialisation, en frais, qui intervient 3 à 6 mois après en fonction de la demande.

Le projet est né des contacts noués en octobre 2001 entre professionnels de l'archipel et terre-neuviens, dans le cadre des rencontres de la coopération régionale ; les professionnels terre-neuviens continuent d'en assurer le suivi scientifique. L'activité avait commencé dès 2002 où une cage avait pu être placée dans la rade de Saint-Pierre.

La société AQUAFUTUR dispose de 3 cages (diamètre compris entre 15 et 20 mètres) et d'une barge utilisée pour le transport des animaux.

Après une première expérience, en 2002, reposant sur une liaison directe par avion cargo au départ de l'archipel qui a permis d'identifier les contraintes réelles, de déterminer les coûts et d'apprécier les avantages liés à cette solution, une nouvelle route a été testée en novembre 2003 ; le poisson est acheminé vers Halifax par la compagnie Air Saint-Pierre avant d'embarquer sur un avion cargo spécialisé sur ce type de fret. Cette solution semble beaucoup plus satisfaisante, notamment en terme de coûts.

En 2005 comme en 2004, l'absence ou l'insuffisance de poissons sauvages répondant aux critères de sélection définis par l'opérateur n'ont pas permis de renouveler l'expérience de grossissement réalisée en 2003. Néanmoins, plusieurs tonnes de poissons frais capturés par un artisan pêcheur ont été expédiées afin d'éviter une discontinuité dans les relations commerciales établies en 2003, de perfectionner la connaissance des circuits de distribution, en France métropolitaine, mais surtout de mieux cerner les niches porteuses.

A terme, l'entreprise espère exploiter 10 cages pour une production de 100 tonnes.

2. L'ELEVAGE DE COQUILLES

L'élevage des coquilles Saint-Jacques est un projet initié par l'Association pour la recherche et le développement de l'aquaculture (ARDA) en 1998. Après plusieurs années d'expérimentation, l'activité a été prise en charge, en 2001, par une société privée, l'entreprise *Exploitation Des Coquilles* (EDC SARL).

¹ Ces espèces sont livrées à l'exploitant par de petits pêcheurs locaux qui les capturent ; elles sont éventuellement congelées en vue d'assurer une régularité de l'alimentation des morues.

A partir de naissains de coquilles, capturés sur place ou importés des Iles de la Madeleine (Canada), l'élevage consiste à gérer le cycle de croissance des coquilles placées dans des filières¹ afin d'obtenir un produit apte à la commercialisation (taille voisine de 10 cm).

Les fermes aquacoles doivent faire face au poids d'investissements lourds (les infrastructures) ; la commercialisation des produits n'intervient qu'après plusieurs années : pendant un cycle de production, les besoins de financement sont importants, mais les recettes résultant des ventes sont absentes. Le soutien public au démarrage de ces nouvelles activités est donc conséquent.

Début 2004, le stock est évalué à 8,5 millions de coquilles en élevage, 7 millions en pré-élevage et 6 millions de naissains, soit un total de 75 filières de captage, semi-élevage et élevage.

La commercialisation des premières coquilles devait intervenir en 2005 ; elle a été reportée de quelques mois compte tenu de la taille actuelle des mollusques. Un label a d'ores et déjà été trouvé pour le produit : *La Royale de Miquelon*.

La stratégie de la société vient par ailleurs de faire l'objet d'une redéfinition : il est envisagé le réensemencement de sites préalablement retenus afin d'élargir la filière à d'autres acteurs, les artisans-pêcheurs.

En 2005, l'activité générée par EDC a conduit au plein-emploi de la population active résidant à Miquelon.

¹ Exemple : triage des coquilles, nettoyage des structures

Section 3

L'industrie de transformation des produits de la pêche

§ 1. TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE

Le moratoire et la reprise de la pêche réglementée ont aussi bouleversé l'organisation du domaine de la transformation du poisson. Aujourd'hui, ce secteur emploie 82 personnes en contrat à durée indéterminée, et fait chaque année appel à une soixantaine de travailleurs saisonniers.

L'organisation du secteur

Pendant longtemps *Interpêche* a été la seule usine de transformation du poisson sur l'archipel ; avec le moratoire, elle s'est vue privée de sa matière première. Une restructuration industrielle et financière de l'entreprise a été engagée avec l'aide des pouvoirs publics. Après plusieurs expérimentations (importation de poisson, traitement de pétoncle dans l'unité de Miquelon), *Interpêche* bénéficie d'un dispositif, renégocié en 2004 avec les pouvoirs publics, qui a permis de prendre en charge les salaires du personnel pendant le moratoire et qui, à l'heure actuelle et jusqu'en 2007, fonctionne pendant les mois de l'année où l'usine n'a pas de matières premières à traiter. Il s'agit, aujourd'hui comme hier, de sauvegarder une partie des emplois dans ce secteur de l'économie et aussi de conserver le savoir-faire des employés.

L'archipel compte trois sociétés de traitement du poisson, qui avaient, au moment de leur création, une stratégie mono produit, et qui désormais tendent vers un élargissement de leur gamme de production afin de maintenir un niveau d'activité suffisant et d'assurer leur pérennité.

L'usine *Interpêche*, sise à Saint-Pierre, transforme la totalité des prises allouées à la pêche industrielle dans le cadre de l'accord de 1994, c'est-à-dire de la morue, du sébaste et de la plie. Elle emploie actuellement 69 personnes et une dizaine de salariés saisonniers en moyenne chaque année. Le quota alloué à la pêche industrielle ne lui permet de fonctionner que quatre mois en pleine activité (début novembre - fin février) ; le traitement d'une partie des prises de la pêche artisanale se fait de la mi-juin à fin octobre, soit cinq mois d'activité partielle. Hors saison, de mars à mi-juin, l'activité se limite à l'entretien des équipements. En 1989, de grands aménagements et investissements avaient été réalisés pour transformer le poisson. Le changement radical de situation en 1992 a entraîné de nombreuses difficultés financières, mais les infrastructures sont restées. Alors que sur une année, environ 2 200 tonnes de poissons sont travaillées, l'usine avait été conçue pour accueillir plus de 25 000 tonnes par an.

La production, constituée essentiellement de filets, farce et farine, est travaillée et exportée dans un délai maximum de quatre mois.

Une deuxième structure, la *Société Nouvelle des Pêches de Miquelon* (SNPM), est opérationnelle depuis 1996, à Miquelon. Elle est contrôlée depuis 2004 par la société EDC. Cette unité emploie 9 personnes à l'année et 25 travailleurs saisonniers d'avril à novembre. La morue, livrée par les artisans pêcheurs, est transformée en morue salée.

La société *Les Nouvelles Pêcheries*, installée à Saint-Pierre, a été créée en 1996 pour traiter le crabe des neiges. Ce crustacé constitue la principale ressource, mais l'activité porte également sur le lompe, le bulot et dernièrement la myxine. L'entreprise conditionne aussi depuis trois ans des thonidés. L'usine ne peut offrir que cinq à six mois de travail par an à ses salariés. Le reste de l'année, les employés perçoivent le RMI.

Sur une échelle différente, la société « *Pêcheries Paturel* » est une structure artisanale de conditionnement de produits de la mer : fumage de produits tels que le saumon, le requin, la morue, des coquilles Saint-Jacques, conditionnement en frais de poissons, crabes et œufs de lompe. Ces produits dont la qualité est appréciée font l'objet d'exportations vers la métropole.

| Production des unités de transformation | | | | | | en tonnes |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|---------------------------------|
| | 2001 (1) | 2002 (2) | 2003 (3) | 2004 (4) | 2005 (5) | Variations 2005/2004 |
| Filets de poissons | 738 | 744 | 783 | 673 | 632 | -6,1% |
| Sous produits (farce et farine) | 256 | 307 | 190 | 119 | 253 | 112,6% |
| Crabe des neiges | 301 | 90 | 56 | 118 | 113 | -4,1% |
| Bulot | 53 | 10 | 0 | 13 | 18 | 38,9% |
| Œufs de lompe | 42 | 0 | 10 | 65 | 40 | -38,0% |
| Morue salée | 140 | 191 | 202 | 138 | 134 | -2,6% |
| Total | 1 530 | 1 342 | 1 241 | 1 125 | 1 190 | 5,8% |

Source : *Interpêche, SNPM et Les Nouvelles Pêcheries*

NB : La production est comptabilisée en fonction de la saison de pêche c'est-à-dire depuis 1999, de mars à mars.

(1) Période du 01.04.2001 au 31.03.2002

(3) Période 01.04.2003 au 31.03.2004

(2) Période 01.04.2002 au 31.03.2003

(4) Période 01.04.2004 au 31.03.2005

(5) Période 01.04.2005 au 31.03.2006

La production des unités de transformation a augmenté en 2005 de 5,8%. La hausse des sous-produits explique en partie l'augmentation du total de la production (21,3% de la production totale).

§ 2. LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PECHE

| Commercialisation des produits de la pêche en 2005 | | | | | en tonnes |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------|
| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
| Exportations (a) | 443 | 585 | 557 | 909 | 63,1% |
| <i>Communauté économique européenne</i> | 139 | 358 | 331 | 775 | 134,0% |
| Poisson frais ou congelé | 0 | 240 | 169 | 582 | 244,4% |
| Oeufs de lompe | 13 | 10 | 53 | 41 | -22,6% |
| Bulot | 0 | 0 | 0 | 18 | - |
| Morue salée | 126 | 108 | 109 | 134 | 22,9% |
| <i>Autres pays</i> | 304 | 227 | 226 | 134 | -40,7% |
| Poisson frais ou congelé | 128 | 80 | 57 | 8 | -86,0% |
| Oeufs de lompe | 0 | 0 | 11 | 0 | - |
| Crabe des neiges | 99 | 57 | 117 | 113 | -3,4% |
| Bulot | 0 | 0 | 13 | 0 | - |
| Morue salée | 62 | 90 | 28 | 0 | - |
| Autres | 15 | 0 | 0 | 13 | - |
| Mouvements des entrepôts (b) | 829 | 706 | 854 | 433 | -49,3% |
| Total (a) + (b) | 1 272 | 1 291 | 1 411 | 1 342 | -4,9% |

Source : Service des douanes

La production des unités de transformation est essentiellement commercialisée sur les marchés européens (85,3 %). Les marchés les plus conséquents parmi les autres pays sont ceux des Etats-Unis et de l'Asie.

La tendance à la baisse des exportations vers le marché nord-américain se confirme en 2005 du fait de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar américain. Certains exportateurs de l'archipel ont révisé depuis 2003 leur stratégie de commercialisation, développant notamment les expéditions vers le marché européen (France, Espagne...) pour des produits tels que les filets de poissons et les sous-produits (farine et farce).

Toutefois, à l'objectif de commercialisation vers l'Europe est associé le respect de normes sanitaires notamment et le renforcement des procédures de contrôle des produits exportés.

Le marché américain est le seul à offrir des débouchés pour la vente de crabe des neiges ; les d'importantes pertes de change subies par l'entreprise exportatrice en 2004 l'incitent à prospecter d'autres marchés. Ce travail nécessite des moyens qui lui font actuellement défaut.

En 2005, les œufs de lompe ont été intégralement exportés vers les marchés européens, notamment en Islande, en Allemagne, au Danemark et en Espagne ; il existerait aussi des opportunités sur d'autres marchés. Le lompe est éviscéré à bord des navires. Seuls les œufs sont livrés à l'usine, dans leurs poches ovariennes, et sous glace. Ces poches sont brassées et tamisées pour en récupérer les œufs. Les œufs sont ensuite égouttés, salés et conditionnés en barils d'une centaine de kilogrammes pour l'exportation.

La morue salée a été exportée vers l'Europe (France, Portugal).

Le marché local est restreint ; les débouchés sont limités aux restaurants et à quelques poissonneries. Il représente environ 20 tonnes de produits finis.

Les aides des pouvoirs publics

Afin de soutenir et promouvoir les initiatives d'exportation de poisson, une aide en faveur du transport des matières premières a été mise en place en 1998. Elle consiste en la prise en charge d'une partie du coût du transport à l'exportation des produits à partir de l'archipel, dans la limite de 75 % du coût total du transport et dans le cadre d'un plafond de 76 euros la tonne nette exportée.

Un dispositif a été mis en place par le Conseil général, à titre exceptionnel, pour soutenir les exportations : une subvention pour la saison 2005 a été accordée aux Nouvelles Pêcheries pour l'exportation des produits vers le marché nord-américain (délibération n°42-05 du 3 mai 2005). Cette subvention à l'exportation s'applique uniquement aux crabes des neiges. Cette aide ne pourra excéder 145 000 euros, et 27 500 euros par container ; elle est versée mensuellement et a pour but de prendre en charge l'intégralité du surcoût résultant du différentiel de change entre l'euro et le dollar américain.

Section 4

L'exploration pétrolière

L'archipel est situé dans une zone de recherche et de production d'hydrocarbures liquides et gazeux couvrant en particulier à l'est le bassin Jeanne d'Arc avec le site d'Hibernia et de Terra-Nova et à l'ouest les champs gaziers de l'Île des Sables. Alors que depuis près de 20 ans les provinces canadiennes voisines de Terre-Neuve et de Nouvelle-Ecosse exploitent leurs ressources pétrolières, ce n'est qu'au milieu des années 1990 que Saint-Pierre-et-Miquelon s'est tourné vers cette voie. Si des permis d'exploration en zone économique exclusive française avaient été accordés il y a plusieurs années (en 1966 à Pétropar, en 1987 à Elf Aquitaine et Total Exploration), aucune des compagnies n'avait mené les explorations à leur terme.

Le gouvernement a accordé, le 23 février 1998, un permis d'exploration en zone économique exclusive (ZEE) à la compagnie Gulf Canada Ressources, qui s'est associée en avril 1999 avec Mobil Oil Properties afin de mener l'exploration en commun ; en septembre 1999, Mobil a été absorbée par la compagnie Exxon.

Des tests sismiques ont été réalisés en 1998 et 1999 qui se sont révélés concluants, notamment en ce qui concerne les réserves en gaz ; ils ont permis de localiser cinq sites dans les eaux territoriales françaises. En mars 2001, le programme d'exploration est entré dans sa deuxième phase : une plate-forme d'exploration, la « Glomar Grand Banks » a été positionnée à 96 miles nautiques au sud de l'archipel, dans les eaux territoriales françaises, sur le site « Bandol 1 ». Un puits d'exploration a été foré à une profondeur de 4 054 mètres. Cette phase d'exploration, si elle n'a pas révélé de ressources exploitables, avait permis de générer un courant d'activité économique dans l'archipel, notamment par la sous-traitance de services.

Les compagnies ont demandé le renouvellement de leur permis de recherche. Il a été renouvelé jusqu'au 10 avril 2006, pour une superficie de 1 610 km², par arrêté de la ministre déléguée à l'industrie en date du 23 février 2004. En avril 2002, une nouvelle société, la société américaine RSM Production Corporation, avait sollicité pour une durée de quatre ans un permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « Permis de Corvette », d'une superficie de 5 087 km².

Les ressources en hydrocarbures dans la région peuvent être importantes comme l'illustre l'exploitation déjà mise en œuvre dans la zone canadienne. En 2005, la production off-shore de la province de Terre Neuve s'évalue à 111,3 millions de barils en provenance des sites d'Hibernia (72,9 millions), de Terra Nova (36 millions) et de White Rose (2,5 millions), en légère diminution par rapport à 2004 où la production frôlait les 120 millions de barils. Cette baisse est associée aux quarante jours de non exploitation du site de Terra Nova pour cause de réparation du système de compression à gaz. La production de pétrole attendue pour 2005 n'ayant pas été entièrement obtenue, le taux de croissance du PIB réel se trouve donc en deçà des attentes canadiennes. En 2004, le secteur pétrolier a engendré 17 300 emplois directs et indirects et représentait un quart du PIB réel des provinces de Terre-Neuve et Labrador.

Le taux de chômage est inférieur de 3,1% par rapport à ce qu'il aurait été sans l'exploration pétrolière. L'investissement industriel de ces deux provinces en 2004, pour le secteur pétrolier, a été de 1,2 milliard de dollars. Ces fonds investis ont aidé les entreprises locales à diversifier et exporter leurs biens et services parallèlement à la formation d'une élite d'ingénieurs spécialisés dans les domaines liés à l'exploration et l'exploitation du pétrole.

L'archipel cherche à créer une activité dans le secteur pétrolier en devenant un fournisseur de services et une base de sécurité à proximité des sites d'exploration et de production du nord de l'Atlantique.

Dans cette optique, un projet d'accord cadre entre les gouvernements canadien et français a été rédigé en 2003 à propos des conditions d'exploitation des champs transfrontaliers. Les négociations poursuivies en 2004 ont finalement abouti, le 17 mai 2005, à la signature d'un accord quant à l'exploration et à l'exploitation des champs d'hydrocarbures transfrontaliers entre les provinces canadiennes de Terre-Neuve, Labrador, et Nouvelle-Ecosse, et l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon. Cet accord prévoit que les éventuels gisements d'hydrocarbures chevauchant la frontière maritime entre le Canada et la France soient déterminés et exploités d'un commun accord et de manière équitable. Il définit précisément comment les deux parties s'entendent sur le caractère frontalier d'une découverte d'hydrocarbures, puis concluent un accord d'exploitation commune.

L'impact d'une telle décision est pour l'instant non quantifiable, mais elle représente pour la collectivité territoriale un réel intérêt dans la mesure où au plan législatif, en raison de l'absence de dispositions légales (la France ne possède pas à l'heure actuelle d'exploitation pétrolière off-shore), la loi de finances n°98-1266 du 30 décembre 1998 a inséré au code minier l'article 31-1 des dispositions particulières relatives à l'archipel : « *Pour la zone économique exclusive française en mer au large de Saint-Pierre-et-Miquelon, une redevance spécifique, due par les titulaires des concessions de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, est établie au bénéfice de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon* ». La loi de finances précise que « *Les règles relatives à l'assiette, aux taux et aux modalités de recouvrement de la redevance spécifique prévue à l'article 31-1 du code minier sont fixées par le Conseil général de la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, conformément aux compétences fiscales qui lui sont reconnues par l'article 21 de la loi n° 85-595 du 11 juin 1985 relative au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon* ». Le montant de cette redevance pourrait atteindre le montant du budget actuel de la collectivité. Par ailleurs, l'exploration de pétrole pourrait avoir comme externalité positive une dynamique commerciale profitable à l'archipel.

Section 5

L'énergie

§ 1. LA PRODUCTION ELECTRIQUE

La production globale d'énergie électrique est en léger recul par rapport à 2004, après six années de hausse consécutive. Le principal facteur réside dans la baisse de la consommation moyenne tension, qui était en progression depuis 1998. La douceur du climat que l'archipel a connu peut aussi expliquer cette évolution.

Cette variation négative est le fait de la commune de Saint-Pierre, qui représente 86,2 % de l'ensemble en 2005 (- 0,4 point par rapport à 2004). La consommation d'électricité basse tension est restée stable tandis que la demande en moyen tension a diminué (- 3,1 %), alors que le nombre d'abonnés est resté le même, et que la consommation des trois principales entreprises, qui sont branchées sur le réseau moyenne tension, a été supérieure de 7,3 % en 2005. Les explications tiennent à deux raisons. Tout d'abord, l'activité dans le BTP, en particulier la fabrication de bitume, a un impact sur la demande globale. Ensuite, il y a une évolution dans le comportement de consommation des agents qui rationalisent les dépenses énergétiques.

La production basse tension a, elle, progressé alors même que le nombre d'abonnés a diminué. Si elle restée stable à Saint-Pierre, c'est à Miquelon qu'elle a augmenté (+ 7,6 %). Afin de répondre aux besoins, liés à l'activité d'EDC en particulier, la production sur la grande île a progressé de 3,1 %. On peut noter que l'efficacité énergétique est meilleure. Ce sont les éoliennes, présentes depuis 2000, qui ont répondu à la demande supplémentaire : leur production a augmenté de 15,3 %, représentant 11,9 % de l'énergie totale livrée sur le réseau, contre 10,7 % en 2004.

Production et consommation d'électricité

en milliers de kWh

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------------------|
| Energie livrée aux réseaux | | | | | | |
| Saint-Pierre | 34 500 | 36 168 | 36 378 | 36 920 | 36 536 | -1,0% |
| Miquelon | 4 966 | 5 382 | 5 450 | 5 680 | 5 858 | 3,1% |
| Total | 39 466 | 41 550 | 41 828 | 42 600 | 42 394 | -0,5% |
| Consommation | | | | | | |
| Basse tension | 27 129 | 28 818 | 29 286 | 30 422 | 30 610 | 0,6% |
| Moyenne tension | 8 052 | 9 118 | 8 930 | 9 086 | 8 808 | -3,1% |
| Total | 35 181 | 37 936 | 38 216 | 39 508 | 39 418 | -0,2% |
| Nombre d'abonnés | | | | | | |
| Basse tension | 3 447 | 3 477 | 3 588 | 3 668 | 3 662 | -0,2% |
| Moyenne tension | 26 | 29 | 29 | 28 | 28 | 0,0% |
| Total | 3 473 | 3 506 | 3 617 | 3 696 | 3 690 | -0,2% |

Source : EDF Saint-Pierre-et-Miquelon

N.B : la différence entre l'énergie livrée aux réseaux et la consommation provient des pertes et de la consommation des transformateurs et des câbles

La consommation de fioul est restée stable à Miquelon (1 330 tonnes, soit 4 tonnes en plus). Elle a été de 9 484 tonnes à Saint-Pierre, soit une diminution de 62 tonnes. Par contre, le volume d'huile utilisé est passé 60,1 tonnes en 2004 à 56,4 tonnes en 2005.

§ 2. LES ENERGIES RENOUVELABLES

La production d'électricité provenant des énergies renouvelables ne concerne que la commune de Miquelon. Après plusieurs années d'expérimentation conduite par la société Vergnet sur le site de Miquelon avec l'appui d'EDF, de la Collectivité territoriale et de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), une centrale éolienne, composée de 10 aérogénérateurs et ayant un potentiel de 1,7 million de kWh par an, a été mise en place, en 2000. L'électricité produite est vendue à EDF. Le projet a été partiellement financé par l'Agence française de développement. En 2005, la production éolienne livrée au réseau est de 700 mégawatt-heures.

L'objectif ambitieux qui est de couvrir 30 % de la consommation d'électricité du village se trouve contrarié par des conditions climatiques difficiles – il y a ainsi interruption de l'exploitation lorsque la force du vent est supérieure à 40 nœuds, ce qui n'est pas l'exception – et des contraintes techniques d'exploitation et de stockage.

Avec l'hypothèse d'une interconnexion des réseaux des deux îles, le bilan énergétique de l'archipel est sensiblement éloigné des objectifs définis au niveau européen (la part des énergies renouvelables devraient représenter 21 % de la production en 2010).

Cependant, avec le renchérissement des produits pétroliers, qui serait peut être structurel, l'utilisation des éoliennes devrait répondre de plus en plus à une rationalité économique.

La centrale éolienne de Miquelon constitue une vitrine de la technologie française pour les provinces maritimes du Canada où sont également opérationnelles des centrales électriques couplées diesel/éoliennes de faible puissance destinées aux petites communautés isolées.

§ 3. LES HYDROCARBURES

Les besoins en hydrocarbures sont importants en raison notamment des nécessités de chauffage. Il n'y a pas d'activité de raffinage dans l'archipel ; l'approvisionnement est assuré par des sociétés nord-américaines. En 2005, ce sont 26 755 tonnes de produits pétroliers qui ont été importées. Chacune des deux îles principales, Saint-Pierre et Miquelon, assure son propre stockage. Deux entreprises locales se partagent le marché de la distribution.

On peut noter pour Saint-Pierre une évolution qualitative dans les importations d'hydrocarbures. En effet, les avions d'Air Saint-Pierre fonctionnent au kérosène, et non plus avec un type de carburant spécial.

Parallèlement aux besoins tel que le fonctionnement des centrales électriques, la consommation des véhicules, les foyers de l'archipel sont majoritairement équipés de chauffage au fioul. C'est au début des années 1990 qu'une politique incitative de transformation des installations de chauffage électrique en chauffage au fioul a été mise en place, avec le versement de primes. En 1999 (recensement INSEE 1999), 84,6 % des résidences principales sont équipées d'un système de chauffage au fioul contre 0,7 % de chauffage électrique.

En 2005, le renchérissement du prix du pétrole a pu inciter les propriétaires de nouvelles habitations ou ceux rénovant d'anciennes maisons à privilégier le chauffage électrique, compte tenu des variations moindres du prix de l'électricité. Le coût du fioul de chauffage, qui est réglementé, est passé de 0,45 €/litre (arrêté n°719 du 5/11/04) à 0,50 €/litre (arrêté n°236 du 28/04/05), pour enfin être porté à 0,64 €/litre (arrêté n°710 du 27/10/05).

Section 6

Le bâtiment et les travaux publics

Le secteur du bâtiment et des travaux publics occupe une place capitale dans l'économie de l'archipel. C'est un domaine n'échappant pas à la saisonnalité de l'activité, la rigueur du climat ne permet un plein exercice que des mois de juin à novembre.

Dans le dernier recensement de l'INSEE (1999), le secteur de BTP employait près de 10 % de la population active, la part des entreprises artisanales étant la plus importante.

L'Etat et la Collectivité Territoriale participent largement à cette activité. La Direction de l'équipement a effectué en 2005, pour le compte de ces deux entités, près de 12,6 millions d'euros de travaux sur l'archipel.

§ 1. LA CONSTRUCTION

1. LES CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT

On dénombrait en 1999 2 415 résidences principales et 428 résidences secondaires (recensement INSEE), 15 logements occasionnels et 74 logements vacants.

Les problématiques du logement à Saint-Pierre-et-Miquelon sont bien différentes des autres départements d'outre-mer. Il n'existe pas de bidonvilles, l'insalubrité et le manque de confort sont rares. Le parc des habitations principales est relativement récent puisque seules 20,7 % des habitations datent d'avant 1948. Les logements sont plus vastes qu'en métropole avec 4,99 pièces par logement, contre 3,86 en métropole, pour une superficie moyenne de 110 m². 96,1 % des habitations sont reliées à l'égout et toutes les résidences principales ont accès à l'eau courante.

Caractéristiques de l'habitat

| | Recensement 1990 | Recensement 1999 | Variations 1999/1990 |
|---|---------------------|---------------------|-------------------------|
| Caractéristiques des logements | 2 662 | 2 932 | 10,1% |
| Résidences principales | 2 105 | 2 415 | 14,7% |
| Résidences secondaires | 451 | 428 | -5,1% |
| Logements occasionnels | 2 | 15 | 650,0% |
| Logements vacants | 104 | 74 | -28,8% |
| Type de logement des résidences principales | 2 105 | 2 415 | 14,7% |
| Maison individuelle | 1 579 | 1 904 | 20,6% |
| Immeuble | 359 | 325 | -9,5% |
| Foyer pour personnes âgées | 38 | 39 | 2,6% |
| Autres | 129 | 147 | 14,0% |
| Statut d'occupation des résidences principales | 2 105 | 2 415 | 14,7% |
| Propriétaire | 1 516 | 1 758 | 16,0% |
| Locataire ou sous-locataire | 435 | 511 | 17,5% |
| Logé gratuitement | 154 | 146 | -5,2% |

Source : INSEE

Compte tenu des conditions climatiques, de la faible mobilité des habitants et de l'offre limitée en logement locatif, la construction de maisons individuelles est souvent privilégiée par les habitants et ce dès leur entrée dans la vie active. Cependant, le rythme d'évolution de la construction privée reste modéré. D'une part la taille restreinte de l'île de Saint-Pierre limite la disponibilité des terrains constructibles, et d'autre part le vieillissement de la population et l'absence de mouvements migratoires plafonnent la demande.

La construction privée ne constitue pas l'essentiel de l'activité du secteur du bâtiment et des travaux publics : les particuliers ne recourent à des entreprises spécialisées que pour la réalisation des travaux lourds (terrassement, travaux de fondation). L'autoconstruction tient sur l'archipel une place importante, on l'estime à 30 % du coût total d'une maison.

Permis de construire accordés

| Objet des permis | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|-------------------------|
| Résidences principales | 34 | 29 | 51 | 36 | 10 | -72,2% |
| Résidences secondaires | 10 | 4 | 9 | 8 | 16 | 100,0% |
| Garages | 13 | 17 | 19 | 9 | 17 | 88,9% |
| Divers (tambours, surélévations, extensions) | 95 | 97 | 86 | 90 | 88 | -2,2% |
| Total | 152 | 147 | 165 | 143 | 131 | -8,4% |

Source : Direction de l'équipement

En 2005, le nombre total de permis de construire accordés a diminué de 8,4 % par rapport à l'année précédente. Les services de la Direction de l'équipement ont instruits 140 dossiers dont 9 ont été refusés. Les permis accordés concernent la construction de résidences principales (7,6 %), de résidences secondaires (12,2 %), de travaux d'extension (11,5 %), la construction de commerces (2,3 %), de garages (13 %), de tambours (7,7 %), et l'élaboration de remises et de vérandas (32,3 %).

La construction dans l'archipel est dépendante des opérations d'aménagement de lotissements, comme cela est le cas pour le quartier des Graves. Aucune nouvelle tranche n'a été commercialisée en 2005.

2. LE FINANCEMENT DE L'HABITAT

On assiste depuis plusieurs années à une diversification des sources de financement de l'habitat. Auparavant, la majeure partie de ce financement était assurée par la Coopérative immobilière des îles de Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM), société anonyme coopérative à capital variable créée le 5 juillet 1950. Aujourd'hui on assiste à l'intervention croissante des banques commerciales locales et extérieures à l'archipel. La possibilité d'accès aux plans et comptes d'épargne-logement a été étendue à la Collectivité territoriale par décret n° 95-331 en date du 27 mars 1995. La Caisse d'épargne d'Ile de France, implantée à Saint-Pierre, ainsi que la Banque des Iles sont les deux seuls établissements à gérer ce type d'opération. En 2005, les comptes et plans d'épargne-logement représentaient 2,1 millions d'euros dans l'actif financier des ménages, soit 1,6 % du total des actifs.

Le tableau suivant retrace les concours courants bancaires en faveur de l'immobilier, des établissements locaux, à savoir le Crédit Saint-Pierrais, la Banque des Iles, le bureau à Saint-Pierre de la Caisse d'Épargne Ile-de-France et la CISPM, ainsi que ceux des établissements non installés localement, au cours des cinq dernières années. Le financement de l'habitat est assuré à 91 % par les établissements locaux en 2005, contre 96,5 % en 2004. L'encours global n'a que très faiblement diminué (- 0,5%) par rapport à l'année précédente.

| Encours du crédit à l'habitat | en milliers d'euros | | | | | |
|--|---------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
| Encours des banques | 23,541 | 26,948 | 26,948 | 26,948 | 36,369 | 35,0% |
| Encours de la CISPM | 15,147 | 16,378 | 16,378 | 16,378 | 18,966 | 15,8% |
| Encours dans la zone d'intervention | 38,688 | 43,326 | 50,243 | 53,693 | 50,390 | -6,2% |
| Encours hors de la zone d'intervention | 2,585 | 3,842 | 3,322 | 1,917 | 4,945 | 158,0% |
| Encours total | 41,273 | 47,168 | 53,565 | 55,610 | 55,335 | -0,5% |

Source : IEDOM

La production de crédits à l'habitat aux particuliers par les établissements locaux (volume global des crédits accordés pendant l'année) a diminué de 19,39 % par rapport à 2004. Le montant moyen des crédits à l'habitat par particulier était de 42 872 euros en 2003, 41 869 euros en 2004 ; il est de 49 221 euros en 2005, soit une variation de 17,5 % entre 2004 et 2005.

| Production de crédit à l'habitat des établissements de la place | montants en millions d'euros | | | | | | | | | |
|---|------------------------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|----------|--------------|----------------------|--------------|
| | 2002 | | 2003 | | 2004 | | 2005 | | Variations 2005/2004 | |
| | Nbre | Montant | Nbre | Montant | Nbre | Montant | Nbre | Montant | Nbre | Montant |
| Crédits aux particuliers | 255 | 9,99 | 389 | 12,39 | 205 | 9,30 | 11,37 | 11,37 | 52,5% | 24,0% |
| Autres agents | 7 | 2,05 | 15 | 3,24 | 7 | 0,80 | 0,86 | 0,86 | 114,3% | 57,9% |
| Total | 262 | 12,04 | 404 | 15,63 | 212 | 10,10 | 0 | 12,23 | 54,2% | 29,8% |

Source : IEDOM

3. LES AIDES A L'HABITAT ET A LA CONSTRUCTION

3.1 Les interventions de l'Etat

Les subventions de l'Etat se répartissent principalement entre les aides à l'habitat des personnes âgées, les revêtements de façades en matériaux traditionnels, la réhabilitation des logements anciens, les primes à la construction, l'amélioration de l'habitat à faible ressource, les logements locatifs sociaux et la viabilisation des lotissements (quartier des Graves). L'Etat a dépensé 2,5 millions d'euros en 2005 pour sa politique de l'habitat et du logement. Elle se compose de 26 % d'aides à l'habitat, 54 % pour les logements sociaux et 20 % pour la viabilisation des lotissements.

3.2 Les interventions de la Collectivité territoriale

Parallèlement à l'intervention de l'Etat, la Collectivité territoriale apporte aussi un soutien financier, à hauteur d'un peu plus de 300 000 euros en 2005, afin de promouvoir la construction traditionnelle, l'utilisation de revêtements en bois, et également d'améliorer l'habitat à faibles ressources. Par ailleurs, une prime pour l'acquisition de logements anciens destinés à l'habitation principale, sous réserve de ne pas être déjà propriétaire, est accordée par le Conseil général. Cette prime consiste en la prise en charge sur dix ans de 1,5 point du taux d'intérêt consenti par l'organisme prêteur. La prime est accordée si trois conditions sont réunies, à savoir : une maison de plus de dix ans, située dans le centre ville, acquise à l'aide d'un prêt ne dépassant pas 109 763 euros. L'ensemble des sommes consacrées par la Collectivité territoriale à ces interventions en 2005 s'établit à 58 499 euros, soit une diminution de 83 % par rapport à 2004.

3.3 L'habitat social

L'action publique en faveur de l'habitat social est du ressort des collectivités locales, financée en grande partie sous forme de subventions de l'Etat au titre de la LBU. On compte dans l'archipel une cinquantaine de logements sociaux. En 2005, les actions ont concerné la réhabilitation de logements sociaux, la poursuite du programme de logements pour les jeunes ainsi que la construction de la maison de retraite de Miquelon.

§ 2. LES TRAVAUX PUBLICS

La Direction de l'équipement œuvre pour le compte de l'Etat, des communes et du Conseil général dans le suivi des constructions publiques et des infrastructures. Au 31 décembre 2005, la Direction de l'équipement était composée de 176 personnes, réparties en 5 groupes, la Direction, le Secrétariat général, le groupe Infrastructures, le groupe Aménagement et le groupe Equipement des collectivités.

En 2005, 712 journées de formation ont été suivies par les agents de la Direction de l'équipement. La formation était principalement orientée vers des actions de perfectionnement, et notamment dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'éco responsabilité. A noter l'organisation de journées de « classe découverte » organisées à l'intention des établissements scolaires, sur le thème de l'assainissement. Une visite du réseau d'assainissement de Saint-Pierre était programmée.

1. LES BATIMENTS PUBLICS

Les montants affectés aux constructions publiques au titre de l'année 2005 ont atteint 3,5 millions d'euros. Ces dépenses ont été financées par l'Etat (66 %) par la Collectivité territoriale (44 %). Au titre de l'Etat, le programme immobilier de la gendarmerie nationale occupe une place importante : 2005 marque le démarrage des travaux de réhabilitation du bâtiment de commandement, place du Lieutenant Colonel Pingeaud, et le lancement de la construction de 12 logements, à la Pointe aux canons. Le montant des travaux s'élève à 12 millions d'euros.

La Collectivité a pour sa part essentiellement financé la restructuration des locaux de la Poste, la rénovation du Centre culturel et sportif (piscine), du Centre Georges Gaspard, de la halte-garderie, des réparations sur divers bâtiments (clinique vétérinaire, usine INTERPECHE) et la construction de logements destinés aux jeunes adultes, rue Marguerite, à Saint-Pierre.

Les travaux d'aménagement du site qui accueillera le futur hôpital, dans le quartier des Graves, sont en cours de réalisation. Cet important projet (44 millions d'euros) devrait prendre fin en 2010.

2. LES RESEAUX D'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET D'ELECTRICITE

Après la construction du nouvel aéroport, achevée en 1999, le chantier « eau et assainissement » représentait l'opération la plus importante en matière de travaux publics. Commencée en 1997, elle se déroulait sur plusieurs années. Le programme a été évalué à 41,8 millions d'euros, dont 34,4 millions d'euros pour l'île de Saint-Pierre répartis entre la commune de Saint-Pierre (17,7 millions d'euros) et la Collectivité territoriale (16,7 millions d'euros). Les investissements ont été financés grâce aux subventions du FIDOM, du FNDAE, du FED et de l'Agence de bassin Seine-Normandie et aux prêts de l'Agence française de développement et de l'Agence de bassin Seine-Normandie. Le programme comprenait la création d'une usine de traitement d'eau potable, la rénovation du réseau de distribution d'eau potable avec la réhabilitation des tronçons anciens et le nettoyage des conduites et la mise en place d'un réseau d'assainissement séparant les eaux usées et les eaux pluviales, et permettant de rejeter les effluents dans une zone moins sensible du milieu marin. Ce programme se poursuit toujours.

Outre ces dépenses de long terme, prévues depuis plusieurs années, la Collectivité finance l'entretien des réseaux et la maintenance des stations de refoulement. La Direction de l'Équipement, pour le compte de la Collectivité, a réalisé des travaux urgents sur le canal de l'étang Fanche, à hauteur de 15 000 euros.

Des travaux de renforcement et d'extension des réseaux d'alimentation électrique de Saint-Pierre ont été menés. La branche « aménagement » de la SODEPAR a supervisé la réalisation de plus de 800 000 euros de travaux.

3. LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES, PORTUAIRES ET AEROPORTUAIRES

L'archipel est traversé par 14,3 km de routes nationales (10,5 à Saint-Pierre et 3,8 à Miquelon) et 103 km de routes de la Collectivité Territoriale (40,2 km à Saint-Pierre et 63 à Miquelon). L'entretien, la rénovation et les investissements des infrastructures routières de l'archipel ont mobilisé, en 2005, 2,5 millions d'euros, conjointement financés par l'État et la Collectivité. L'entretien des infrastructures routières comprend l'entretien des chaussées, la viabilité hivernale (dépôt de sel sur les routes...), l'entretien des engins et des véhicules du Parc et l'entretien des espaces verts.

Les deux ports de Saint-Pierre et de Miquelon sont gérés par le service maritime de la Direction de l'Équipement et par la Capitainerie. Ils comprennent une zone commerciale de pêche permettant de recevoir de grosses unités (cargos, paquebots, chalutiers...) et une zone de plaisance. Les travaux d'entretien et l'investissement dans les infrastructures portuaires ont mobilisé 1,2 million d'euros en 2005, soit 20 % pour l'entretien et 80 % pour des investissements.

Les infrastructures du port de Miquelon ont été endommagées par plusieurs tempêtes, durant l'hiver 2004-2005 : des travaux d'urgence ont été effectués, mais le maintien des activités portuaires à Miquelon semble nécessiter des investissements importants en vue d'une reconstruction du port.

Le poste le plus important des investissements dans les infrastructures aéroportuaires est la mise en conformité de l'assainissement de la plate-forme aéroportuaire « côté piste » avec la loi relative à l'eau. Elle a concentré 95 % des sommes allouées cette année aux équipements aéroportuaires.

L'aérodrome de Miquelon appartient à la Collectivité territoriale qui en assure également l'exploitation sous le contrôle du service de l'Aviation civile de Saint-Pierre-et-Miquelon. La Direction de l'équipement effectue la maîtrise d'œuvre et l'entretien des infrastructures et des bâtiments ainsi que les tâches d'exploitation de l'aéroport. L'aérodrome a fait l'objet de travaux d'entretien et d'investissement à hauteur de 108 301 euros.

Mais, la nécessité d'un important programme d'investissement apparaît : l'objectif est d'améliorer les conditions d'exploitation et/ou de respecter de nouvelles normes applicables aux aéroports. Plusieurs études sont en cours de réalisation ; elles portent sur la modernisation des équipements de signalisation et de sécurité, l'élargissement et l'allongement de la piste.

4. LES OUVRAGES D'ART ET LA PROTECTION DU LITTORAL

Les travaux de reconstruction du pont de la mère Durand (Langlade) n'ont mobilisé qu'environ 5 000 euros, en 2005, mais l'estimation totale du coût de l'opération est de 230 000 euros.

En raison de conditions climatiques souvent rudes, le littoral subit d'importantes dégradations qui nécessitent chaque année des travaux de protection. 134 509 euros ont été investis, 5 % à la charge de l'Etat, 95 % pour le compte de la Collectivité. Toutes les ressources ont été employées à la pose d'énrochements le long de la route du ruisseau Debon, à Langlade.

Les études pour la reconstruction du barrage du Goéland ont été lancées, représentant un montant de 265 448 euros.

Section 7

Le commerce

Le secteur du commerce (de détail ou de gros) et des réparations automobiles et d'articles domestiques a largement contribué, dans le passé, au développement de l'économie de l'archipel, du fait de l'activité d'avitaillement des navires de pêche. Au 31 décembre 2005, il comptait 115 entreprises, soit 25,1 % des entreprises de l'archipel (source : CACIM). Il ressort du recensement INSEE de 1999 que ce secteur emploie 418 personnes, soit 14,98 % de la population active ayant un emploi.

Les entreprises individuelles représentent 42,5 % du total des entreprises. Parmi ces entreprises, 35,1% ont le statut de SARL et 9,4% sont des Sociétés Civiles Immobilières (SCI).

Quelques surfaces de plus de 400 m² se sont développées au cours des dernières années, auxquelles se superpose un tissu dense de petits commerces. Les commerces de petite dimension se caractérisent par leur activité essentiellement alimentaire. Nombre d'entre eux souffrent de la concurrence des moyennes surfaces ; certains ont dû fermer, d'autres ont réussi à se maintenir grâce à l'extension de leurs horaires d'ouverture. Des cessations d'activité interviennent aussi à la suite du départ à la retraite de commerçants âgés. Aucune enseigne nationale alimentaire n'est installée dans l'archipel mais certains grossistes et détaillants ont mis en place des accords avec des centrales d'achats françaises ou canadiennes. En revanche, des enseignes canadiennes sont présentes dans le secteur du bricolage.

Les commerces de l'archipel doivent faire face à une gestion courante contraignante. L'étroitesse du marché, la concurrence de la vente par correspondance et l'accès de plus en plus aisé au marché terre-neuvien par les consommateurs, font peser sur les structures des problèmes de rentabilité. La gestion des stocks est rendue difficile par l'éloignement des sources d'approvisionnement et par les aléas des livraisons (cf. crise de la desserte maritime). De plus, la contraction du trafic portuaire a privé les moyennes surfaces de l'activité d'avitaillement des navires, qui constituait une source importante et traditionnelle de revenus.

Il n'existe pas d'études permettant d'évaluer l'évolution de l'activité commerciale. Cependant, quelques éléments peuvent donner une idée de la situation :

– le nombre d'entités commerciales est resté le même, à une unité près (115 en 2005 au lieu de 116 en 2004) ;

– les importations sous la forme de colis postaux ont progressé en valeur (3,1 millions d'euros en 2005 contre 2,9 en 2004)

Section 8

Le tourisme

Le tourisme se positionne comme une des voies de diversification économique de l'archipel. Si la contribution de cette activité à l'économie locale est encore restreinte, un potentiel de développement existe. Pour exemple, dans la province voisine de Terre-Neuve et Labrador, les revenus annuels tirés du tourisme sont estimés à 800 millions de dollars canadiens.

Le Conseil général a créé, par délibération n° 32-05 en date du 15 mars 2005, une nouvelle entité en charge du développement touristique de l'archipel, le Comité Régional du Tourisme (CRT). Les objectifs assignés à cette entité sont de conduire une véritable réflexion dans le domaine et de définir une stratégie compte tenu de l'offre existante (transport, hébergement, activités), du positionnement de l'archipel dans l'offre touristique régionale, des contraintes associées à la destination. Cette réflexion passe également par un renforcement de la coordination et de la communication des établissements publics entre eux (musées, Centre culturel et sportif, Maison des Loisirs...) et avec les professionnels du tourisme (regroupés dans une association, « Le Phare ») ou les institutionnels.

Une structure opérationnelle sera chargée de mettre en œuvre les actions de promotion décidées par le CRT, notamment pour ce qui concerne l'animation, l'accueil des touristes, l'information.

§ 1. LA FREQUENTATION TOURISTIQUE

1. L'EVOLUTION DES FLUX TOURISTIQUES

Le nombre de passagers entrés sur le territoire en 2005, 26 932, est en légère progression (+ 0,8 %) après deux années successives de baisse. Ce sont les passagers étrangers qui tirent les chiffres vers le haut, notamment ceux venus par paquebot. En effet, le nombre de croisiéristes, composé en grande majorité de non nationaux a doublé par rapport à 2004. Cela a eu pour conséquence une augmentation des entrées par le trafic maritime (+ 9,8 %), compensant la baisse du trafic aérien (- 8,4 %).

La part du trafic aérien dans le trafic global a ainsi sensiblement diminué, passant de 49,5 % en 2004 à 45 % en 2005. Cependant, il paraît nécessaire de relativiser ces chiffres dans la mesure où le passage des paquebots est très variable d'une année à l'autre. Sans le passage des croisières, les parts respectives des trafics aérien et maritime resteraient équilibrées.

La baisse du trafic aérien et la hausse du transport maritime se vérifient quelle que soit la provenance des visiteurs. La composition des mouvements est légèrement modifiée par rapport à l'année précédente. La part des passagers étrangers a progressé de 2,4 points en un an.

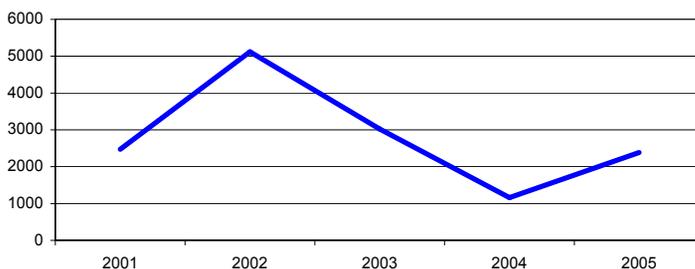
Passagers entrés dans l'archipel

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Part 2005 | Variations 2005/2004 |
|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------------|
| Trafic aérien | 13 562 | 13 226 | 13 497 | 13 241 | 12 128 | 45,0% | -8,4% |
| - passagers français | 11 153 | 11 522 | 11 755 | 11 658 | 10 684 | 39,7% | -8,4% |
| - passagers étrangers | 2 409 | 1 704 | 1 742 | 1 583 | 1 444 | 5,4% | -8,8% |
| Trafic maritime | 13 083 | 17 918 | 16 035 | 13 478 | 14 804 | 55,0% | 9,8% |
| <i>dont croisiéristes</i> | <i>2 474</i> | <i>5 120</i> | <i>3 022</i> | <i>1 162</i> | <i>2 384</i> | <i>8,9%</i> | <i>105,2%</i> |
| - passagers français | 3 322 | 3 559 | 3 673 | 3 477 | 3 941 | 14,6% | 13,3% |
| - passagers étrangers | 9 761 | 14 359 | 12 362 | 10 001 | 10 863 | 40,3% | 8,6% |
| Total passagers français | 14 475 | 15 081 | 15 428 | 15 135 | 14 625 | 54,3% | -3,4% |
| Total passagers étrangers | 12 170 | 16 063 | 14 104 | 11 584 | 12 307 | 45,7% | 6,2% |
| Total général | 26 645 | 31 144 | 29 532 | 26 719 | 26 932 | 100,0% | 0,8% |

Source : Police aux Frontières

Bien qu'elle soit moins importante qu'auparavant (- 2,3 points), la part des passagers français reste prépondérante. L'avion constitue le mode de transport le plus utilisé par les passagers nationaux, ceci étant dû à la nature de leurs voyages. Cependant, on a assisté à une progression du trafic maritime en partie grâce à l'*Atlantic jet*. Ce nouveau bateau, plus rapide et plus pratique, a probablement bénéficié d'un effet nouveauté. Le nombre de passagers français ayant emprunté les transports maritimes a augmenté de 13,3 % dénotant l'attrait pour un tourisme de proximité.

**Evolution du tourisme de croisière
(nombre de passagers entrés)**



Les mouvements des habitants de l'archipel, qui représentent 47,9 % de l'ensemble, sont restés stables cette année. S'ils ont baissé par voie aérienne, ils ont nettement progressé dans le trafic maritime, profitant du nouveau navire, l'*Atlantic Jet*.

Le deuxième flux d'importance, en terme quantitatif, est composé de Canadiens, venus dans un but touristique, et en grande majorité par bateau. Leur nombre est resté stable cette année. Cependant, si on cumule avec les passagers venus en avion et/ou dans un but d'affaires, la fréquentation globale des Canadiens a été inférieure de 5,6 % à l'an passé.

Les Américains et les touristes ayant d'autres nationalités sont recensés au titre du trafic maritime, notamment via les croisières. Le nombre de citoyens américains a été supérieur de 21,2 %, celui du « reste du monde » a été multiplié par trois. Ces deux catégories, qui représentent 12,09 % de l'ensemble (contre 7,8 % en 2004), sont arrivées à 96,5 % par les paquebots (contre 35,5 % en 2004).

Dernière catégorie touristique, mais première pour les voyages d'affaires, les voyageurs français non résidents à Saint-Pierre-et-Miquelon, dont le nombre est inférieur à celui observé l'année précédente.

Evolution 2004-2005 des passagers entrés par nationalités

| | | Trafic aérien | Trafic maritime | Total | Part dans le trafic 2005 |
|------------------------|-----------|---------------|-----------------|-------------|--------------------------|
| Résident SPM | | -8,0% | 22,4% | -0,8% | 47,9% |
| Passagers français | Touristes | -21,5% | -25,0% | -22,3% | 3,6% |
| | Affaires | -4,9% | -99,3% | -43,4% | 3,0% |
| Passagers canadiens | Touristes | -1,2% | 0,5% | 0,4% | 31,3% |
| | Affaires | -4,5% | -33,3% | -10,5% | 2,0% |
| Passagers Etats-Unis | Touristes | -24,4% | 24,8% | 18,6% | 7,1% |
| | Affaires | 42,9% | -66,7% | -45,9% | 0,1% |
| Passagers autres | Touristes | -5,9% | 406,4% | 280,9% | 4,7% |
| | Affaires | 36,1% | 150,0% | 47,5% | 0,2% |
| Total passagers | | -8,4% | 9,8% | 0,8% | 100,0% |

Source : Police aux Frontières

Le flux de voyageurs est donc resté globalement stable d'une année à l'autre. Les quelques changements notoires sont le fait des paquebots. Sans eux, le trafic maritime serait resté équivalent à l'an passé, ne compensant pas la baisse du transport aérien. Ces évolutions ont automatiquement entraîné un gain important de part de marché du trafic maritime.

2. LES ACTIONS DE PROMOTION

Les difficultés financières du Service Loisirs Accueil (SLA) n'ont pas contrarié l'action de cette structure, en 2005. Toutefois, celle-ci a été mise en liquidation judiciaire en décembre 2005, ce qui pourrait compromettre les actions de promotion touristique en 2006.

Avant sa mise en liquidation judiciaire, le SLA avait entrepris un important travail de récolte d'informations. Celui-ci porte sur la collecte de 1 600 questionnaires remplis par les touristes de passage dans l'archipel sur la qualité de toutes les prestations offertes. L'analyse de ces informations a permis de mieux appréhender les points positifs et négatifs de l'offre locale. Bien que la plupart des personnes soient satisfaites de leur séjour dans l'archipel, plusieurs éléments restent à améliorer. Il semble par exemple que l'information touristique concernant l'archipel soit difficilement accessible en dehors de la place. Le point le plus sensible est celui d'un coût élevé du séjour par rapport aux prestations reçues.

2.1 Le marché canadien

Le marché canadien est une cible privilégiée des actions de promotion touristique. D'abord parce que sa proximité géographique rend l'archipel facilement accessible aux canadiens, mais aussi parce que les liens historiques tels que ceux existant entre Saint-Pierre-et-Miquelon et l'Acadie pourraient faciliter les échanges. Plusieurs actions dans ce sens ont été entreprises, avec un partenariat activé en 2003 avec la Maison de la France à Montréal, un bureau de représentation de l'archipel ouvert à Moncton (Nouveau-Brunswick) au mois de mars 2004, en collaboration avec l'Alliance Française de Moncton, le Consulat général de France à Moncton et la Maison de la France, une mission d'élus au Nouveau-Brunswick en 2005.

Dans le cadre des relations avec la province voisine de Terre Neuve, une coopération avait été initiée en 2002 avec l'association de promotion touristique de la péninsule de Burin, la « Heritage Run Tourism Association » ; l'objectif était de promouvoir collectivement les deux destinations lorsque cela s'avérait mutuellement bénéfique.

2.2 Le marché métropolitain

L'éloignement et le coût d'accès à l'archipel depuis la métropole représentent un frein au développement d'un tourisme en provenance de la France métropolitaine. L'archipel est présent chaque année au salon mondial du tourisme à Paris, par l'intermédiaire de la représentation parisienne de la Société de développement et promotion de l'archipel (SODEPAR). En collaboration avec le tour opérateur « Grand Nord Grand Large », il s'agit d'inclure Saint-Pierre-et-Miquelon parmi les destinations préservées situées aux latitudes tempérées et nordiques.

2.3 Le tourisme de croisière

Comme indiqué précédemment, le tourisme de croisière a retrouvé une place importante en 2005, après une année 2004 en deçà de la moyenne habituelle. 7 bateaux ont fait escale, représentant 2 717 passagers. Le *Maasdam* et le *Black Watch* ont le plus largement contribué à l'apport total de passagers.

L'apport de ce type de tourisme reste à apprécier. En dehors des activités de soutages et d'achats, l'impact des croisières est relativement limité pour l'économie locale dans la mesure où la durée des séjours, généralement réduite à une demie journée, ne permet pas aux passagers de profiter des infrastructures locales (hôtelières ou touristiques).

§ 2. L'HEBERGEMENT ET LA RESTAURATION

A Saint-Pierre, on compte trois hôtels (dont deux de catégorie 3 étoiles) ainsi que plusieurs pensions de famille (dont deux ouvertes en 2005 proposant des facilités telles que l'accès Internet haut débit, ...). Quatre restaurants sont ouverts tout au long de l'année. Quelques établissements proposent de la cuisine rapide ou à emporter.

A Miquelon l'offre d'hébergement s'articule autour d'un motel et d'une pension ; un gîte d'étape est ouvert en période estivale à Langlade et des aires aménagées pour le camping sont mises à disposition. Miquelon compte trois restaurants.

Au total, la capacité hôtelière de l'archipel s'élève à environ 150 chambres à Saint-Pierre et une quinzaine à Miquelon.

En 2001, les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration avaient décidé de se regrouper en une association, « Le Phare », en vue de mieux gérer l'offre d'hébergement et de restauration, d'établir une charte de qualité et d'organiser des stages de formation.

La Collectivité a mis en place une aide spécifique en faveur de la petite hôtellerie. Elle doit permettre l'aménagement d'établissements exploités sous une forme artisanale ou familiale ; les pensions de famille peuvent également bénéficier de cette aide. Une prime forfaitaire de 1 143,36 euros par chambre rénovée a été instituée, pour un montant de travaux au moins égal à cette somme.

3. LES ACTIVITES PROPOSEES

1. EVENEMENTS ET ANIMATIONS

La plupart des évènements sportifs, musicaux ou culturels de l'archipel ont lieu pendant la période estivale. L'été 2005 s'est écoulé au rythme des festivités. Le festival de la mer et la fête des marins ont eu lieu en mai, à Saint-Pierre comme à Miquelon. Suivis de la fête western, de la fête de la musique et des « 25 km de Miquelon » en juin. Le festival de musique « *les déferlantes musicales* » et la fête nationale en juillet ont été relayés par la fête du cheval, la fête des fruits de mer et la fête basque au mois d'août. Ces évènements regroupent chaque année de nombreux fidèles.

Le Service Loisirs Accueil a proposé plusieurs types d'activités pendant l'été. Les tours guidés attirent de nombreuses personnes. Différents parcours sont présentés : le tour de saint-Pierre en bus, le tour guidé de l'île aux marins ou encore celui de Miquelon-Langlade. Ces sorties sont aussi l'occasion de visiter les musées, les églises ou encore l'atelier de lutherie.

Dans l'optique de développer une forme de tourisme plus orientée vers la nature, des tours guidés en bateau ont été organisés, permettant de découvrir le milieu marin. Des randonnées équestres sur l'île de Langlade, avec la possibilité de passer une nuit au gîte étape (ouvert du 1^{er} mai au 30 novembre) sont préparées par le Groupement pour la promotion du cheval à Miquelon (GPCM).

2. LES MUSEES

L'archipel compte cinq musées, le musée-archives de l'Arche et le musée « Héritage » (relevant d'une initiative privée) implantés à Saint-Pierre, deux musées sur l'île aux Marins (gérés par des associations) et le musée « Culture et Patrimoine » de Miquelon.

En 2005, le musée-archives de l'Arche a organisé une exposition intitulée « Deux siècles d'Histoire à Saint-Pierre-et-Miquelon », du 18 juin au 15 novembre. L'exposition s'articulait autour d'une toile de 60 m² de Gaston Roulet (peintre de la marine, 1847-1925) qui fut exposée au Pavillon des Quatre Colonies à l'exposition universelle de 1900 à Paris. Divers thèmes ont été abordés, à savoir les grandes dates de l'histoire de l'archipel, le développement de l'architecture corrélée à l'essor de la pêche et un aperçu de diverses collections en rapport avec l'évolution de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les 16 et 17 septembre 2005, le musée a également organisé un concours de photographie amateur « *J'aime mon patrimoine...architectural* ». Etabli dans le cadre de la 22^e édition des Journées Européennes du Patrimoine, ce premier rendez-vous a connu un vif succès, donnant lieu à une exposition originale et de qualité. L'association Nordé Prod, la Direction territoriale de la jeunesse et des sports et le ministère de la Culture ont conjointement rendu cet événement possible.

3. LE FRANCOFORUM

Le Francoforum est un institut français d'études linguistiques qui répond à une demande grandissante d'apprentissage de la langue française chez les Canadiens anglophones. Les programmes proposés tendent à satisfaire aussi bien les demandes générales de perfectionnement linguistique, la recherche de formations précises que la préparation à des examens professionnels. En 2000, le Francoforum a réorienté ses programmes, permettant un développement de l'offre et une augmentation de la fréquentation.

En 2005, le Francoforum a enregistré 6 722 jours de stage, pour un total de 1 177 stagiaires, soit en moyenne 5,7 jours par stagiaire. La capacité maximale d'accueil des étudiants se situe entre 80 et 90 personnes.

Evolution de la fréquentation du Francoforum

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Nombre de stagiaires | 733 | 800 | 833 | 1 124 | 1 194 | 1 177 |
| Nombre de jours stagiaires | 5 229 | 5 064 | 5 836 | 6 888 | 6 495 | 6 722 |

Différentes formules d'apprentissage sont proposées :

– un premier type de stage s'adresse à un public d'adolescents et d'étudiants. Plusieurs cycles sont proposés : un programme « d'apprentissage intensif du français » et des « camps d'été » accueillent des adolescents. Un contrat signé avec l'Université Memorial de Terre-Neuve permet aussi d'accueillir des étudiants universitaires ;

– les stages linguistiques pour professionnels s'adressent à des enseignants ainsi qu'aux agents de la fonction publique, selon des formules collectives et/ou individuelles. Le Francoforum possède une accréditation du ministère de la Fonction publique du Gouvernement fédéral du Canada en tant que fournisseur de services de formation linguistique en langues officielles : des stages sont ainsi dispensés aux fonctionnaires des ministères du Revenu du Canada, des Douanes, et de la Police nationale ;

– à l'inverse, un programme de cours d'anglais destinés à un public d'adultes de l'archipel a été mis en place depuis 2002.

Le Francoforum accueille parallèlement des forums, colloques et séminaires, proposant ainsi sa structure organisatrice et la qualité de ses infrastructures. Plusieurs manifestations locales y sont organisées. L'impact sur la vie économique de l'archipel de cette structure peut être apprécié par rapport aux journées d'hébergement dans les différentes pensions, aux revenus dépensés par les stagiaires pendant leurs loisirs et/ou à l'occasion de leur départ (souvenirs, ...).

Section 9

Les transports

§ 1. LES ACTIVITES PORTUAIRES

1. LES INFRASTRUCTURES

L'insularité confère au port de Saint-Pierre un rôle capital dans l'approvisionnement de l'archipel puisque l'essentiel du trafic de marchandises se fait par voie maritime. Le port d'intérêt national de Saint-Pierre est géré par le service maritime de la Direction de l'équipement. Il comprend une zone commerciale de pêche permettant de recevoir des unités importantes (paquebots, chalutiers), ainsi qu'une zone de plaisance. L'île de Miquelon dispose également de son propre port ; mais hormis les pétroliers, les navires transitent par Saint-Pierre.

2. LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

Suite à la vente en 2004 de 3 bâtiments de transport de fret et de passagers, et à l'acquisition en 2005 de l'*Atlantic Jet*, la flotte marchande de l'archipel est composée de 10 unités.

Il convient de distinguer la desserte maritime internationale de la desserte inter-îles, bien que l'objectif poursuivi soit commun – assurer la continuité territoriale – et que des subventions de fonctionnement soient versées, par l'Etat (dans le premier cas) ou par le Conseil général (dans le second).

En ce qui concerne la **desserte maritime internationale**, une procédure d'appel à la concurrence a été lancée en 2004, mettant fin à une période de fonctionnement erratique préjudiciable à l'approvisionnement de l'archipel et qui a démontré les limites d'une concurrence exacerbée dans un domaine aussi sensible. Après analyse des offres, une convention de délégation de service public a été passée en février 2005 avec l'armement Alliance S.A. Elle est conclue pour une période de cinq ans selon un cahier des charges précisant notamment les engagements de l'armateur sur :

- le nombre de rotations : 50 rotations annuelles sur chacune des lignes exploitées (Halifax – Saint-Pierre et Fortune – Saint-Pierre) ;
- le calendrier des escales à Saint-Pierre : en milieu de semaine ;
- l'application des tarifs homologués par l'Etat.

Deux navires sont exploités à cette fin : l'*Askania* et le *Cap Blanc* qui sont tous deux des porte-conteneurs de dimensions différentes affrétés par Alliance S.A.

Quelques mois après l'entrée en vigueur de la convention de délégation de service public, l'armement attributaire du contrat se trouve confronté à des difficultés récurrentes de trésorerie : les volumes transportés ne correspondent pas aux prévisions, l'exploitation est ainsi déficitaire. Les pertes financières importantes résultant du maintien de l'activité nécessitent un recours conséquent à des crédits de trésorerie. Après plusieurs périodes d'interruption du service au cours du 4^e trimestre, une mission de l'Inspection générale des finances a été chargée de proposer des solutions pérennes. Son rapport a été présenté en mars 2006.

En ce qui concerne **la desserte inter-îles**, c'est par voie d'arrêtés pris par le Conseil général que les conditions d'exploitation de la liaison Saint-Pierre / Miquelon sont précisées. Deux armements interviennent : la société Transport Maritime Services (TMS) avec le navire *Aldona* et la société Alliance S.A. avec le navire *Cap Blanc*.

Activités du port de Saint-Pierre

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
|--|------------|--------------|--------------|------------|------------|-------------------------|
| Nombre de mouvements des navires | | | | | | |
| Pêche | 102 | 111 | 88 | 85 | 101 | 18,8% |
| Commerce | 573 | 620 | 566 | 457 | 436 | -4,6% |
| Divers | 309 | 348 | 363 | 333 | 337 | 1,2% |
| Total | 984 | 1 079 | 1 017 | 875 | 874 | -0,1% |
| Jauge brute (milliers de tonnes) | | | | | | |
| Pêche | 32 | 40 | 27 | 23 | 33 | 43,5% |
| Commerce | 634 | 734 | 579 | 444 | 595 | 34,0% |
| Divers | 50 | 5 | 8 | 22 | 8 | -63,6% |
| Total | 716 | 779 | 614 | 489 | 636 | 30,1% |
| Nombre d'heures de travail des dockers (milliers) | | | | | | |
| | 13,7 | 14,6 | 12,0 | 11,0 | 10,5 | -4,5% |

Source : Capitainerie du port

Après deux années de baisse, l'activité portuaire s'est stabilisée. La composition du trafic a par contre évolué. Les navires de commerce, qui représentent la moitié des mouvements enregistrés, sont en légère diminution (-4,6 %), tandis que les chalutiers ont augmenté de 18,8 % leurs rotations.

Les difficultés rencontrées dans la desserte maritime, avec les cessations temporaires d'activité du navire *Askania*, expliquent en grande partie la moindre activité du transport de fret. Ce qui a eu pour conséquence une baisse de 4,5 % des heures travaillées par les dockers.

Le plus grand nombre de rotation des navires de pêche étrangers est en grande partie le fait du *Cap Fortune* (navire affrété par la société Interpêche) qui a augmenté ses rotations. On peut noter le retour d'un bâtiment battant pavillon japonais.

Les touchées des navires de plaisance étrangers, notamment canadiens, ont été moins nombreuses. Mais elles ont été compensées par celles des bateaux armés en France métropolitaine ou dans des départements d'outre-mer.

Fréquentation des bateaux de pêche étrangers

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
|------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|-------------------------|
| Total des bateaux étrangers | | | | | | |
| Nombre de mouvements | 43 | 57 | 31 | 30 | 41 | 36,7% |
| Jauge brute (tonnes) | 30 412 | 38 801 | 25 135 | 21 374 | 28 068 | 31,3% |
| dont : | | | | | | |
| Bateaux espagnols | | | | | | |
| Nombre de mouvements | 8 | 8 | 6 | 4 | 7 | 75,0% |
| Jauge brute (tonnes) | 5 386 | 4 999 | 4 520 | 5 366 | 4 696 | -12,5% |
| Bateaux japonais | | | | | | |
| Nombre de mouvements | 12 | 21 | 4 | - | 4 | |
| Jauge brute (tonnes) | 7 038 | 11 735 | 2 224 | - | 2 350 | |
| Bateaux Canadiens | | | | | | |
| Nombre de mouvements | 19 | 24 | 18 | 24 | 27 | 12,5% |
| Jauge brute (tonnes) | 15 036 | 17 125 | 15 086 | 13 071 | 16 142 | 23,5% |
| Bateaux portugais | | | | | | |
| Nombre de mouvements | 1 | 1 | 2 | 1 | 2 | 100,0% |
| Jauge brute (tonnes) | 1 990 | 1 926 | 2 750 | 1 920 | 3 863 | 101,2% |

Source : Capitainerie du port

3. LE TRANSPORT DE PASSAGERS

La seule innovation dans l'organisation du transport de passagers pendant l'année 2005 a été l'arrivée de *l'Atlantic Jet*, qui a remplacé le *Maria Galanta*. Les liaisons passagers inter-îles ainsi qu'entre Saint-Pierre et Fortune sont donc désormais assurées par ce nouveau bateau, construit en Norvège (capacité : 264 passagers). Il a transporté, entre Saint-Pierre et Fortune (Terre-Neuve), 15 424 passagers (entrées et sorties sur le territoire cumulées) en 2005, alors que 12 308 personnes avaient voyagé sur le *Maria Galanta* en 2004.

L'Arethusia, qui effectue des rotations quotidiennes entre l'archipel et Fortune pendant la période estivale, a transporté 8 540 personnes en 2005, soit 23,4 % de passagers en moins. Il y a cependant une hausse globale du trafic entre l'archipel et l'extérieur, passant de 23 454 personnes, à 23 964.

En 2005, la baisse du nombre de passagers embarqués sur des navires de plaisance (- 199 personnes) est largement compensée par le retour des paquebots (+ 2 397 personnes).

Le trafic portuaire international est donc en hausse de 10,1 % grâce aux paquebots et à l'*Atlantic Jet*.

Pour le trafic inter-îles, il n'existe pas de statistiques officielles. L'offre disponible repose sur les navires *Atlantic Jet*, *Arethusia* et *Saint-Georges* (qui peut accueillir 118 passagers et permet de se rendre à Langlade en 60 minutes en été). En période estivale, la vedette l'*Ile aux Marins* effectue des navettes entre Saint-Pierre et l'île aux Marins (île sanctuaire à vocation culturelle et touristique dans la rade de Saint-Pierre). Ce navire, d'une capacité de 30 passagers environ, relie les deux îles en 10 minutes.

Le nombre de navires de plaisance demeure important puisque quelque 750 bateaux, appartenant à des particuliers, sont armés dans l'archipel.

| Trafic international de passagers du port de Saint-Pierre | | | | | | nombre |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------------------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
| Arrivées | 13 083 | 17 918 | 16 035 | 13 478 | 14 804 | 9,8% |
| Départs | 12 834 | 17 871 | 15 624 | 13 361 | 14 743 | 10,3% |
| Total | 25 917 | 35 789 | 31 659 | 26 839 | 29 547 | 10,1% |

Source : Police aux Frontières

§ 2. LES TRANSPORTS AERIENS

1. LES INFRASTRUCTURES

1.1 L'aéroport de Saint-Pierre

Saint-Pierre est équipé, depuis le mois de septembre 1999, d'un nouvel aéroport permettant de sécuriser les conditions de navigation. La piste, de 1 800 m extensible à 2 200 m, équipée en catégorie III, peut accueillir des avions de grande capacité dans des conditions météorologiques difficiles. L'ensemble des avions régionaux à turbopropulseurs ou à réacteurs (ATR 72 - BAE 146) ainsi que des moyens courriers du type B737, DC9 et A310-200 peuvent atterrir à Saint-Pierre. Les travaux de mises en conformité au titre de la loi sur l'eau, débutés en octobre 2004 ont été achevés en 2005. Ils consistaient dans la mise en place d'un réseau de traitement des eaux usées provenant du déglçage de la piste et du dégivrage des aéronefs effectués en hiver. Le coût total de l'opération (4,5 millions d'euros) est financé par la l'Etat (Direction générale de l'aviation civile).

La compagnie aérienne Air Saint-Pierre est la seule à assurer des vols réguliers. Sa flotte aérienne opérationnelle possède deux appareils, à savoir :

- un ATR 42 mis en service en janvier 1994 ;
- un CESSNA type F 406 mis en service au mois de juin 2003.

De plus, un club d'aviation propose des activités de navigation aérienne à ses membres.

Pendant les périodes d'indisponibilité de l'avion ATR 42 (ex : révision), Air Saint-Pierre affrète un avion auprès d'une compagnie canadienne afin d'assurer la continuité territoriale.

1.2 L'aéroport de Miquelon

La piste d'atterrissage de Miquelon, d'une longueur de 1 000 mètres, accueille sous des conditions d'exploitation prédéfinies le CESSNA F406 et l'ATR 42. Des travaux de modernisation de la piste (élargissement, allongement et amélioration de la signalisation – balisage –) font l'objet d'études techniques en cours de réalisation.

2. L'EVOLUTION DU TRAFIC AERIEN

Depuis l'aéroport de Saint-Pierre, les vols desservent le village de Miquelon ainsi que le Canada ; se rendre sur la métropole nécessite de transiter par le territoire canadien.

Air Saint-Pierre a l'exclusivité du transport aérien à destination de Miquelon. Les rotations sont effectuées quotidiennement, excepté le dimanche, et la durée du vol est de 8 minutes ; durant l'été, la fréquence des vols est augmentée. Des conditions météorologiques mauvaises, pendant la saison hivernale et/ou du fait de l'absence de visibilité (brouillard), peuvent conduire à l'annulation de la desserte de l'aéroport de Miquelon.

La société Air Saint-Pierre assure cinq liaisons internationales avec Saint-Jean de Terre-Neuve, Sydney et Halifax (Nouvelle-Écosse), Moncton (Nouveau-Brunswick) et Montréal. Le nombre de rotations hebdomadaires varie en fonction de la saison (cinq vols toute l'année sur Saint-Jean, un vol en hiver et deux en été sur Sydney, trois vols en hiver et quatre en été sur Halifax, un vol sur Moncton l'été et un vol en hiver et deux en été sur Montréal).

| Evolution du trafic de l'aéroport Saint-Pierre Pointe Blanche | | | | | | nombre ou kg |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
| Mouvements d'avions (1) | | | | | | |
| Locaux | 1 445 | 1 148 | 1 203 | 1 069 | 980 | -8,3% |
| Internationaux | 1 651 | 1 241 | 1 280 | 1 282 | 1 101 | -14,1% |
| Total | 3 096 | 2 389 | 2 483 | 2 351 | 2 081 | -11,5% |
| Poste kg (arrivée + départ) | 34 473 | 31 474 | 33 294 | 32 313 | 28 407 | -12,1% |
| Passagers | 108 566 | 115 007 | 112 453 | 102 476 | 87 010 | -15,1% |
| Fret kg | 184 799 | 177 209 | 178 673 | 144 731 | 123 130 | -14,9% |

Source : Service de l'aviation civile

(1) Vols commerciaux uniquement

2.1 Les mouvements d'avions

Pour la deuxième année consécutive, l'aéroport de Saint-Pierre Pointe Blanche a vu sa fréquentation diminuer. 2 081 mouvements d'avions ont été enregistrés en 2005, contre 2 351 en 2004 et 2 483 en 2003. La baisse concerne aussi bien la desserte inter-îles que les liaisons avec le Canada, bien que pour ces dernières, la tendance soit plus marquée (- 14,1 %).

2.2 Les passagers

La baisse du nombre de passagers accueillis (- 12,1 %) à l'aéroport de Saint-Pierre Pointe Blanche est proportionnelle à celle du trafic aérien. Pour la première fois depuis 1994, le trafic de passagers se situe en deçà de 30 000 personnes.

La diminution de 4 266 passagers résulte pour moitié de la réduction du trafic entre les deux îles de l'archipel.

Les vols permettant une correspondance directe vers Paris via Montréal sont restés stables. La réduction des évacuations sanitaires et des voyages touristiques vers les autres destinations canadiennes explique la tendance observée en 2005.

| Répartition du trafic passagers de l'aéroport de Saint-Pierre par réseau | | | | | | nombre |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------------------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
| Saint John's | 11 764 | 11 175 | 11 882 | 10 684 | 9 776 | -8,5% |
| Halifax | 7 915 | 7 795 | 7 732 | 8 059 | 7 556 | -6,2% |
| Montréal | 3 605 | 4 438 | 5 096 | 5 022 | 5 033 | 0,2% |
| Sydney | 831 | 739 | 704 | 307 | 358 | 16,6% |
| Autres | 2 902 | 1 733 | 1 195 | 2 035 | 1 147 | -43,6% |
| Total international | 27 017 | 25 880 | 26 609 | 26 107 | 23 870 | -8,6% |
| Miquelon | 7 414 | 5 601 | 6 685 | 6 206 | 4 177 | -32,7% |
| Total | 34 431 | 31 481 | 33 294 | 32 313 | 28 047 | -13,2% |

Source : Service de l'aviation civile

2.3 Le fret et les envois postaux

La totalité du transport aérien de marchandises est assuré par la compagnie Air Saint-Pierre. Sauf exception, aucun appareil n'est affrété spécialement que pour ce trafic ; le transport du fret et des envois de La Poste est réalisé par les vols commerciaux de la compagnie. Le volume du fret dépend des capacités de l'ATR 42 qui embarque en priorité les colis de La Poste.

Depuis l'an 2000, le transport de fret est en recul. Modérée les premières années (2 % en moyenne entre 2000 et 2003), la baisse s'est accélérée ces deux dernières années, avec une moyenne de - 15 %, compte tenu de la solution de transport mixte (bateau + avion) mise en place par La Poste. Le volume total transporté a été de 210,14 tonnes, en 2005.

§ 3. LES TRANSPORTS TERRESTRES

Il n'existe pas dans l'archipel de lignes de transport en commun en dehors des transports scolaires. On compte 6 artisans taxi. Le parc automobile est important au regard de la population et des 117 km qui composent le réseau routier ; le seuil des 5 000 véhicules a été franchi en 2003. Depuis, la croissance du parc automobile s'est ralentie : elle avait été de 4,1 % l'an passé, elle n'a été que de 1,84 % en 2005.

Cela résulte de la baisse des immatriculations enregistrées cette année (24,4 %). Cette tendance concerne toutes les véhicules, utilitaires (- 35,2 %) ou particuliers (- 24,3 %). Les causes tiennent en partie dans le taux d'équipement à Saint-Pierre déjà élevé. En comparaison avec la métropole (où 29,9 millions de véhicules particuliers et 6,139 millions d'utilitaires ont été recensés au 1^{er} janvier 2005), les ratios par habitant sont de :

- 0,53 véhicule particulier par habitant de l'archipel, contre 0,47 pour l'ensemble de la France ;
- 0,26 véhicule utilitaire par habitant de l'archipel, contre 0,1 pour l'ensemble de la France.

L'année 2005 a aussi vu une évolution sur l'origine des véhicules. En effet, ceux de marques françaises se sont mieux vendus que leurs concurrents nord-américains ou japonais. Cela peut tenir à des effets de mode ou de préférences des consommateurs, mais aussi à l'appréciation du dollar canadien face à l'euro, rendant les produits nationaux plus attractifs. Sur 221 automobiles immatriculées, les marques françaises ne représentent toutefois que 27,6 % du total en 2005, soit 10,3 points de mieux que l'an passé.

| Parc automobile | | | | | | en nombre |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
| Parc automobile | 4 549 | 4 822 | 5 015 | 5 221 | 5 317 | 1,8% |
| <i>Véhicules particuliers</i> | 2 919 | 3 110 | 3 228 | 3 347 | 3 402 | 1,6% |
| - marques françaises | 992 | 1 076 | 1 084 | 1 122 | 1 133 | 1,0% |
| - marques étrangères | 1 927 | 2 034 | 2 144 | 2 225 | 2 269 | 2,0% |
| <i>Véhicules utilitaires</i> | 1 412 | 1 487 | 1 556 | 1 635 | 1 662 | 1,7% |
| - marques françaises | 239 | 234 | 242 | 250 | 247 | -1,2% |
| - marques étrangères | 1 173 | 1 253 | 1 314 | 1 385 | 1 415 | 2,2% |
| <i>Motos</i> | 218 | 225 | 231 | 239 | 253 | 5,9% |
| - marques françaises | 3 | 4 | 4 | 4 | 4 | - |
| - marques étrangères | 215 | 221 | 227 | 235 | 249 | 6,0% |
| Véhicules immatriculés dans l'année | 345 | 382 | 288 | 315 | 238 | -24,4% |
| <i>Véhicules particuliers</i> | 245 | 270 | 192 | 202 | 153 | -24,3% |
| - marques françaises | 160 | 109 | 29 | 43 | 41 | -4,7% |
| - marques étrangères | 85 | 161 | 163 | 159 | 112 | -29,6% |
| <i>Véhicules utilitaires</i> | 93 | 103 | 90 | 105 | 68 | -35,2% |
| - marques françaises | 20 | 5 | 7 | 7 | 10 | 42,9% |
| - marques étrangères | 73 | 98 | 83 | 98 | 58 | -40,8% |
| <i>Motos</i> | 7 | 9 | 6 | 8 | 17 | 112,5% |
| - marques françaises | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | - |
| - marques étrangères | 6 | 9 | 6 | 8 | 16 | 100,0% |

Source : Préfecture

Le parc automobile est constitué à 63,9 % par des véhicules particuliers, à 31,3 % de véhicules utilitaires et à 4,8 % par des motos.

Section 10

Les télécommunications

Dans l'archipel, comme en métropole, tous les moyens les plus courants en matière de télécommunications (téléphonie fixe et mobile, télex, Internet haut débit, Numéris, Transpac) sont proposés à la clientèle.

§ 1. LA TELEPHONIE

Depuis le 1^{er} janvier 2000, les activités de téléphonie fixe et mobile sont assurées par une société de services, SPM Telecom issue du rapprochement entre France Telecom (réseaux de téléphonie fixe et mobile) et la société locale SPM Câble (réseau câblé de radio, de télévision et d'accès à Internet).

Le développement des services

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------------------------|
| Lignes téléphoniques, télécopies et minitels | 4 604 | 4 626 | 4 573 | 4 504 | 4 310 | -4,3% |
| Télex | 7 | 3 | 2 | 2 | 2 | 0,0% |
| Liaisons spécialisées | 25 | 24 | 51 | 52 | 48 | -7,7% |
| Lignes téléphoniques mobiles | 1 974 | 2 227 | 2 339 | 2 626 | 2 718 | 3,5% |
| Cartes France Télécom | 375 | 379 | 387 | 413 | 416 | 0,7% |
| Cartes pour publiphones | NC | 4 600 | 4 027 | 3 900 | 3 105 | -20,4% |

Source : France Télécom, SPM Télécom

L'offre sur la téléphonie mobile est proposée dans l'archipel depuis le mois de juin 2000 par deux sociétés, SPM Telecom et Cellutel : SPM Telecom a développé un réseau local de téléphonie alors que Cellutel s'appuie sur le réseau canadien Newtel. La couverture en relais de l'archipel est satisfaisante, contribuant au fort développement de ce service.

Il y a un ralentissement de la croissance du téléphone mobile, qui n'a été que de 3,5 % en 2005, alors qu'elle avait été de 12 % en 2004. Le système d'abonnement à la carte a fortement progressé, gagnant du terrain sur le forfait mensuel. Il y avait 415 abonnements à « Améris Libre » en 2004, il y en a désormais 698.

Parallèlement, on estime entre 300 et 400 le nombre de personnes ayant un abonnement mobile auprès de la compagnie Newtel.

Conséquence du développement d'Internet, l'utilisation des télex est tombée en désuétude. Depuis 2003, il n'en reste plus que deux en activité.

§ 2. LE RESEAU INTERNET

L'accès au réseau Internet est proposé depuis septembre 1996 par le fournisseur d'accès SPM Câble, devenu SPM Telecom en janvier 2000. Les offres de connexion sont en pleine évolution afin de répondre à la demande des particuliers comme des entreprises. L'accès au haut débit peut se faire via des liaisons par réseau câblé ou par fibres optiques.

Le nombre d'abonnés à Internet ne cesse de croître. Si sur un an, la hausse a été de 3,9 %, elle a été en moyenne de 28,9 % depuis 2001. Il y a cependant une évolution dans la structure des types de connexion. L'année 2005 a confirmé la tendance des consommateurs à se reporter sur les lignes haut débit, qui ont progressé de 49 %. Les abonnements via une ligne téléphonique RTC sont deux fois moins importants qu'en 2003. Ils ne représentent plus que 28,8 % des parts de marché, contre 44,9 % en 2004.

10,73 km de fibres optiques ont été rajoutés en 2005, portant le réseau à 105,73 km. En outre, 360 foyers supplémentaires peuvent bénéficier de l'abonnement au modem câble.

Les taux d'équipement en ordinateurs et abonnements à Internet des foyers de l'archipel sont nettement supérieures à ceux de la métropole et comparables à ceux de la Finlande, caractérisée elle aussi par des conditions climatiques difficiles.

La connexion à Internet

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
|--|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------|
| Connexion RTC | 759 | 1 191 | 1 243 | 819 | 604 | -26,3% |
| Connexion haut débit (réseau câblé et fibre optique) | NC | 123 | 509 | 1 002 | 1 493 | 49,0% |
| Total | 759 | 1 314 | 1 752 | 1 821 | 2 097 | 3,9% |

Source : France Télécom, SPM Télécom

§ 3. LA VISIOCONFERENCE

La visioconférence, moyen de communication des plus modernes, est utilisée dans l'archipel dans différents domaines d'activités. Cet outil permet de remédier aux contraintes liées à l'éloignement par rapport à la métropole et ainsi autorise des échanges avec des centres de compétences externes à l'archipel.

Le recours à la visioconférence a notamment été développé dans le cadre de formations à distance. C'est le Tribunal de Saint-Pierre-et-Miquelon qui a été la première structure officielle à avoir employé à ce procédé. L'ordonnance n°98-729 du 20 août 1998 relative à l'organisation juridictionnelle dans les territoires d'outre-mer et les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon a rendu légal le recours à la téléconférence. Il est stipulé que « *lorsque la venue du magistrat assurant le remplacement n'est pas matériellement possible [...], l'audience est présidée par le magistrat d'un autre point du territoire de la république, ce dernier se trouvant relié, en direct, à la salle d'audience, par un moyen de communication visuelle* ».

Ainsi, le premier télé-procès s'est tenu dans l'archipel le 22 novembre 2000 ; il a relié le Tribunal de Saint-Pierre à la Cour d'appel de Paris. En 2005, les magistrats parisiens ont composé, depuis Paris, à 13 reprises le Tribunal supérieur d'appel et à 1 reprise le Tribunal de première instance (contre 14 et 9 l'année précédente), pour tenir des audiences de renvoi, mais également des audiences de plaidoiries et de délibéré.

La CACIM possède désormais un service de visioconférence, installé en 2005. Son but est de faciliter pour les entreprises la communication avec des acteurs extérieurs à l'archipel. 10 télé-réunions ont été réalisées. Elles ont servi essentiellement à des rendez-vous pour la création d'entreprise et d'aides à la création et au développement des entreprises, en particulier du secteur de l'artisanat d'art.

Dans le domaine médical, il existe aussi des projets portant sur l'intervention à distance de spécialistes, dans le cadre de consultations de patients et/ou d'interventions chirurgicales.

Section 11

Les services

§ 1. LES SERVICES MARCHANDS *(HORS ACTIVITES FINANCIERES)*

Les services marchands, hormis les activités financières (étudiées par ailleurs dans cet ouvrage), regroupent les activités immobilières, les services aux entreprises et les services aux particuliers. Ces secteurs prennent une place de plus en plus importante dans l'économie locale ; cependant, le manque d'informations relatives à ces domaines rend l'analyse de leur contribution à l'économie partielle.

Les activités immobilières sont peu représentées dans l'archipel ; en 1999, elles employaient 0,25 % de la population active de l'archipel.

Les services aux entreprises, à savoir, selon la nomenclature économique de synthèse, les Postes et Télécommunications, le conseil et l'assistance, les services opérationnels ainsi que les auxiliaires d'assurance, employaient en 1999 4,52 % de la population active ayant un emploi, soit 126 personnes.

Enfin, on entend par services aux particuliers les hôtels et restaurants, les agences de voyages, l'audiovisuel et les agences de presse ainsi que les services personnels. En 1999, 257 personnes occupaient un emploi dans ces secteurs d'activités, pour 9,21 % de la population active.

§ 2. LES SERVICES NON MARCHANDS

Dans l'archipel, sur la base du recensement de mars 1999, l'éducation, la santé et l'action sociale emploient 490 personnes (158 hommes et 332 femmes), représentant 17,56% de la population active ; c'est le deuxième employeur de l'archipel, derrière les services administratifs.

1. L'EDUCATION

Le système éducatif de Saint-Pierre-et-Miquelon est, dans ses structures, ses personnels et ses modalités de fonctionnement, conforme au schéma national. Toutefois, il comporte quelques particularités :

– les lois de décentralisation ne s'appliquant pas à l'Archipel, la Collectivité territoriale n'a pas de compétences concernant la responsabilité de la construction ou de l'extension, des grosses réparations et du fonctionnement des lycées et des collèges ;

– compte tenu du statut de l'Archipel ainsi que des effectifs concernés, la responsabilité du système éducatif est confiée à un chef de service qui, par un décret de mars 1978, se voit conférer les attributions d'un inspecteur d'académie ainsi que quelques compétences rectorales de l'académie de Caen pour la signature de certains actes.

1.1 Les établissements scolaires et le personnel enseignant

On dénombre dans l'archipel au niveau de l'enseignement public, et hors écoles maternelles, quatre écoles primaires, un collège ainsi qu'une annexe à Miquelon, un lycée général et un lycée professionnel qui ont accueilli, en 2005, 779 élèves dont 375 pour l'ensemble du 1^{er} degré.

Au niveau de l'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat, on compte quatre écoles primaires, un collège et une section technique attachée au collège qui, en 2005, ont accueilli 574 élèves dont 337 au niveau du 1^{er} degré.

Pour remplir sa mission, l'enseignement public dispose :

– pour le secondaire, d'un poste de direction, de 20 postes d'enseignements en premier cycle (collège), 16 postes d'enseignements en second cycle général lycée, de 25,5 postes d'enseignements au lycée professionnel, de 10,5 postes de techniciens et ouvriers, 3 postes administratifs, de 5 postes d'encadrement de documentation et d'éducation et 3,5 postes de surveillants d'externat ;

– pour le primaire, de 35 enseignants dont 1 faisant fonction de directeur.

Pour accomplir sa tâche, l'enseignement privé dispose :

– pour le secondaire de 25 postes d'enseignants financés par l'Etat dans le cadre d'un contrat d'association contre 28 en 1999 ;

– pour le primaire, de 33 enseignants financés dans les mêmes conditions contre 34 en 1999.

Effectifs des postes enseignants du public et privé (hors contractuel)

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------|
| Enseignement 1^{er} degré | 68,0 | 68,0 | 68,0 | 68,0 | 68,0 | 0,0% |
| Enseignement public | 35,0 | 35,0 | 35,0 | 35,0 | 35,0 | 0,0% |
| Enseignement privé | 33,0 | 33,0 | 33,0 | 33,0 | 33,0 | 0,0% |
| Enseignement 2nd degré | 85,5 | 86,5 | 86,5 | 86,5 | 86,5 | 0,0% |
| Enseignement public, dont | 61,5 | 61,5 | 61,5 | 61,5 | 61,5 | 0,0% |
| - Collège et annexe | 20,0 | 20,0 | 20,0 | 20,0 | 20,0 | 0,0% |
| - Lycée général | 16,0 | 16,0 | 16,0 | 16,0 | 16,0 | 0,0% |
| - Lycée professionnel | 25,5 | 25,5 | 25,5 | 25,5 | 25,5 | 0,0% |
| Enseignement privé | 24,0 | 25,0 | 25,0 | 25,0 | 25,0 | 0,0% |
| - Collège et section technique | 24,0 | 25,0 | 25,0 | 25,0 | 25,0 | 0,0% |
| Total | 153,5 | 154,5 | 154,5 | 154,5 | 154,5 | 0,0% |
| Taux moyen d'encadrement | 9,42 | 9,26 | 9,22 | 9,11 | 9,11 | 0,0% |

Source : Service de l'Education nationale

Le taux moyen d'encadrement est inférieur à 10 élèves pour 1 enseignant.

Il n'existe aucune possibilité de suivre un cursus post baccalauréat localement. Les élèves désirant poursuivre des études supérieures, voire secondaires pour certaines filières notamment professionnelles, doivent quitter l'archipel pour étudier en métropole ou à l'étranger. Si la grande majorité se rend en métropole, un accord a été signé avec l'Université de Moncton au Canada dans le cadre de la coopération régionale afin de permettre un système d'échanges. Pour l'année 2004-2005, 14 étudiants de l'archipel sont partis étudier au Canada dont 12 au Nouveau Brunswick.

1.2 Le financement

L'Education nationale, à l'exception des agents territoriaux spécialisés dans les écoles maternelles (ATSEM) qui sont rémunérés par les communes, prend en charge les budgets des enseignants ainsi que le budget de fonctionnement et d'investissement du lycée d'Etat. Celui-ci a un statut d'Etablissement public local d'enseignement (EPLÉ) ; à ce titre, il dispose d'un budget autonome voté par son Conseil d'administration.

En 2005, le budget du service de l'éducation nationale à Saint-Pierre-et-Miquelon s'élève à 11,775 millions d'euros contre 11,210 millions d'euros en 2004. Ce service emploie 228 personnes à temps plein, dont 154,5 enseignants et 12 personnes au service académique.

Les communes ont en charge les budgets de fonctionnement et d'investissement des écoles maternelles.

Le Conseil général assure le financement des budgets d'exploitation et d'investissement des écoles primaires et secondaires. A ce titre, ses dépenses se sont élevées à 2,4 millions d'euros en 2005. Par ailleurs, il couvre la totalité des frais de transport des étudiants partant étudier en dehors de l'archipel ainsi que les bourses qui leur sont accordées afin de subvenir à leurs besoins.

| Coût pour la collectivité territoriale de l'enseignement supérieur en métropole | milliers d'euros | | | | | |
|---|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
| Frais de transport | 264,7 | 244,7 | 280,5 | 285,1 | 305,2 | 7,1% |
| Frais de bourses de scolarité pour la métropole | 1 076,2 | 1 003,3 | 991,1 | 1 021,5 | 1 112,0 | 8,9% |
| Total | 1 340,9 | 1 248,0 | 1 271,6 | 1 306,6 | 1 417,2 | 8,5% |
| Nombre de bourses pour la scolarité en métropole | 226 | 233 | 198 | 206 | 214 | |

Source : Conseil Général

1.3 Les effectifs

L'évolution des effectifs entre les années 2001 et 2005 est retracée ci-après. On notera la diminution des effectifs du 1^{er} degré de 3,3 % et du 2nd degré de 2,3 % entre la rentrée 2004 et la rentrée 2005. Cette tendance est constante depuis 5 ans d'où une diminution de 5,4 % des effectifs sur cette période.

Effectifs de l'enseignement public et privé du 1^{er} et 2nd degré

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variation 2005/2004 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------|
| Enseignement 1^{er} degré | 801 | 802 | 760 | 736 | 712 | -3,3% |
| Enseignement public | 382 | 394 | 369 | 378 | 375 | -0,8% |
| Enseignement privé | 419 | 408 | 391 | 358 | 337 | -5,9% |
| Enseignement 2nd degré | 629 | 622 | 648 | 656 | 640 | -2,4% |
| Enseignement public, dont | 418 | 415 | 425 | 420 | 404 | -3,8% |
| - Collège et annexe | 167 | 157 | 171 | 168 | 162 | -3,6% |
| - Lycée général | 121 | 125 | 108 | 119 | 104 | -12,6% |
| - Lycée professionnel | 130 | 133 | 146 | 133 | 138 | 3,8% |
| Enseignement privé, dont | 211 | 207 | 223 | 236 | 236 | 0,0% |
| - Collège et section technique | 211 | 207 | 223 | 236 | 237 | 0,4% |
| Total | 1 430 | 1 424 | 1 408 | 1 392 | 1 352 | -2,9% |

Source : Service de l'éducation nationale

Il faut aussi souligner l'importance de l'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat qui accueille, en moyenne sur la période retenue, plus de 42 % des élèves scolarisés contre près de 17 % en métropole et départements d'outre-mer confondus.

1.4 Taux de réussite

Taux de réussite

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variation 2005/2004 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------------|
| Brevet, dont | 79,3% | 84,1% | 75,3% | 70,9% | 72,9% | 2,8% |
| - Série collège | 79,1% | 80,5% | 77,1% | 70,4% | 76,4% | 8,5% |
| - Série professionnelle | | 87,5% | 75,0% | 81,8% | 100,0% | 22,2% |
| - Série technologique | 80,0% | 100,0% | 69,6% | 66,7% | 40,0% | -40,0% |
| CAP | 95,7% | 78,6% | 100,0% | 92,3% | 87,5% | -5,2% |
| BEP | 83,0% | 61,1% | 86,0% | 78,8% | 87,0% | 10,4% |
| CFG | 100,0% | 100,0% | 50,0% | - | - | - |
| Total 1^{er} degré | 83,0% | 78,9% | 77,9% | 80,7% | 82,5% | 2,2% |
| Bac général | 96,6% | 78,6% | 97,3% | 73,9% | 71,4% | -3,4% |
| - Série L | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 77,8% | 62,5% | -19,7% |
| - Série ES | 93,3% | 64,7% | 100,0% | 42,9% | 58,3% | 35,9% |
| - Série S | 100,0% | 100,0% | 94,4% | 100,0% | 86,7% | -13,3% |
| Bac professionnel | 100,0% | 92,3% | 75,0% | 90,9% | 62,5% | -31,2% |
| Total 2nd degré | 97,1% | 82,9% | 93,3% | 82,4% | 67,0% | -18,8% |
| Total | 85,64% | 79,63% | 81,41% | 81,36% | 76,26% | -6,3% |

Source : Service de l'éducation nationale

Population de 15 ans ou plus selon le niveau de diplôme

| | Elèves / Etudiants | Aucun diplôme | Diplôme avant bac | Bac et brevet professionnel | Bac + 2 | Diplômes supérieurs |
|--------------|-----------------------|------------------|----------------------|--------------------------------|------------|------------------------|
| 15-24 ans | 452 | 56 | 164 | 54 | 19 | 9 |
| 25-59 ans | 5 | 783 | 1 715 | 361 | 234 | 226 |
| + de 60 ans | 0 | 516 | 434 | 14 | 9 | 11 |
| Total | 457 | 1 355 | 2 313 | 429 | 262 | 246 |

Source : INSEE, recensement 1999

2. LA SANTE

Le code de la santé et le code de l'action sociale et des familles ont été rendus applicables dans la Collectivité territoriale par l'ordonnance du 26 septembre 1977 ; le code de la sécurité sociale est applicable à la collectivité seulement pour les textes le prévoyant expressément.

En revanche, les spécificités de l'archipel (isolement géographique, faible taille de la population...) rendent difficiles la pratique des politiques nationales. Ainsi, alors que le secteur privé est de taille très restreinte, le secteur de la santé s'organise autour du centre hospitalier François Dunan, supplée par des évacuations sanitaires vers les centres de soins canadiens et métropolitains. Dans ce cadre, et afin de prévoir les évolutions des offres de soins et de satisfaire à la demande de santé, un Schéma d'Organisation Sanitaire et Sociale (STOSS) a été mis en place pour la période 2002-2007. Il vise notamment à adapter au contexte local les grandes orientations sanitaires et sociales, à améliorer et suivre l'état des lieux sanitaires, à diversifier l'offre de soins tout en impliquant l'ensemble des partenaires de santé.

2.1 Les professionnels de santé

Le secteur de santé libéral compte actuellement :

- 1 kinésithérapeute,
- 2 médecins généralistes,
- 2 chirurgiens dentistes,
- 1 pharmacien,
- 1 infirmier libéral,
- 1 psychologue,
- 1 podologue.

Afin d'encourager l'installation des différents acteurs privés du pôle médical et d'obtenir, à terme, un nombre suffisant de libéraux sur l'archipel, la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) de Saint-Pierre-et-Miquelon a indexé les prestations médicales de ces différentes professions à 1,3 avec une mise en place spécifique, le patient continuant à régler la même somme, la CPS réglant le différentiel.

Le centre hospitalier François Dunan emploie 200,75 personnes, soit 19,4 personnels médicaux et 181,35 personnels non médicaux ; il dispose à demeure de 4,4 généralistes. Il fait aussi appel à des spécialistes pour des missions. En 2004, 42 missions ont été réalisées contre 32 en 2003. Elles représentent 308 jours contre 238 en 2003.

Le poste médical de Miquelon emploie un médecin. L'antenne de Langlade est tenue par une infirmière pendant l'été.

2.2 Activité médicale et équipements médicaux

Créé à la fin du XIX^e siècle, le centre hospitalier François Dunan est le seul établissement d'hospitalisation de l'archipel. Il comprend le centre hospitalier proprement dit et ses annexes (maison de retraite, long séjour, service des soins infirmiers à domicile) ainsi que le centre médical de Miquelon et l'infirmerie de Langlade.

Il assure, outre les missions qui lui sont dévolues par la loi du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière, les missions fixées par l'ordonnance n° 77-1102 du 26 septembre 1977, à savoir :

- la protection maternelle et infantile ;
- la santé scolaire ;
- la lutte contre les fléaux sociaux (tuberculose, maladies vénériennes, cancers, maladies mentales, alcoolisme, toxicomanie, VIH, tabagisme) ;
- la vente au détail des médicaments ;
- les transports sanitaires à l'intérieur de l'Archipel ;
- le contrôle sanitaire aux frontières ;
- les examens et contrôles nécessaires à la protection de la santé publique ;
- la participation à l'éducation sanitaire ;
- la possibilité d'assurer la gestion des établissements sociaux ;
- la médecine pénitentiaire.

Le ministère de la Santé a marqué son accord pour la construction d'un nouvel établissement hospitalier¹, destiné à remplacer l'hôpital actuel. Les travaux de terrassement ont débuté en 2005 la construction débutera en 2006 pour s'achever en 2010. Le coût prévisionnel est estimé à 44 millions d'euros. Ce montant étant lourd pour l'économie locale, la loi de financement pour la Sécurité sociale prévoit de rendre l'archipel éligible au Fonds de Modernisation des Etablissements de Santé pour le financement d'une part importante de ses investissements.

¹ Il comportera 30 lits (médecine, chirurgie, obstétrique). Le pôle gériatrie sera composé de 70 chambres de soins de longue durée et de maison de retraite. Toutes les chambres seront individuelles. Le plateau technique comportera un service d'imagerie médicale, un bloc opératoire, un laboratoire d'analyses, un bloc d'accouchements, une pharmacie hospitalière, une stérilisation centrale, un service d'urgences et de consultations. La superficie occupée s'établira à 10 800 m².

La capacité actuelle d'hébergement de l'hôpital est de 104 lits dont :

- médecine : 23 lits,
- chirurgie : 15 lits dont 2 de réanimation,
- obstétrique : 6 lits,
- maison de retraite : 25 lits,
- long séjour : 35 lits.

Le nombre de lits actifs s'élève à 44. Le taux d'équipement en lits pour 1 000 habitants s'établit à 3,64 pour la médecine, 2,37 pour la chirurgie et 0,42 pour l'obstétrique. L'hôpital est équipé d'un laboratoire, d'une unité d'anesthésie réanimation, d'un poste médical permettant des consultations externes de médecins, d'un service de protection maternelle infantile (PMI), de deux unités de dialyse, d'un cabinet dentaire et d'une pharmacie de cessions.

Activité hospitalière

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
|------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|-------------------------|
| Nombre de lits autorisés | 44 | 44 | 44 | 44 | 44 | 0,0% |
| Nombre d'entrées | 1 211 | 1 002 | 1 096 | 1 019 | 874 | -14,2% |
| Nombre de journées | 8 153 | 8 053 | 7 708 | 8 396 | 8 969 | 6,8% |
| Taux d'occupation (en %) | 51 | 50 | 48 | 52 | 56 | 7,1% |
| Durée moyenne de séjour (en jours) | 7 | 8 | 7 | 8 | 11 | 27,4% |
| Nombre de consultations | 27 488 | 27 897 | 26 915 | 26 618 | 25 070 | -5,8% |

Source : Centre Hospitalier François Dunan

Le taux d'occupation de 2005 progresse par rapport à 2004, avec une augmentation de 7,1 %. La diminution du nombre d'entrées en 2005 a été compensée comme en 2004 par une augmentation de la durée moyenne de séjour.

L'hôpital de Saint-Pierre était le dernier établissement public de santé en France à facturer l'ensemble de ses prestations selon l'ancien système du prix de journée d'hospitalisation. Un amendement, inscrit dans la loi relative aux droits des malades, a été voté par le Parlement en février 2002. Il institue la Dotation globale de fonctionnement (DGF) comme nouveau mode de financement de l'hôpital. Celle-ci a été mise en place en 2003.

2.3 Les évacuations sanitaires

De façon complémentaire à l'activité du centre hospitalier de l'archipel, des évacuations sanitaires sont effectuées, pour pallier aux soins non dispensés dans l'archipel, vers des centres de soins canadiens ainsi que vers la métropole. Le centre hospitalier canadien le plus proche (45 minutes de vol) est celui de Saint-Jean de Terre-Neuve. Il s'agit d'un centre hospitalo-universitaire ; d'autres centres un peu plus éloignés sont situés à Halifax (Nouvelle-Ecosse) et à Moncton (Nouveau Brunswick). Hormis celui de Moncton, tous ces établissements sont anglophones. La Caisse de Prévoyance Sociale prend alors en charge le malade ainsi qu'un accompagnateur.

Après une forte augmentation (dont un pic en 2002 à 1 717), les évacuations sanitaires ont diminué en 2004 et en 2005 en passant à 1411 puis 1349. Sont dirigées vers le centre hospitalier universitaire de Saint-Jean de Terre-Neuve les évacuations d'urgence, les consultations de spécialistes et les examens complémentaires (scanner, IRM, Doppler...), vers Moncton les psychothérapies (en raison de la langue), et vers la métropole les bilans et thérapies spécifiques dans des services spécialisés. On notera que l'essentiel des évacuations sanitaires est réalisé vers le Canada soit 1 099 évacuations. Les évacuations sanitaires sur la métropole sont au nombre de 249 principalement sur Paris, Lyon et Montpellier.

2.4 Les dépenses de santé

| Dépenses du régime général d'assurance maladie | | | | | | millions d'euros |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------------------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
| Maladie | 15,87 | 21,89 | 23,00 | 21,58 | 25,02 | 15,9% |
| <i>dont hospitalisation</i> | <i>5,92</i> | <i>10,17</i> | <i>12,60</i> | <i>10,47</i> | <i>13,09</i> | <i>25,0%</i> |
| <i>dont soins à l'extérieur</i> | <i>4,32</i> | <i>4,97</i> | <i>4,98</i> | <i>5,53</i> | <i>5,43</i> | <i>-1,8%</i> |
| Accident du travail | 0,56 | 0,65 | 0,80 | 0,63 | 0,67 | 6,3% |
| Total | 16,43 | 22,53 | 23,80 | 22,21 | 25,69 | 15,7% |

Source : Caisse de Prévoyance sociale

2.5 L'accueil des personnes âgées

Aux 25 lits de la maison de retraite et aux 35 lits de long séjour pour les personnes âgées, il convient de rajouter 48 studios (4 pour 2 personnes et 44 pour 1 personne) pour les personnes âgées qui appartiennent à la commune de Saint-Pierre ainsi qu'une maison de retraite à Miquelon. Elle offrira 10 studios (9 de 2 personnes et 1 d'une personne). Soit une capacité d'hébergement de 131 places pour une population âgée de 75 ans et plus qui s'élevait à 356 personnes lors du dernier recensement en 1999. Il convient de noter, par ailleurs, l'existence de 12 places dans le cadre des Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) qui complètent le dispositif de prise en charge des personnes âgées.

2.6 L'accueil des personnes handicapées

Il existe à Saint-Pierre un centre d'accueil pour adultes handicapés. Créé en 1991 et financé par le Conseil général, il est géré par une association loi 1901 (Aide aux handicapés).

Sa capacité est de 20 places en internat et 28 places en externat. En 2005, le centre Georges GASPARD a enregistré 3364 journées d'internat et 980 journées d'externat. En 1996, un Service d'éducation spécialisé et de soins à domicile (SESSAD) a été créé. Il a pour objet de maintenir les enfants et les adolescents handicapés en milieu scolaire. Actuellement, dans l'archipel, 13 enfants sont suivis. Ce service est soutenu par la Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS).

Un Centre d'aide pour le travail (CAT) est opérationnel depuis 2003. Il est lui aussi financé par la DASS. Dans la mesure où son activité est effectuée hors murs, sa capacité de suivi a été portée de 5 à 15 handicapés de catégorie C, reconnus par la Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP). En 2005, 14 personnes en étaient bénéficiaires. Les salaires qui leur sont versés sont financés à hauteur de 95 % par la Direction du travail et de 5 % par les prestations effectuées (2 euros de l'heure) qui sont facturées aux entreprises, collectivités... qui font appel à leur service, soit au total l'équivalent du SMIC.

3. L'ACTION SOCIALE

Elle est principalement articulée entre le Conseil général, la Caisse de prévoyance sociale (CPS) et le Centre communal d'action sociale (CCAS). Suivant les conditions d'attribution, plusieurs acteurs peuvent intervenir, tant au plan administratif que financier, sur le même type d'aides sociales.

3.1 Le Conseil général

Dans le cadre de la convention de décembre 1989, modifiée le 12 janvier 1998, la DASS est mise à la disposition du Conseil général. Parallèlement, le Conseil général signe tous les ans une convention avec la CPS ; cette dernière gère, pour le compte et sur fonds du Conseil général, un certain nombre de missions.

Dépenses sociales du Conseil général

milliers d'euros

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 (provisoire) | Variations 2005/2004 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------------|-------------------------|
| Cœuvres sociales et scolaires | 14,3 | 9,4 | 22,2 | 4,4 | -80,2% |
| Colonies de vacances | 2,1 | 2,1 | 2,2 | 2,4 | 9,1% |
| Autres œuvres sociales scolaires | 12,2 | 7,3 | 20,0 | 2,0 | -90,0% |
| Hygiène sociale | 0,9 | 0,9 | 0,9 | 0,9 | 0,0% |
| Aide sociale légale | 2 545,3 | 3 101,3 | 2 870,8 | 3 302,0 | 15,0% |
| Aide sociale aux enfants | 324,5 | 538,1 | 539,6 | 606,0 | 12,3% |
| Aide médicale générale | 61,0 | 129,0 | 85,3 | 94,0 | 10,2% |
| Aide sociale aux personnes âgées | 1 502,2 | 1 694,4 | 1 454,0 | 1 837,0 | 26,3% |
| Aide aux personnes handicapées | 657,7 | 739,8 | 791,9 | 765,0 | -3,4% |
| Aide sociale facultative | 1 100,2 | 1 087,5 | 1 134,3 | 1 087,0 | -4,2% |
| Aide sociale aux dockers | 523,4 | 535,9 | 546,8 | 500,0 | -8,6% |
| Aide aux victimes de guerre | 3,6 | 4,0 | 3,5 | 3,5 | 0,0% |
| Aides sociales diverses | 573,2 | 547,6 | 584,0 | 583,5 | -0,1% |
| Charges d'insertion des bénéficiaires du RMI (Ch. 959) | 49,8 | 41,1 | 165,0 | 180,3 | 9,3% |
| Total | 3 710,6 | 4 240,2 | 4 193,2 | 4 574,6 | 9,1% |

Les dépenses sociales sont stables après plusieurs années de progression. Il y a en 2004 et 2005 une forte hausse des frais de prise en charge des bénéficiaires du RMI.

En 2005, l'aide sociale « légale » a représenté 72,2% des dépenses engagées contre 67,5 % en 2004. Elle est majoritairement répartie entre les personnes âgées (40,2 %), les handicapés (16,8 %) et les enfants (13,2 %). Jusqu'en 2002, ces dépenses ont été intégralement financées par la Dotation globale de décentralisation (DGD) ; elle est couverte par celle-ci à hauteur de 98 % en 2004 et 85 % en 2005.

L'aide sociale « facultative » (23,8 % des dépenses sociales en 2005) a principalement été affectée aux dockers (10,9 %) et à diverses actions sociales (12,7 %) dont la prise en charge d'aides ménagères à domicile à Saint-Pierre, ou encore les aides à la personne handicapée. Elle est très largement financée sur les ressources du Conseil général. On remarquera que ces aides se substituent à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), à la couverture maladie universelle (CMU) ainsi qu'à l'aide pour le logement (APL) qui n'existent pas dans l'archipel.

Par ailleurs, le Conseil général dispose de 32 logements sociaux.

3.2 La Caisse de Prévoyance Sociale

Outre ses missions légales d'assurances maladie et d'accident du travail, la CPS alloue chaque année 2 % des cotisations encaissées à l'action sociale. Son intervention recouvre un ensemble d'aides et d'allocations en faveur des familles, des personnes handicapées et des personnes âgées, ces dernières représentant l'axe central de l'action de la CPS.

| Action Sociale Publique de la CPS | en milliers d'euros | | | | | Variations 2005/2004 |
|--|---------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | |
| Allocation garde d'enfant | 8,7 | 10,4 | 10,4 | 7,1 | 7,2 | 1,4% |
| Aide chauffage personnes âgées | 104,0 | 83,0 | 83,6 | 74,0 | 77,4 | 4,6% |
| Assistance personnes malades | 18,6 | 18,6 | 18,3 | 26,8 | 24,0 | -10,4% |
| Aide à l'association des personnes âgées | 1,2 | 1,7 | | 4,5 | 6,3 | 40,0% |
| Aide exceptionnelle aux personnes âgées de + 60ans | 58,0 | 32,7 | - | 55,8 | 32,7 | -41,4% |
| Subvention associations aide-ménagère | - | 117,8 | - | 5,0 | 35,3 | 606,0% |
| Divers (formation, matériel de prévention...) | 97,6 | 25,6 | 53,0 | 78,0 | 94,7 | 21,4% |
| Total | 288,1 | 289,7 | 165,4 | 251,2 | 277,6 | 10,5% |

Source : Caisse de Prévoyance Sociale

Parallèlement, la CPS assure des prestations sociales en matière familiale et vieillesse, dans le cadre de son régime général d'assurance.

| Prestations familiales et vieillesse de la CPS | milliers d'euros | | | | | Variations 2005/2004 |
|--|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | |
| Prestations familiales | 1 454,8 | 1 442,0 | 1 502,9 | 1 538,8 | 1 519,9 | -1,2% |
| Prestations vieillesse | 3420,1 | 3735,0 | 4014,3 | 4 298,1 | 4552,1 | 5,9% |
| Total | 4 874,9 | 5 177,0 | 5 517,3 | 5 836,9 | 6 072,0 | 4,0% |

Source : Caisse de Prévoyance Sociale

Le régime actuel de la branche famille, mis en place en 1996 par un arrêté *gubernatorial* et entériné en 1998 par voie législative, étant celui qui était en vigueur en métropole en 1946, plusieurs projets de loi et d'arrêté ont été élaborés par le service contentieux de la CPS pour mettre en oeuvre dans l'archipel une politique familiale de qualité. Par ailleurs, la CPS a fait appel à un cabinet de conseil pour l'aider à définir un schéma directeur d'action sociale.

3.3 Le Centre communal d'action sociale de Saint-Pierre

Il est chargé, au niveau de la commune, d'instruire les demandes d'admission au bénéfice de l'aide sociale. Ses ressources proviennent d'une subvention du Conseil général, du revenu des logements dont la commune est propriétaire (15 logements sociaux, 5 studios et 10 logements jeunes coopérateurs) et des taxes sur les spectacles.

| Action sociale du CCAS de Saint-Pierre | | | | | | milliers d'euros |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------------------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
| Secours alimentaires | 50,8 | 67,3 | 79,4 | 84,9 | 75,3 | -11,3% |
| Aides aux loyers | 69,0 | 79,6 | 76,9 | 86,5 | 75,7 | -12,5% |
| Cotisations mutualistes | 36,0 | 4,6 | 54,1 | 52,0 | 59,4 | 14,2% |
| Secours exceptionnels | 3,3 | 8,0 | 0,2 | 15,0 | 6,5 | -56,7% |
| Total | 159,1 | 159,5 | 210,6 | 238,4 | 216,9 | -9,0% |

Source : CCAS de Saint-Pierre

Section 12

L'artisanat

L'artisanat est une composante importante de l'économie locale par el nombre d'entreprises appartenant à ce secteur. On entend par artisan une personne physique ou morale exerçant à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, transformation, de réparation ou de prestation de services dans l'un des domaines d'activité suivants : alimentation, travail des métaux, textile, cuir et habillement, bois et ameublement, bâtiment, réparation, transport et autres services ; le champ de l'artisanat est donc transversal à plusieurs secteurs d'activités. En outre un artisan, pour bénéficier de ce statut, ne peut embaucher plus de 10 employés. Le statut d'artisan peut s'exercer sous différentes formes légales ; il fait l'objet d'une obligation d'inscription au répertoire des Métiers.

Dans l'archipel, 141 entreprises sont inscrites au répertoire des Métiers au 31 décembre 2005, soit 30,7 % de l'ensemble des entreprises recensées.

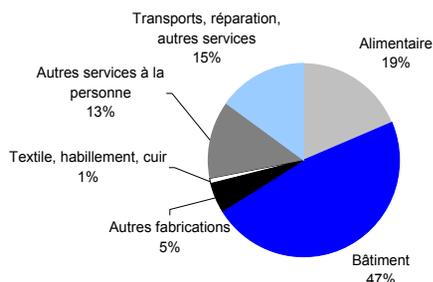
La répartition des artisans par branche professionnelle traduit la nette prépondérance des entreprises du bâtiment (46,8 %). Viennent ensuite les secteurs de l'alimentaire et des autres services à la personne qui représentent respectivement 17,7 % et 13,5 % des entreprises artisanales, mais aussi les entreprises de transport, réparation et autres services (17 %).

Répartition des entreprises artisanales par secteurs d'activités

| | 31/12/2003 | 31/12/2004 | 31/12/2005 | Répartition au 31/12/2005 |
|---|------------|------------|------------|---------------------------|
| Alimentaire | 29 | 26 | 25 | 17,7% |
| Bâtiment | 76 | 66 | 66 | 46,8% |
| Autres fabrications | 10 | 7 | 6 | 4,3% |
| Textile, habillement, cuir | 3 | 1 | 1 | 0,7% |
| Autres services à la personne | 24 | 18 | 19 | 13,5% |
| Transports, réparation, autres services | 31 | 21 | 24 | 17,0% |
| Total | 173 | 139 | 141 | 100,0% |

Source : CCIM

Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activités au 31 décembre 2005



Les aides des pouvoirs publics à l'artisanat

Outre les avantages fiscaux et douaniers prévus par les dispositions générales du Code local des investissements, les entreprises régulièrement inscrites au Répertoire des métiers de la Collectivité territoriale, exerçant leur activité de façon continue dans l'archipel et employant moins de 15 salariés, peuvent bénéficier d'une prime d'équipement en vue de favoriser ou d'améliorer leur installation. Cette prime est constituée par la prise en charge, par la Collectivité, d'une part des intérêts à verser par l'emprunteur à l'organisme prêteur. Cette part correspond à 5 points du taux du prêt, le différentiel restant à la charge de l'emprunteur. La prime ne s'applique aux prêts d'équipement que dans la double limite d'une durée de cinq ans et d'un montant de 65 000 euros ; le demandeur doit également justifier d'une participation financière personnelle d'un montant correspondant à 20 % de l'investissement réalisé.

CHAPITRE III

L'évolution monétaire et financière

Section 1

Le système bancaire et financier

§ 1. L'ORGANISATION BANCAIRE

Le paysage bancaire de Saint-Pierre-et-Miquelon n'a pas connu de modification de structure en 2005. L'activité financière et bancaire s'organise toujours autour des établissements suivants :

– deux établissements appartenant au réseau FBF et dans lesquels la Financière OCEOR, membre du groupe Caisse d'Épargne détient des participations :

- la Banque des Iles de Saint-Pierre-et-Miquelon (détenue à 97,35 % par la Financière Océor) ;
- le Crédit Saint-Pierrais (détenu à 47,08 % par la Financière Océor) ;

– un établissement appartenant au réseau de banques mutualistes et coopératives :

- la Caisse d'épargne et de prévoyance de la région Ile-de-France, à travers un guichet comprenant quatre agents ;

– une société financière :

- la Coopérative immobilière de Saint-Pierre-et-Miquelon, dont l'objet est l'octroi de crédits à l'habitat à ses membres coopérateurs ;

Interviennent également à Saint-Pierre-et-Miquelon des organismes et institutions financières spécialisées non implantés localement :

- l'Agence française de développement (AFD) ;
- Dexia Crédit local ;
- la Compagnie de financement foncier ;
- le Crédit mutuel ;
- la Banque de financement et de trésorerie (BFT) ;
- la Banque européenne d'investissement (BEI) ;
- la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ;
- la CASDEN-BP.

La liste des établissements non implantés localement n'est pas exhaustive ; certains établissements financent de façon ponctuelle ou irrégulière des opérations dans la collectivité.

Nombre d'établissements de crédits

| | 2003 | 2004 | 2005 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Etablissements de crédits locaux | | | |
| Banques FBF | 2 | 2 | 2 |
| Caisses d'épargne et de Crédit municipal | 1 | 1 | 1 |
| Sociétés financières | 1 | 1 | 1 |
| Institutions financières spécialisées | - | - | - |
| Total E.C. locaux (1) | 4 | 4 | 4 |
| Etablissements de crédits hors zone d'intervention représentés ou intervenant localement | | | |
| Banques FBF | 2 | 2 | 2 |
| Banques mutualistes ou coopératives | 2 | 2 | 2 |
| Institutions financières spécialisées | 2 | 2 | 2 |
| Etablissements non soumis à la loi bancaire | 1 | 1 | 1 |
| Institutions financières étrangères | 1 | 1 | 1 |
| Total E.C. hors zone d'émission représentés (2) | 8 | 8 | 8 |
| Total E.C. (1+2) | 12 | 12 | 12 |

Evolution des parts de marché des établissements locaux par réseaux et par activités

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|---------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Distribution des crédits | | | | | |
| Banques | 83,50% | 83,70% | 83,30% | 83,90% | 84,70% |
| Sociétés financières | 16,50% | 16,30% | 16,70% | 16,10% | 15,30% |
| Collecte des ressources | | | | | |
| Banques | 91,10% | 94,30% | 94,50% | 93,10% | 94,80% |
| Autres (1) | 8,90% | 5,70% | 5,50% | 6,90% | 5,20% |

(1) Trésor Public

§ 2. DENSITE DU SYSTEME BANCAIRE**1. NOMBRE DE GUICHETS**

Au 31 décembre 2005, les banques de l'archipel disposent de cinq guichets permanents dans l'archipel. Le Crédit Saint-Pierrais et la Banque des Iles sont chacun représentés à Miquelon par une agence. La Caisse d'épargne Ile-de-France est uniquement implantée sur la commune de Saint-Pierre. La Banque des Iles a ouvert, en 2004, un centre d'affaires à Paris.

Nombre de guichets ouverts sur l'archipel

| | 2003 | 2004 | 2005 |
|--|----------|----------|----------|
| Guichets bancaires | 5 | 5 | 5 |
| Banques FBF | 4 | 4 | 4 |
| Caisses d'épargne et de Crédit municipal | 1 | 1 | 1 |
| Guichets automatiques | 6 | 6 | 6 |
| Banques FBF | 6 | 6 | 6 |

Le nombre de guichets automatiques demeure inchangé depuis 2002. Le premier distributeur automatique a été installé en 2000 dans l'archipel par la Banque des Iles, qui en a mis trois autres en service en 2001, dont un à Miquelon ; le Crédit Saint-Pierrais gère deux distributeurs automatiques à Saint-Pierre depuis 2002. Tous ces guichets permettent l'utilisation des cartes bancaires internationales.

| Nombre d'habitants / guichet | 2003 | 2004 | 2005 |
|--|-------|-------|-------|
| Nombre d'habitants par guichet bancaire | 1 263 | 1 263 | 1 263 |
| Nombre d'habitants par guichet automatique | 1 053 | 1 053 | 1 053 |

Le taux de couverture du territoire par le réseau bancaire et assimilé, que ce soit en terme de guichet bancaire ou de guichet automatique, est stable ; il est important comparativement à celui observé dans les départements d'outre-mer et en métropole. Il y a en métropole un guichet bancaire pour 2300 habitants et un guichet pour 5897 personnes dans les départements et collectivités d'Outre-Mer.

2. LA BANCARISATION

Nombre de comptes bancaires de la clientèle et nombre de cartes bancaires

| Par nature de comptes | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Comptes de dépôts à vue | 8 030 | 8 569 | 8 546 | 8 445 |
| Comptes sur livrets | 8 806 | 9 102 | 9 175 | 9 393 |
| Comptes et plans d'épargne-logement | 84 | 112 | 91 | 112 |
| Comptes d'épargne-logement | 3 | 5 | 3 | 7 |
| Plans d'épargne-logement | 81 | 107 | 88 | 105 |
| Comptes de dépôts à terme | 1 715 | 1 883 | 1 816 | 1 799 |
| Plans d'épargne populaire | 0 | 0 | 13 | 0 |
| Total | 18 635 | 19 666 | 19 641 | 19 749 |
| Nombre de cartes bancaires en circulation | 4 234 | 4 543 | 3 934 | 4 432 |

La bancarisation dans l'archipel est quasi-stable puisque le nombre total de comptes a varié de + 0,5 % en un an, soit une augmentation de 108 comptes par rapport à 2004. Le nombre de comptes de dépôts à vue diminue de 101 unités, celui des comptes à terme de 17 unités. Une connaissance des flux migratoires de population aurait permis d'expliquer cette variation. A titre indicatif, le nombre de comptes ouverts par tranche de 1 000 habitants est élevé : il est de 1 337 pour les comptes de dépôts à vue et de 1 487 pour les comptes sur livrets. Ces derniers progressent de 2,3 % en 2005.

§ 3. LES MOYENS DU SYSTEME BANCAIRE

Nombre de personnes employées dans les établissements de crédits locaux

| Effectifs du personnel (1) | 2003 | 2004 | 2005 |
|----------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Banques | 60 | 65 | 66 |
| Sociétés financières | 6 | 6 | 6 |
| Total | 66 | 71 | 72 |

(1) Effectif utilisé équivalents temps plein

§ 4. LES EVENEMENTS MAJEURS DE L'ANNEE

Depuis juillet 2005, la Banque des Iles a recentré son activité sur l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, cédant son agence implantée sur l'île de Saint-Martin (Guadeloupe) à la Banque des Antilles françaises (BDAF).

§ 5. LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

| Dénomination | Capital Social | Siège social | Adresse locale | Actionnaire principal ou Organe central | Nombre d'agences SPM | Effectifs SPM | Total situation bilan SPM |
|---|----------------|--|--|---|----------------------|---------------|---------------------------|
| Les Banques | | | | | | | |
| Banque des Iles de Saint-Pierre-et-Miquelon | 8,59 M€ | 2, rue Jacques Cartier 97500 Saint-Pierre | 2, rue Jacques Cartier 97500 Saint-Pierre | Financière Océor | 2 | 38 | 84 M€ |
| Crédit Saint-Pierrais | 5,72 M€ | 20, place du Général-de-Gaulle 97500 Saint-Pierre | 20, place du Général-de-Gaulle 97500 Saint-Pierre | Financière Océor | 2 | 24 | 64,5 M€ |
| Les Caisses d'épargne et de prévoyance | | | | | | | |
| Caisse d'épargne Ile-de-France Paris | | 19, rue du Louvre 75001 Paris | 9, rue Emile Sascou 97500 Saint-Pierre | CENCEP | 1 | 4 | |
| Les Sociétés financières | | | | | | | |
| Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon | 0,95 M€ | 52, rue du Maréchal Foch 97500 Saint-Pierre | 52, rue du Maréchal Foch 97500 Saint-Pierre | Divers | 1 | 6 | 23,2 M€ |

LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT NON INSTALLES LOCALEMENT

Les banques et les banques mutualistes ou coopératives

| | |
|--|---|
| CASDEN BP | 91, cours des Roches - Noisiel 77424 MARNE LA VALLEE |
| Crédit mutuel | 88-90, rue Cardinet 75847 PARIS Cedex 17 |
| Banque de financement et de trésorerie (BFT) | 11, avenue d'Iéna 75116 PARIS |

Les Institutions financières spécialisées

| | |
|----------------------------------|---|
| AFD | 5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12 |
| Dexia | 7-11, quai André Citroën, BP 1002 75901 PARIS Cedex 15 |
| Compagnie de financement foncier | 19, rue des Capucines 75050 PARIS Cedex 01 |

Les établissements non soumis à la loi bancaire

| | |
|------------------------------------|---|
| Caisse des dépôts et consignations | 72, avenue Pierre Mendès-France 75914 PARIS C edex13 |
|------------------------------------|---|

Les Institutions financières étrangères

| | |
|------------------------------------|---|
| Banque européenne d'investissement | 100, boulevard Konrad Adenauer L-2950 Luxembourg |
|------------------------------------|---|

Section 2

L'évolution de la situation monétaire en 2005

REMARQUE LIMINAIRE

L'examen de la situation financière de Saint-Pierre-et-Miquelon porte sur l'analyse des dépôts (disponibilités à vue et à terme) et des crédits enregistrés par l'ensemble des établissements de crédit, La Poste et le Trésor Public pour le compte des divers agents non financiers : particuliers, entrepreneurs individuels, sociétés non financières et clientèle diverse.

Une telle approche permet, à partir de l'éclairage financier, de préciser ou d'illustrer l'analyse générale de la conjoncture économique présentée par ailleurs dans ce rapport.

§ 1. LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

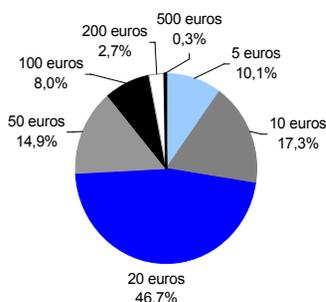
1. LES BILLETS

| Billets de : | Nombre | % volume | Valeur | % valeur |
|--------------|----------------|---------------|------------------|---------------|
| 5 euros | 21 044 | 10,1% | 105 220 | 1,5% |
| 10 euros | 36 069 | 17,3% | 360 690 | 5,1% |
| 20 euros | 97 094 | 46,7% | 1 941 880 | 27,5% |
| 50 euros | 31 015 | 14,9% | 1 550 750 | 22,0% |
| 100 euros | 16 682 | 8,0% | 1 668 200 | 23,7% |
| 200 euros | 5 569 | 2,7% | 1 113 800 | 15,8% |
| 500 euros | 626 | 0,3% | 313 000 | 4,4% |
| Total | 208 099 | 100,0% | 7 053 540 | 100,0% |

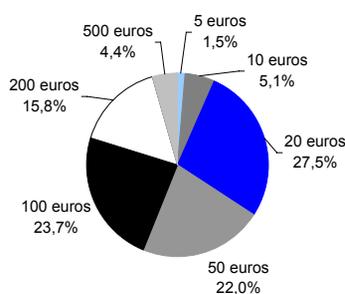
Ce tableau témoigne des émissions nettes de billets ayant cours légal à la fin de l'année 2005 dans l'archipel, c'est-à-dire la différence entre les émissions et les retraits de circulation qui ont été effectués depuis la mise en circulation de l'euro. Les montants y figurant ne sauraient toutefois être considérés comme représentant les billets effectivement en circulation dans l'archipel. En effet, aux émissions nettes ainsi comptabilisées par l'Institut d'émission viennent s'ajouter, ou doivent être retranchés, les billets « importés » ou « exportés » à l'occasion des mouvements de voyageurs, et qui ne peuvent être recensés.

A la fin de l'année 2005, les émissions nettes de billets euros à Saint-Pierre-et-Miquelon s'élèvent à 7,054 millions d'euros ; elles ont progressé de 17,8 % en un an. La part des coupures de thésaurisation (500, 200 et 100 €) correspond à 11 % des émissions nettes en volume, en légère progression comparée aux années précédentes (10,3 % en 2004 et 10,4 % en 2003). Elle continue à se situer très en deçà de la moyenne observée dans les départements d'outre-mer (16,8 %). Le nombre de billets de 500, 200 et 100 euros enregistre une progression de 22 % en un an. La coupure de 20 euros est toujours la coupure centrale dans l'archipel puisqu'elle représente 46,7 % des émissions nettes en volume ; elle constitue 33,5 % des émissions nettes pour l'ensemble des DOM. Ainsi, la valeur moyenne du billet en circulation dans l'archipel a légèrement varié en 2005, passant de 33 € en 2004 à 33,9 €. La moyenne dans les DOM a été de 46 € en 2005.

Répartition en volume au 31/12/2005



Répartition en valeur au 31/12/2005

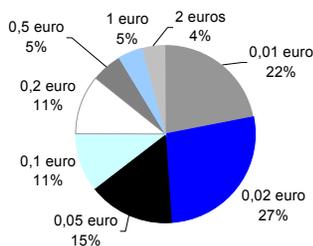


2. LES PIÈCES

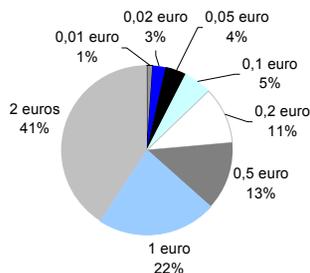
| Pièces de : | Nombre | % volume | Valeur | % valeur |
|--------------|------------------|---------------|----------------|---------------|
| 0,01 euro | 328 249 | 21,8% | 3 282 | 1,1% |
| 0,02 euro | 407 512 | 27,1% | 8 150 | 2,7% |
| 0,05 euro | 231 927 | 15,4% | 11 596 | 3,8% |
| 0,1 euro | 158 959 | 10,6% | 15 896 | 5,2% |
| 0,2 euro | 166 767 | 11,1% | 33 353 | 10,9% |
| 0,5 euro | 79 983 | 5,3% | 39 991 | 13,1% |
| 1 euro | 68 636 | 4,6% | 68 636 | 22,4% |
| 2 euros | 62 726 | 4,2% | 125 452 | 40,9% |
| Total | 1 504 759 | 100,0% | 306 356 | 100,0% |

Au 31 décembre 2005, 1 504 759 pièces ont été délivrées à Saint-Pierre-et-Miquelon pour un montant de 306 356 euros, soit une augmentation de 9,2 % de la valeur des émissions nettes de pièces par rapport au 31 décembre 2004. La valeur moyenne de la pièce en circulation dans l'archipel est de 0,20 € (à rapprocher de la valeur moyenne de la pièce dans l'ensemble des DOM : 0,17 €).

Répartition en volume au 31/12/2005



Répartition en valeur au 31/12/2005



§ 2. LES ACTIFS FINANCIERS DE LA CLIENTELE NON FINANCIERE

A Saint-Pierre-et-Miquelon, les grands réseaux de collecte sont les banques. Pour mémoire, le Trésor Public a mis fin à ses activités avec les particuliers et les entreprises le 31 décembre 2001.

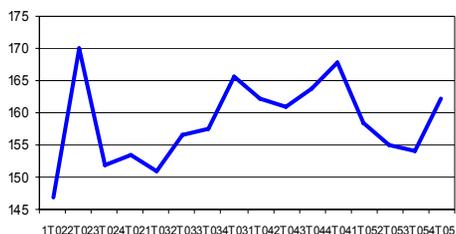
1. L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

L'ensemble des actifs financiers hors produits d'assurance-vie représente un montant de 162,2 millions d'euros au 31 décembre 2005, soit une diminution de 3,4 % par rapport au 31 décembre 2004. La tendance baissière constatée au cours des 3 premiers trimestres de l'année s'est inversée au quatrième trimestre.

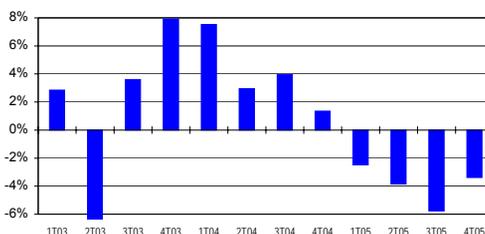
| | Montants en millions au | | | | Variations sur un an | |
|---|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------------|---------------|
| | 31-déc.-02 | 31-déc.-03 | 31-déc.-04 | 31-déc.-05 | en % | en montant |
| Total actifs financiers | 153,482 | 169,629 | 172,814 | 169,617 | -1,8% | -3,197 |
| Total actifs financiers hors assurance-vie | 153,482 | 165,646 | 167,877 | 162,200 | -3,4% | -5,677 |
| Dépôts à vue | 46,945 | 51,278 | 53,700 | 52,547 | -2,1% | -1,153 |
| Placements liquides ou à court terme | 105,440 | 110,545 | 109,570 | 103,956 | -5,1% | -5,614 |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 31,051 | 32,199 | 34,840 | 36,974 | 6,1% | 2,134 |
| Placements indexés sur les taux de marché | 74,389 | 78,346 | 74,730 | 66,982 | -10,4% | -7,748 |
| Epargne à long terme | 1,097 | 7,806 | 9,544 | 13,114 | 37,4% | 3,570 |

Ensemble des actifs financiers (hors assurance vie)

En millions d'euros



Variation en glissement annuel



1.1 Les dépôts à vue

En 2005, le montant des *dépôts à vue* s'établit à 52,5 millions d'euros. Il a diminué de 2,1 % en un an, soit 1,1 million d'euros.

Les dépôts à vue sont structurellement plus élevés en fin d'année par rapport au reste de l'année en raison notamment du versement de rémunérations et primes.

1.2 Les placements liquides ou à court terme

Les *placements liquides ou à court terme* regroupent l'ensemble des produits immédiatement disponibles sans risque de perte en capital. Ils se partagent entre les comptes d'épargne à régime spécial¹ et les produits indexés sur le taux du marché monétaire². Ils représentent 64,1 % de l'ensemble des actifs financiers.

En 2005, leur montant est en retrait de 5,6 millions d'euros par rapport à l'année précédente ; ils s'établissent à 103,9 millions d'euros. La variation à la baisse est observée depuis le deuxième trimestre de l'année.

La baisse des taux amorcée en 2003 mais aussi le développement par les établissements de crédit d'une offre diversifiée de produits de placement suscitent des arbitrages au profit de l'épargne à long terme chez les différentes catégories d'agents économiques.

Ainsi, l'évolution des comptes à terme qui, bénéficiant sur l'archipel d'un avantage fiscal³, suscitaient beaucoup d'intérêt, est significative ; leur encours diminue de 6,7 millions d'euros en un an. Avec 59,192 millions d'euros, ils représentent 56,9 % de l'ensemble des placements à court terme (61,7 % en 2004, 62,4 % en 2003).

¹ Livrets A, livrets ordinaires, livrets bleus, livrets jeunes, comptes d'épargne-logement.

² Dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôts, OPCVM monétaires.

³ Les intérêts servis à un taux inférieur ou égal à 10 % l'an sont exonérés de l'impôt sur le revenu.

1.3 L'épargne à long terme

Les statistiques concernant *l'épargne à long terme* n'incluent pas les encours de contrats d'assurance vie souscrits auprès des compagnies d'assurance. Les données présentées permettent, néanmoins, d'estimer les montants investis par les résidents de Saint-Pierre-et-Miquelon en placements longs.

Au 31 décembre 2005, le montant de l'épargne à long terme collectée par les établissements de crédit de Saint-Pierre-et-Miquelon (hors produits d'assurance-vie) s'élève à 13,1 millions d'euros, soit une progression de 37,4 % sur un an (+ 3,6 millions d'euros). C'est à partir du deuxième trimestre 2005 qu'un taux de croissance trimestriel supérieur à 10 % a été observé.

L'épargne à long terme dans l'archipel s'était significativement contractée lorsque le Trésor public a mis fin à ses activités de gestion des fonds privés, le 31 décembre 2001. Une partie des placements avait été transférée sur des produits d'épargne à court terme dans les établissements de crédits locaux mais également sur les plans d'épargne logement dont le montant ne cesse de croître. Les établissements de crédits locaux ont progressivement proposé de nouveaux produits d'épargne à long terme, dans le cadre d'une politique de gestion privée de patrimoine.

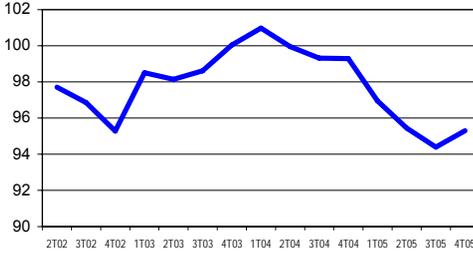
2. LES ACTIFS FINANCIERS DES MENAGES

Les actifs financiers relevés auprès du système bancaire local restent détenus en grande partie par les particuliers (84,8 %). Sur un an, leur montant a peu varié, en valeur absolue. C'est sur la répartition de ces actifs que des modifications sont intervenues, reflétant des arbitrages entre le court et le long terme et/ou entre différentes formes de placement, compte tenu des taux de rémunération proposés. Les produits d'épargne réglementée suscitent l'intérêt des ménages.

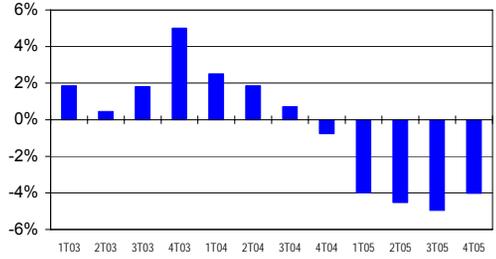
| | Montants en millions au | | | | Variations sur un an | |
|--|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------------|---------------|
| | 31-déc.-02 | 31-déc.-03 | 31-déc.-04 | 31-déc.-05 | en % | en montant |
| Total ménages | 123,105 | 135,819 | 137,582 | 137,529 | 0,0% | -0,053 |
| Dépôts à vue | 26,731 | 27,966 | 28,745 | 29,114 | 1,3% | 0,369 |
| Placements liquides ou à court terme | 95,277 | 100,047 | 99,293 | 95,301 | -4,0% | -3,992 |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 27,473 | 28,651 | 31,058 | 33,526 | 7,9% | 2,468 |
| Livrets ordinaires | 23,671 | 24,540 | 26,729 | 28,521 | 6,7% | 1,792 |
| Livrets A et bleus | 3,578 | 3,785 | 3,953 | 4,586 | 16,0% | 0,633 |
| Livrets jeunes | 0,203 | 0,299 | 0,350 | 0,370 | 5,7% | 0,02 |
| Livrets d'épargne populaire CODEVI | | | | | | |
| Comptes d'épargne logement | 0,021 | 0,027 | 0,026 | 0,049 | 88,5% | 0,023 |
| Placements indexés sur les taux de marché dont OPCVM monétaires | 67,804 | 71,396 | 68,235 | 61,775 | -9,5% | -6,46 |
| Comptes créditeurs à terme | 54,663 | 62,264 | 61,236 | 56,011 | -8,5% | -5,225 |
| Epargne à long terme | 1,097 | 7,806 | 9,544 | 13,114 | 37,4% | 3,570 |
| Plans d'épargne logement | 1,097 | 1,316 | 1,612 | 2,015 | 25,0% | 0,403 |
| Plans d'épargne populaire | | | | | | |
| Autres comptes d'épargne | | | | | | |
| Portefeuille-titres | | 2,507 | | | | |
| OPCVM non monétaires | | | 2,995 | 3,682 | 22,9% | 0,687 |
| Contrats d'assurance-vie | | 3,983 | 4,937 | 7,417 | 50,2% | 2,48 |

Placements liquides ou à court terme des ménages

En millions d'euros

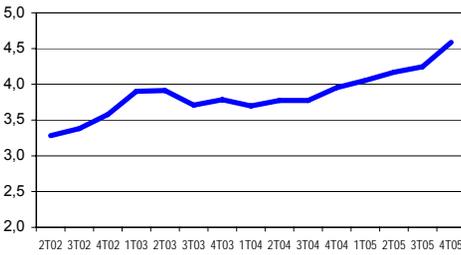


Variation en glissement annuel

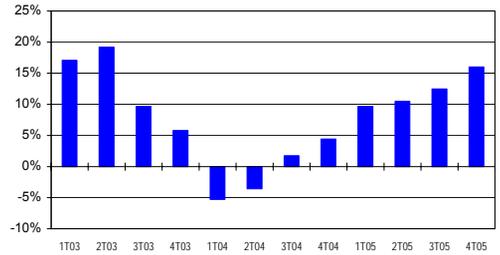


Livrets A et bleu des ménages

En millions d'euros



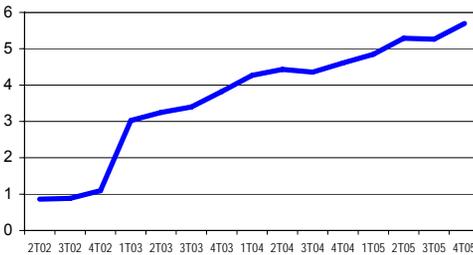
Variation en glissement annuel



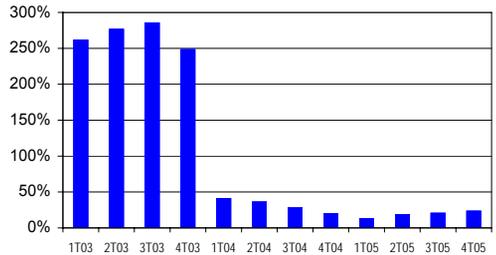
La totalité de l'épargne à long terme est détenue par les ménages.

Épargne à long terme (hors assurance vie)

En millions d'euros

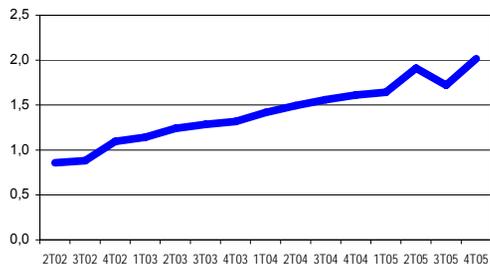


Variation en glissement annuel

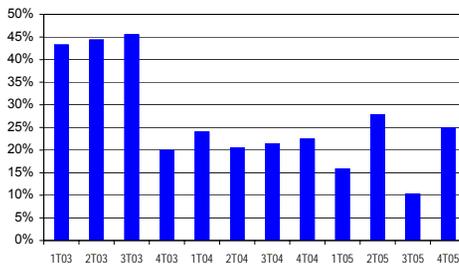


Plans d'épargne-logement

En millions d'euros



Variation en glissement annuel



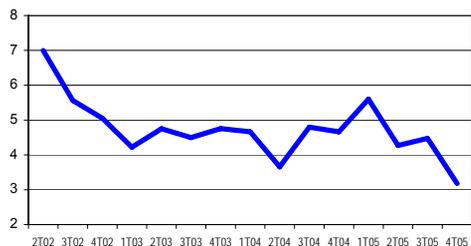
3. LES ACTIFS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES

Certaines entreprises ont dû désépargner afin de faire face aux difficultés de trésorerie rencontrées en 2005 dans l'exécution de marchés publics.

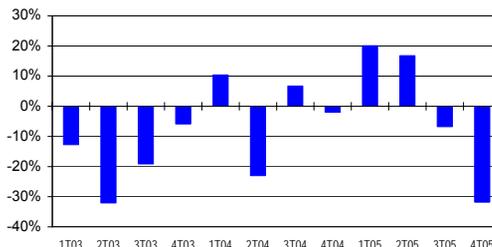
| | Montants en millions au | | | | Variations sur un an | |
|---|-------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------------|---------------|
| | 31-déc.-02 | 31-déc.-03 | 31-déc.-04 | 31-déc.-05 | en % | en montant |
| Total des sociétés non financières | 16,225 | 17,177 | 15,940 | 14,662 | -8,0% | -1,278 |
| Dépôts à vue | 11,173 | 12,420 | 11,276 | 11,481 | 1,8% | 0,205 |
| Placements liquides ou à court terme | 5,052 | 4,757 | 4,664 | 3,181 | -31,8% | -1,483 |
| Comptes d'épargne à régime spécial | | | | | | |
| Placements indexés sur les taux de marché | 5,052 | 4,757 | 4,664 | 3,181 | -31,8% | -1,483 |
| dont comptes à terme | 4,972 | 4,677 | 4,664 | 3,181 | -31,8% | -1,483 |
| OPCVM monétaires | | | | | | |
| certificats de dépôt | | | | | | |
| Epargne à long terme | | | | | | |
| dont OPCVM non monétaires | | | | | | |

Les placements liquides ou à court terme des sociétés non financières

En millions d'euros



Variation en glissement annuel



4. LES ACTIFS FINANCIERS DES AUTRES AGENTS

La catégorie « clientèle diverse et les autres agents économiques »¹ demeure la deuxième détentrice d'actifs financiers sur la place, avec 17,4 millions d'euros (10,7 %).

| | Montants en millions au | | | | Variations sur un an | |
|---|-------------------------|------------|------------|------------|----------------------|------------|
| | 31-déc.-02 | 31-déc.-03 | 31-déc.-04 | 31-déc.-05 | en % | en montant |
| Total des autres agents | 14,152 | 16,633 | 19,292 | 17,426 | -9,7% | -1,866 |
| Dépôts à vue | 9,041 | 10,892 | 13,679 | 11,952 | -12,6% | -1,727 |
| Placements liquides ou à court terme | 5,111 | 5,741 | 5,613 | 5,474 | -2,5% | -0,139 |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 3,578 | 3,548 | 3,782 | 3,448 | -8,8% | -0,334 |
| Placements indexés sur les taux de marché | 1,533 | 2,193 | 1,831 | 2,026 | 10,6% | 0,195 |
| Epargne à long terme | | | | | | |

§ 3. LES CONCOURS A LA CLIENTELE NON FINANCIERE

1. ENSEMBLE DES CONCOURS

L'encours des prêts accordés par l'ensemble des établissements de crédit (locaux et non installés localement) s'élève au 31 décembre 2005 à 148,0 millions d'euros ; la progression en glissement annuel atteint 2,7 %. 84 % des crédits octroyés relèvent des établissements locaux (86 % en 2004, 83,2 % en 2003, 82,6 % en 2002). Corrélativement, les établissements non installés localement interviennent à hauteur de 16,0 % (13,6 % en 2004, 16,8 % en 2003 et 17,4 % en 2002).

L'année 2005 est marquée par une hausse sensible des crédits d'exploitation en faveur des sociétés non financières (+ 38,6 % en un an) et des collectivités locales (+ 25,2 %), ainsi que par la croissance des crédits à l'habitat aux ménages (+ 7,9 %) ; ces derniers continuent à représenter une part importante de l'encours total (37,4 %). Comme en 2004, les créances douteuses brutes (+ 8,7 millions d'euros) progressent.

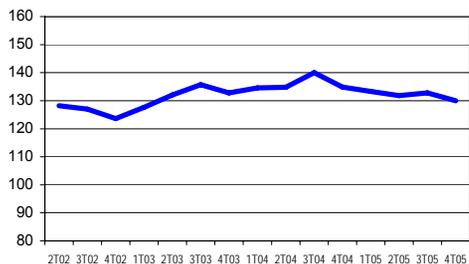
Les ménages restent les premiers détenteurs, avec 47 % de l'encours ; les concours dont ils sont bénéficiaires varient de + 2,5 %. L'encours des sociétés non financières, qui forment la deuxième catégorie d'agents bénéficiaires de concours bancaires, augmente de 2,7 % (+ 1,3 million d'euros).

¹ Sociétés d'assurance et fonds de pension, administrations privées, administrations centrales, administrations locales, administrations de Sécurité sociale.

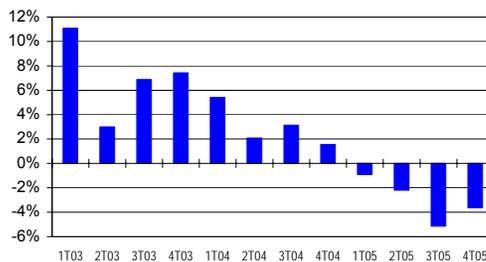
| | Montants en millions au | | | | Variations | |
|----------------------------|-------------------------|----------------|----------------|----------------|-------------|--------------|
| | 31-déc.-02 | 31-déc.-03 | 31-déc.-04 | 31-déc.-05 | en % | en montant |
| TOTAL | | | | | | |
| Encours sain | 114,898 | 132,820 | 134,882 | 129,975 | -3,6% | -4,907 |
| Créances douteuses brutes | 4,865 | 5,591 | 9,264 | 18,007 | 94,4% | 8,743 |
| Encours total | 119,763 | 138,411 | 144,146 | 147,982 | 2,7% | 3,836 |
| Taux de créances douteuses | 4,1% | 4,0% | 6,4% | 12,2% | 5,7 | 0,057 |
| Taux de provisionnement | 58,8% | 63,7% | 50,8% | 55,3% | 4,5 | 0,045 |

Encours sain total

En millions d'euros

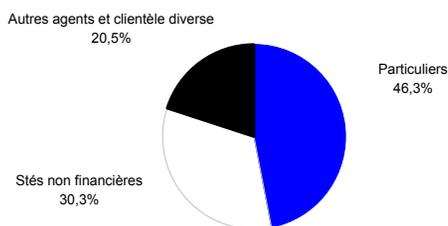


Variation en glissement annuel

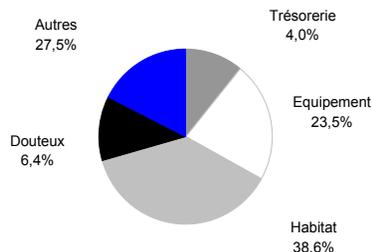


| | Montants en millions au | | | | Variations | |
|---|-------------------------|----------------|----------------|----------------|-------------|--------------|
| | 31-déc.-02 | 31-déc.-03 | 31-déc.-04 | 31-déc.-05 | en % | en montant |
| Encours total des entreprises | 35,907 | 43,796 | 47,455 | 48,737 | 2,7% | 1,282 |
| Encours total des ménages | 54,233 | 63,825 | 67,806 | 69,496 | 2,5% | 1,690 |
| Encours total des collectivités locales | 28,838 | 28,575 | 27,121 | 28,698 | 5,8% | 1,577 |
| Encours total des autres agents | 0,785 | 2,215 | 1,764 | 1,051 | -40,4% | -0,713 |
| Encours total | 119,763 | 138,411 | 144,146 | 147,982 | 2,7% | 3,836 |

Concours par agents économiques au 31/12/2005



Concours par catégories au 31/12/2005



2. LES CONCOURS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

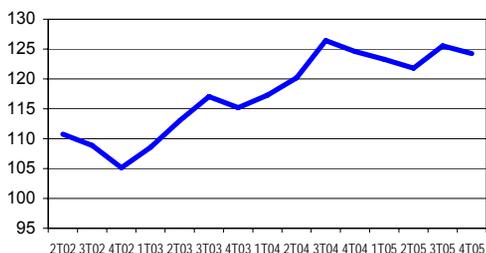
Les concours de caractère bancaire accordés aux agents économiques par les établissements de crédit locaux se caractérisent par une stabilité par rapport à décembre 2004 : ils s'établissent à 124,2 millions d'euros au 31 décembre 2005 (124,6 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Cette situation est liée à la faible croissance des crédits à l'habitat : malgré la baisse des taux, ces derniers qui représentent 40 % des nouveaux concours accordés par les établissements de la place n'ont progressé que de 2,1 % en un an. Le classement en douteux d'un nombre croissant de crédits se traduit par une très forte progression des créances douteuses brutes qui ont doublé entre 2004 et 2005. Il convient de moduler cette évolution négative par l'appréciation du risque analysée sous l'angle de la politique de provisionnement suivie.

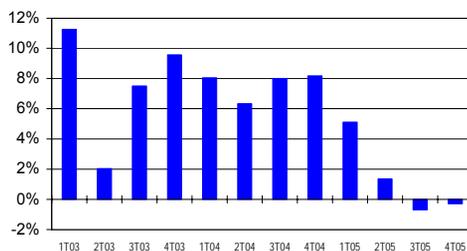
| | Montants en millions au | | | | Variations | |
|----------------------------|-------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------|---------------|
| | 31-déc.-02 | 31-déc.-03 | 31-déc.-04 | 31-déc.-05 | en % | en montant |
| TOTAL | | | | | | |
| Encours sain | 101,677 | 110,108 | 115,645 | 106,334 | -8,1% | -9,311 |
| Créances douteuses brutes | 3,460 | 5,088 | 8,965 | 17,912 | 99,8% | 8,947 |
| Encours total | 105,137 | 115,196 | 124,610 | 124,246 | -0,3% | -0,364 |
| Taux de créances douteuses | 3,3% | 4,4% | 7,2% | 14,4% | 7,2 | 0,072 |
| Taux de provisionnement | 82,7% | 70,0% | 52,5% | 55,6% | 3,1 | 0,031 |

Ensemble des crédits des EC locaux

En millions d'euros

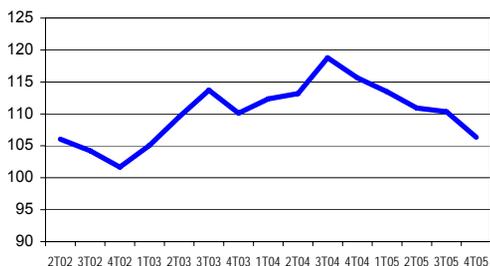


Variation en glissement annuel

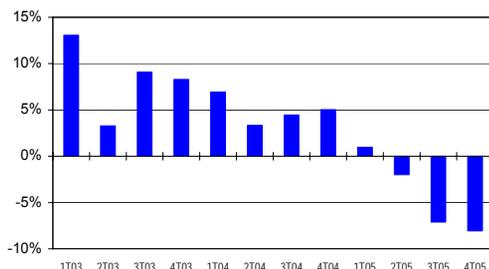


Encours de crédits sains des EC locaux

En millions d'euros



Variation en glissement annuel



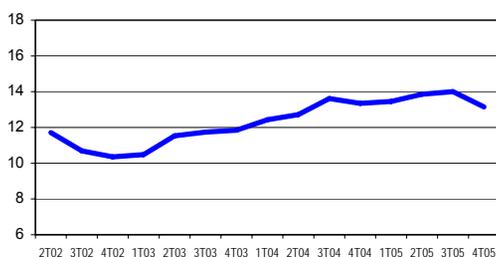
2.1 Les concours consentis aux entreprises

L'encours des sociétés non financières, deuxièmes bénéficiaires des concours de la zone, enregistre une hausse de 3,6 % (1,6 million d'euros) liée à la forte croissance des crédits d'exploitation (en particulier les crédits de trésorerie) alors que les mesures de régularisation sur les comptes ordinaires débiteurs, initiées en 2004, continuent à s'appliquer. Le montant des créances douteuses brutes (11,2 millions d'euros) est la conséquence de la situation préoccupante des finances de certaines entreprises.

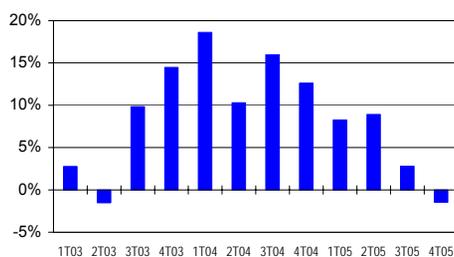
| | Montants en millions au | | | | Variations | |
|-------------------------------------|-------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| | 31-déc.-02 | 31-déc.-03 | 31-déc.-04 | 31-déc.-05 | en % | en montant |
| Entreprises | | | | | | |
| Crédits d'exploitation | 15,022 | 15,775 | 14,888 | 20,631 | 38,6% | 5,743 |
| <i>Créances commerciales</i> | 2,314 | 3,339 | 3,535 | 1,973 | -44,2% | -1,562 |
| <i>Crédits de trésorerie</i> | 0,127 | 0,035 | 0,326 | 8,544 | 2520,9% | 8,218 |
| <i>Comptes ordinaires débiteurs</i> | 12,581 | 12,401 | 11,027 | 10,114 | -8,3% | -0,913 |
| <i>Affacturage</i> | | | | | | |
| Crédits d'investissement | 13,095 | 15,379 | 16,596 | 16,112 | -2,9% | -0,484 |
| <i>Crédits à l'équipement</i> | 13,095 | 15,379 | 16,596 | 16,112 | -2,9% | -0,484 |
| <i>Crédit-bail</i> | | | | | | |
| Crédits à l'habitat | 2,089 | 4,435 | 4,335 | | -100,0% | -4,335 |
| Autres crédits | 1,802 | 3,243 | 5,466 | 0,761 | -86,1% | -4,705 |
| Encours sain | 32,008 | 38,832 | 41,285 | 37,504 | -9,2% | -3,781 |
| Créances douteuses brutes | 3,899 | 4,964 | 6,170 | 11,233 | 82,1% | 5,063 |
| Encours total | 35,907 | 43,796 | 47,455 | 48,737 | 2,7% | 1,282 |
| <i>Taux de créances douteuses</i> | 10,9% | 11,3% | 13,0% | 23,0% | 10,0 | 0,100 |

Crédits d'investissements des entreprises

En millions d'euros

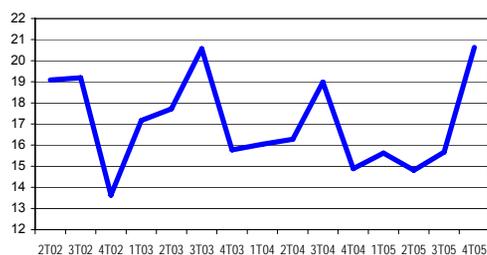


Variation en glissement annuel

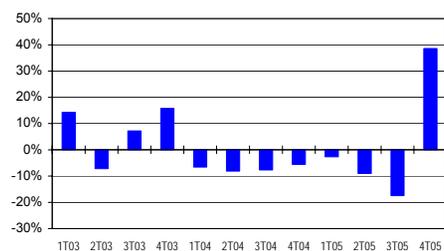


Crédits d'exploitation des entreprises

En millions d'euros



Variation en glissement annuel



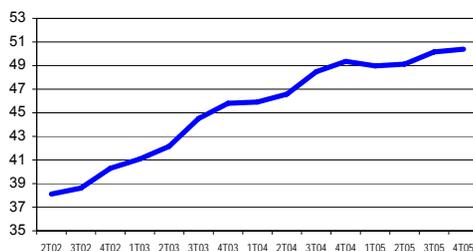
2.2 Les concours consentis aux ménages

La part des crédits aux ménages constitue 51 % de l'encours, en 2005. La croissance (+ 15,9 %) des crédits à la consommation résulte de la variation positive des crédits de trésorerie. L'encours total de cette catégorie d'agents diminue de 1,6 million d'euros par rapport au 31 décembre 2004. Le taux des créances douteuses reste contenu dans des limites raisonnables.

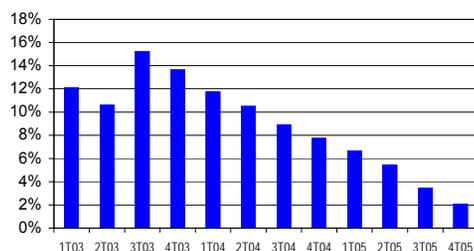
| | Montants en millions au | | | | Variations | |
|-------------------------------------|-------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| | 31-déc.-02 | 31-déc.-03 | 31-déc.-04 | 31-déc.-05 | en % | en montant |
| Ménages | | | | | | |
| Crédits à la consommation | 6,255 | 5,411 | 5,542 | 6,425 | 15,9% | 0,883 |
| <i>Crédits de trésorerie</i> | 2,397 | 2,777 | 4,453 | 5,594 | 25,6% | 1,141 |
| <i>Comptes ordinaires débiteurs</i> | 3,631 | 2,536 | 1,009 | 0,755 | -25,2% | -0,254 |
| <i>Crédit-bail</i> | 0,227 | 0,098 | 0,080 | 0,076 | -5,0% | -0,004 |
| Crédits à l'habitat | 40,294 | 45,808 | 49,358 | 50,390 | 2,1% | 1,032 |
| Autres crédits | 7,327 | 7,566 | 6,869 | 4,354 | -36,6% | -2,515 |
| Encours sain | 53,876 | 58,785 | 61,769 | 61,169 | -1,0% | -0,6 |
| Créances douteuses brutes | 0,549 | 0,124 | 2,795 | 1,838 | -34,2% | -0,957 |
| Encours total | 54,425 | 58,909 | 64,564 | 63,007 | -2,4% | -1,557 |
| <i>Taux de créances douteuses</i> | <i>1,0%</i> | <i>0,2%</i> | <i>4,3%</i> | <i>2,9%</i> | <i>-1,4</i> | <i>-0,014</i> |

Crédits à l'habitat des ménages

En millions d'euros

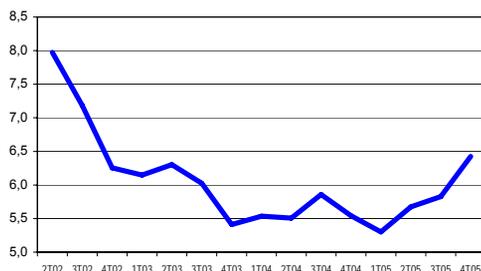


Variation en glissement annuel

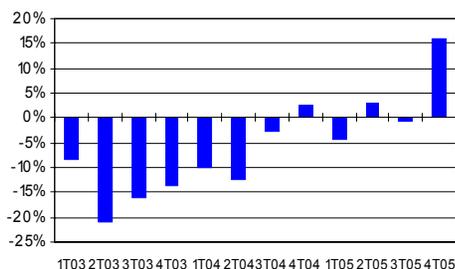


Crédits à la consommation des ménages

En millions d'euros



Variation en glissement annuel



2.3 Les concours consentis aux collectivités locales

La progression des concours en faveur des collectivités locales correspond à la dégradation des finances de ces dernières : d'une part, le versement tardif de subventions de fonctionnement ou d'investissement a conduit ces dernières à solliciter du système bancaire des facilités de découvert, d'autre part, à titre conservatoire, certains établissements de crédit de la place ont classé en douteux les créances sur la commune de Saint-Pierre dont la situation budgétaire, en 2005, était critique.

| | Montants en millions au | | | | Variations | |
|-------------------------------------|-------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 31-déc.-02 | 31-déc.-03 | 31-déc.-04 | 31-déc.-05 | en % | en montant |
| Collectivités locales | | | | | | |
| Crédits d'exploitation | 1,597 | 0,750 | 2,082 | 2,607 | 25,2% | 0,525 |
| <i>Crédits de trésorerie</i> | | | | 0,347 | | 0,347 |
| <i>Comptes ordinaires débiteurs</i> | 1,597 | 0,750 | 2,082 | 2,260 | 8,5% | 0,178 |
| Crédits à l'équipement | 8,525 | 7,811 | 7,481 | 6,621 | -11,5% | -0,86 |
| Autres crédits | 6,367 | 5,514 | 4,657 | 0,363 | -92,2% | -4,294 |
| Encours sain | 16,489 | 14,075 | 14,220 | 9,591 | -32,6% | -4,629 |
| Créances douteuses brutes | | | | 4,823 | | 4,823 |
| Encours total | 16,489 | 14,075 | 14,220 | 14,414 | 1,4% | 0,194 |
| <i>Taux de créances douteuses</i> | | | | 33,5% | | 0,335 |

2.4 Les concours consentis aux autres agents

| | Montants en millions au | | | | Variations | |
|-----------------------------------|-------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| | 31-déc.-02 | 31-déc.-03 | 31-déc.-04 | 31-déc.-05 | en % | en montant |
| Autres agents | | | | | | |
| Encours sain | 2,128 | 1,944 | 1,622 | 1,033 | -36,3% | -0,589 |
| Créances douteuses brutes | | | | 0,018 | | 0,018 |
| Encours total | 2,128 | 1,944 | 1,622 | 1,051 | -35,2% | -0,571 |
| <i>Taux de créances douteuses</i> | | | | 1,7% | | 0,017 |

3. LES CONCOURS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT NON INSTALLES LOCALEMENT

L'encours des crédits accordés aux agents économiques par les établissements de crédit non installés localement¹ augmente de 21,5 % sur un an ; il s'établit à 23,7 millions d'euros.

En 2004, le choix des ménages, dans le domaine des crédits immobiliers, s'était porté sur l'offre proposée par les établissements installés localement au détriment des banques extérieures à l'archipel. En 2005, le différentiel de taux avec les établissements de la place a joué en sens inverse.

Les crédits à l'équipement demeurent prédominants, avec 55,5 % de l'encours extérieur.

¹ Il s'agit de l'Agence française de développement, la Banque européenne d'investissement, la Caisse des dépôts et consignations, la CASDEN – Banque Populaire, de DEXIA et de la Compagnie de financement foncier.

| | Montants en millions au | | | | Variations | |
|----------------------------|-------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|-------------|
| | 31-déc.-02 | 31-déc.-03 | 31-déc.-04 | 31-déc.-05 | en % | en montant |
| TOTAL | | | | | | |
| Encours sain | 21,953 | 22,712 | 19,237 | 23,641 | 22,9% | 4,40 |
| Créances douteuses brutes | 1,405 | 0,503 | 0,299 | 0,095 | -68,2% | -0,20 |
| Encours total | 14,626 | 23,215 | 19,536 | 23,736 | 21,5% | 4,20 |
| Taux de créances douteuses | 6,4% | 2,2% | 1,5% | 0,4% | -1,1 | -0,01 |
| Taux de provisionnement | | | | | | |

3.1 Les concours consentis aux entreprises

| | Montants en millions au | | | | Variations | |
|-------------------------------------|-------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 31-déc.-02 | 31-déc.-03 | 31-déc.-04 | 31-déc.-05 | en % | en montant |
| Entreprises | | | | | | |
| Crédits d'exploitation | | | | | | |
| <i>Créances commerciales</i> | | | | | | |
| <i>Crédits de trésorerie</i> | | | | | | |
| <i>Comptes ordinaires débiteurs</i> | | | | | | |
| <i>Affacturage</i> | | | | | | |
| Crédits d'investissement | 3,090 | 3,528 | 3,251 | 2,963 | -8,9% | -0,29 |
| <i>Crédits à l'équipement</i> | 3,090 | 3,528 | 3,251 | 2,963 | -8,9% | -0,29 |
| <i>Crédit-bail</i> | | | | | | |
| Crédits à l'habitat | | | | | | |
| Autres crédits | | | | | | |
| Encours sain | 3,090 | 3,528 | 3,251 | 2,963 | -8,9% | -0,29 |
| Créances douteuses brutes | | | | | | |
| Encours total | 3,090 | 3,528 | 3,251 | 2,963 | -8,9% | -0,29 |
| Taux de créances douteuses | | | | | | |

3.2 Les concours consentis aux ménages

La forte progression des crédits à l'habitat (+ 158 % sur un an) est à signaler. Les prêts accordés à la clientèle de l'archipel ont pu être utilisés pour le financement d'un projet, sur l'archipel ou hors de l'archipel.

| | Montants en millions au | | | | Variations | |
|-------------------------------------|-------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|-------------|
| | 31-déc.-02 | 31-déc.-03 | 31-déc.-04 | 31-déc.-05 | en % | en montant |
| Ménages | | | | | | |
| Crédits à la consommation | 1,093 | 1,091 | 1,026 | 1,449 | 41,2% | 0,42 |
| <i>Crédits de trésorerie</i> | 1,093 | 1,091 | 1,026 | 1,449 | 41,2% | 0,42 |
| <i>Comptes ordinaires débiteurs</i> | | | | | | |
| <i>Crédit-bail</i> | | | | | | |
| Crédits à l'habitat | 3,843 | 3,322 | 1,917 | 4,945 | 158,0% | 3,03 |
| Autres crédits | | | | | | |
| Encours sain | 4,936 | 4,413 | 2,943 | 6,394 | 117,3% | 3,45 |
| Créances douteuses brutes | 0,232 | 0,503 | 0,299 | 0,095 | -68,2% | -0,20 |
| Encours total | 5,168 | 4,916 | 3,242 | 6,489 | 100,2% | 3,25 |
| Taux de créances douteuses | 4,5% | 10,2% | 9,2% | 1,5% | -7,8 | -0,08 |

3.3 Les concours consentis aux collectivités locales

| | Montants en millions au | | | | Variations | |
|-------------------------------------|-------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|-------------|
| | 31-déc.-02 | 31-déc.-03 | 31-déc.-04 | 31-déc.-05 | en % | en montant |
| Collectivités locales | | | | | | |
| Crédits d'exploitation | | | | | | |
| <i>Crédits de trésorerie</i> | | | | | | |
| <i>Comptes ordinaires débiteurs</i> | | | | | | |
| Crédits à l'équipement | 7,943 | 9,411 | 8,320 | 10,211 | 22,7% | 1,89 |
| Autres crédits | 5,597 | 5,089 | 4,581 | 4,073 | -11,1% | -0,51 |
| Encours sain | 13,540 | 14,500 | 12,901 | 14,284 | 10,7% | 1,38 |
| Créances douteuses brutes | | | | | | |
| Encours total | 13,540 | 14,500 | 12,901 | 14,284 | 10,7% | 1,38 |
| <i>Taux de créances douteuses</i> | | | | | | |

3.4 Les concours consentis aux autres agents

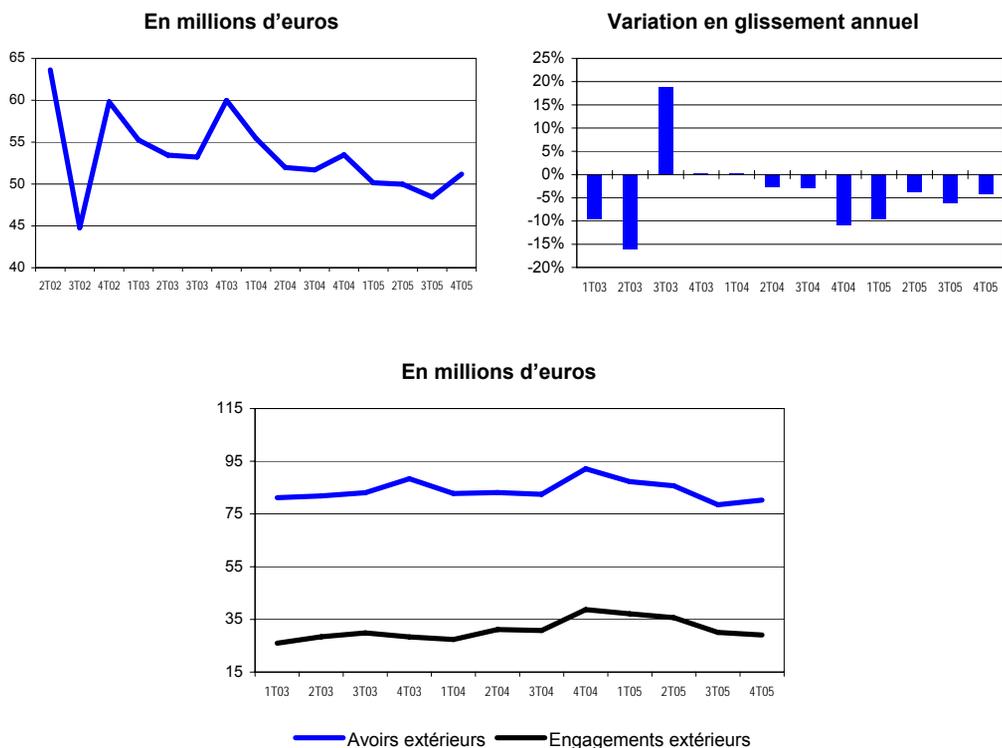
| | Montants en millions au | | | | Variations | |
|-----------------------------------|-------------------------|--------------|--------------|------------|----------------|--------------|
| | 31-déc.-02 | 31-déc.-03 | 31-déc.-04 | 31-déc.-05 | en % | en montant |
| Autres agents | | | | | | |
| Encours sain | 0,387 | 0,271 | 0,142 | | -100,0% | -0,14 |
| Créances douteuses brutes | | | | | | |
| Encours total | 0,387 | 0,271 | 0,142 | | -100,0% | -0,14 |
| <i>Taux de créances douteuses</i> | | | | | | |

§ 4. LA POSITION EXTERIEURE NETTE DU SYSTEME BANCAIRE LOCAL

La *position extérieure nette* du système local se définit comme la différence entre les avoirs extérieurs des établissements de crédit locaux et les engagements extérieurs de ces mêmes établissements. Elle constitue le solde des opérations de trésorerie interbancaire effectuées entre les banques de l'archipel et les établissements de crédit non installés localement.

| | Montants en millions au | | | | Variations | |
|--|-------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| | 31-déc.-02 | 31-déc.-03 | 31-déc.-04 | 31-déc.-05 | en % | en montant |
| Avoirs extérieurs des établissements de crédit locaux (A) | 79,114 | 88,363 | 92,162 | 80,412 | -12,7% | -11,75 |
| Engagements extérieurs des établissements de crédit locaux (B) | 19,301 | 28,369 | 38,685 | 29,089 | -24,8% | -9,60 |
| Position extérieure nette du système bancaire local (A)-(B) | 59,813 | 59,994 | 53,477 | 51,323 | -4,0% | -2,15 |

Position extérieure nette



Le système bancaire local collecte plus de ressources qu'il n'octroie de crédits. Il présente ainsi une position extérieure nette structurellement positive. Au 31 décembre 2005, les établissements de crédit locaux affichent une position extérieure nette de 51,3 millions d'euros. On note depuis 2001 un développement des relations entre les établissements locaux et leur réseau installé en métropole, qui explique en partie l'augmentation du volume des avoirs et des engagements extérieurs.

Section 3

L'activité bancaire

L'analyse de l'activité bancaire dans l'archipel est établie sur la base de documents provisoires, dans l'attente de l'approbation des comptes publiables. Elle cumule les bilans et les comptes de résultat relatifs à l'activité des deux banques FBF de l'archipel.

§ 1. LA SITUATION AGREGEE DES BANQUES LOCALES

1. LA STRUCTURE DU BILAN AGREGÉ

Le total bilanciel de la situation agrégée de ces deux établissements bancaires se situe à un niveau voisin de celui constaté au 31 décembre 2002 (148,6 millions d'euros à fin 2005, 144,7 millions d'euros à fin 2002) ; il a baissé de 10,6 % en un an.

| Structure du bilan | | | | milliers d'euros | | | | |
|--------------------|-------------|----------------|-------------|-----------------------------------|----------------|-------------|----------------|-------------|
| ACTIF | | | | PASSIF | | | | |
| 2004 | | 2005 | | 2004 | | 2005 | | |
| 67 264 | 40,5% | 53 627 | 36,1% | Opérations de trésorerie | 17 620 | 10,6% | 17 432 | 11,7% |
| 91 656 | 55,1% | 88 535 | 59,6% | Opérations avec la clientèle | 118 644 | 71,4% | 114 590 | 77,1% |
| 3 832 | 2,3% | 2 457 | 1,7% | Opérations sur titres et diverses | 11 981 | 7,2% | 2 841 | 1,9% |
| - | - | - | - | Capitaux propres | 17 996 | 10,8% | 13 708 | 9,2% |
| 3 489 | 2,1% | 3 952 | 2,7% | Valeurs immobilisées | - | - | - | - |
| 166 241 | 100% | 148 571 | 100% | Total | 166 241 | 100% | 148 571 | 100% |

Les opérations avec la clientèle constituent une part essentielle du total de bilan, tant à l'actif qu'au passif. Leur poids relatif dans le bilan consolidé est prépondérant : en l'absence de marché de capitaux, le recours au crédit constitue le mode de financement privilégié des agents économiques. Ainsi, l'activité des banques de l'archipel, orientée vers l'intermédiation, justifie leur classement en qualité de banque de détail.

A l'actif, les opérations avec la clientèle connaissent un tassement significatif. Les principales évolutions sont décrites ci-après :

- les crédits à l'habitat qui représentent 32,8 % des opérations avec la clientèle (35,8 % en 2004, 36,4 % en 2003) diminuent en un an de 3,8 millions d'euros (– 11,6 %) ;

- la forte progression des crédits de trésorerie enregistrée en 2004 a été accentuée en 2005 avec un triplement des montants (14,7 millions d'euros en 2005, 4,6 millions d'euros un an avant); ce sont les sociétés non financières qui en sont les principales bénéficiaires du fait du paiement tardif de prestations exécutées dans le cadre de marchés publics et aussi en raison des difficultés financières des collectivités locales ; leur part dans les opérations avec la clientèle varie de + 11,6 points (16,6 % en 2005, 5,0 % en 2004, 3,4 % en 2003) ;

- les crédits à l'équipement progressent de 6,3 % en 2005 ; la hausse est imputable aux sociétés non financières ; leur part dans les opérations avec la clientèle varie de + 1,7 point (18,2 % en 2005, 16,5 % en 2004, 15,8 % en 2003) ;

- le montant des comptes ordinaires débiteurs se contracte de 6,8 % par rapport à celui constaté en 2004 : c'est la confirmation du mouvement engagé en 2003 dans le sens d'une réduction des découverts bancaires après une série de progressions successives (notamment : + 12 % en 2002) ; les comptes ordinaires débiteurs sont détenus pour l'essentiel par les sociétés non financières ;

- un suivi rigoureux de leur portefeuille est pratiqué par les banques depuis 2003. Il se traduit par l'application de nouvelles procédures. Le classement en douteux de créances sur la clientèle est plus systématique que dans le passé : les créances douteuses sont estimées à 7,915 millions d'euros en 2005 contre 4,132 millions d'euros en 2004 et 1,502 million d'euros en 2003. Leur part dans les opérations avec la clientèle varie de + 4,4 points (8,9 % en 2005, 4,5% en 2004 et 3,6 % en 2003).

Il est à noter une progression des valeurs immobilisées (+ 13,27 %) liée d'une part, à un projet immobilier (construction d'un nouveau siège social) et, d'autre part, à la refonte du système d'information d'un des deux établissements bancaires.

Le montant des opérations de trésorerie à l'actif se contracte (– 36,1 %) en raison de la diminution des ressources dégagées par les opérations enregistrées au passif.

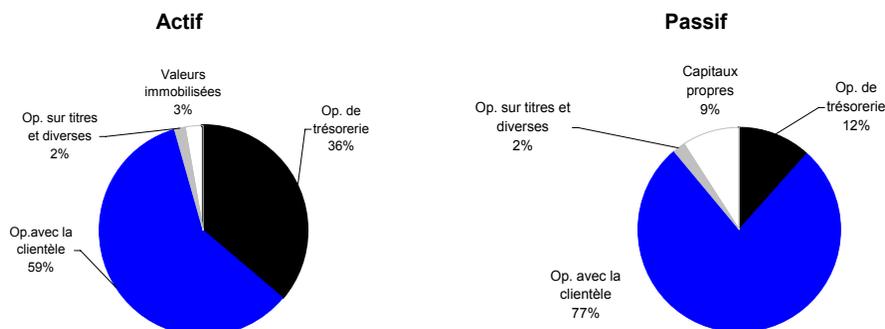
Au passif, les opérations avec la clientèle diminuent de 3,4 % par rapport à 2004. Elles continuent de représenter une part importante du total du bilan agrégé, soit 77,1 % en 2005 contre 71,4 % en 2004, 76,9 % en 2003 et 79,5 % en 2002 : les opérations avec la clientèle sont comptabilisées dans les livres des deux banques pour un montant de 114,590 millions d'euros, soit une baisse de 4,054 millions d'euros en un an ; celle-ci tient à la diminution des placements sous forme de comptes à terme ou de bons de caisse. Pour ce qui concerne les particuliers, les comptes ordinaires et les comptes d'épargne à régime spécial continuent leur progression avec une augmentation en un an de respectivement 0,944 million d'euros et 1,361 million d'euros (+ 4,8 % et 4,6 % à rapprocher des taux observés un an plus tôt : + 6,7 % et + 8,4 %).

Les opérations sur titres et les opérations diverses (régularisations) ont diminué de 9,140 millions d'euros en un an.

Les variations sur les composantes du poste « capitaux propres » s'expliquent par la prise en compte des résultats de l'exercice 2004 (perte enregistrée par l'une des deux banques). Le montant du poste « capitaux propres » a diminué de 4,288 millions d'euros entre 2004 et 2005.

Au niveau du hors-bilan, les engagements de financement en faveur de la clientèle continuent leur forte progression : ils sont passés de 1,303 million d'euros en 2003 à 6,154 millions d'euros en 2004 et 10,463 millions d'euros en 2005.

Structure du bilan agrégé des banques au 31/12/2005



2. LE SOLDE PAR TYPE D'OPERATIONS

L'analyse du bilan par soldes sur les grandes catégories d'opérations permet d'identifier les activités qui dégagent un excédent ou un déficit de ressources.

Solde par type d'opérations

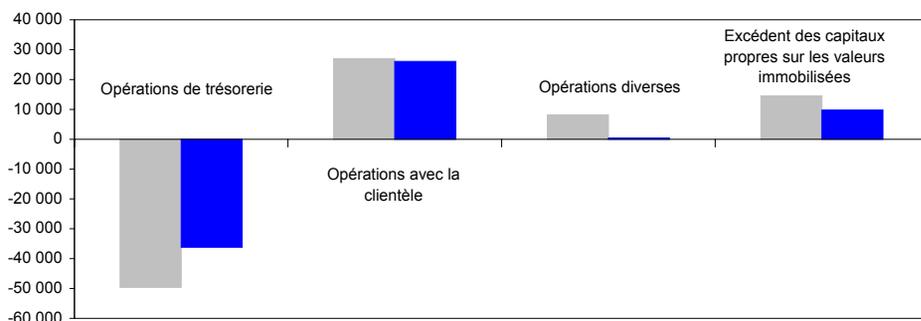
milliers d'euros

| | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
|--|---------|---------|-------------------------|
| Opérations avec la clientèle | 26 988 | 26 055 | -3,46% |
| Opérations sur titres et diverses | 8 149 | 384 | -95,29% |
| Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées | 14 507 | 9 756 | -32,75% |
| Capacité de placement (+) ou besoin de financement (-) | 49 644 | 36 195 | -27,09% |
| Opérations de trésorerie | -49 644 | -36 195 | -27,09% |

Le solde ressources-emplois des opérations de trésorerie permet d'apprécier la capacité ou le besoin de refinancement des banques locales. Il apparaît qu'elles sont structurellement prêteuses sur le marché interbancaire, disposant d'un excédent de ressources lié pour une grande part aux opérations avec la clientèle ; mais, depuis 2003, le solde des opérations avec la clientèle, bien que restant largement positif, est de nouveau en recul (− 3,5 % en 2005, − 27,6 % en 2004, − 3,1 % en 2003) : ainsi, les opérations de crédits augmentent plus vite que les dépôts et placements.

L'excédent de ressources, qui représente une capacité de placement, est ainsi en baisse de 27 % en 2005 par rapport à 2004.

Solde par type d'opérations (en milliers d'euros)



Composition du solde des opérations de trésorerie

millions d'euros

| | 2004 | 2005 |
|--|---------------|---------------|
| - avec les E.C. locaux | 5,78 | 3,17 |
| - avec les E.C. hors zone | -46,62 | -30,36 |
| - caisse et réserves obligatoires | -0,93 | -0,92 |
| - refinancement | 0,00 | 0,00 |
| - divers | -7,87 | -8,07 |
| Soldes des opérations de trésorerie | -49,64 | -36,19 |

Emplois (-), ressources (+)

Le solde des opérations de trésorerie avec les établissements de crédit locaux diminue de 45,2 % (− 2,61 millions d'euros) : il est le reflet des opérations de la société financière dans les deux banques.

Le solde des opérations de trésorerie avec les établissements hors zone baisse également de façon importante (− 34,87 % en un an).

| ACTIF | Montants en milliers d'euros | | Variations 2005/2004 |
|--|------------------------------|----------------|----------------------|
| | 31/12/2004 | 31/12/2005 | |
| OPERATIONS DE TRESORERIE | 67 264 | 53 627 | -20,27% |
| CAISSE, INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, COMPTES COURANTS POSTAUX | 3 804 | 3 919 | 3,02% |
| ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET INSTITUTIONS FINANCIERES | 0 | 0 | - |
| - Comptes ordinaires | 63 460 | 49 708 | -25,93% |
| - Prêts et comptes à terme | 12 573 | 9 313 | -42,01% |
| - Opérations avec les réseaux et groupes | 16 083 | 9 326 | -42,01% |
| - Autres opérations | 34 464 | 30 747 | -10,79% |
| | 340 | 322 | -5,29% |
| OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE | 91 656 | 88 535 | -3,41% |
| OPERATIONS COMMERCIALES | 3 535 | 1 974 | -44,16% |
| CREDITS DE TRESORERIE | 4 612 | 14 709 | 218,93% |
| CREDITS A L' EQUIPEMENT | 15 159 | 16 108 | 6,26% |
| CREDITS A L'HABITAT | 32 820 | 29 020 | -11,58% |
| COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS | 14 115 | 13 152 | -6,82% |
| AUTRES CREDITS | 17 283 | 5 657 | -67,27% |
| CREANCES DOUTEUSES | 4 132 | 7 915 | 91,55% |
| <i>Provisions sur créances douteuses (non incluses)</i> | 4 139 | 9 500 | 129,52% |
| OPERATIONS DIVERSES | 3 832 | 2 457 | -35,88% |
| COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS | 2 761 | 1 379 | -50,05% |
| OPERATIONS SUR TITRES | 1 071 | 1 078 | 0,65% |
| VALEURS IMMOBILISEES | 3 489 | 3 952 | 13,27% |
| TITRES DE PARTICIPATION et DE FILIALES | 391 | 391 | 0,00% |
| IMMOBILISATIONS | 3 098 | 3 561 | 14,95% |
| LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT | 0 | 0 | - |
| ACTIONNAIRES et ASSOCIES | 0 | 0 | - |
| TOTAL DE L'ACTIF | 166 241 | 148 571 | -10,63% |

| PASSIF | Montants en milliers d'euros | | Variations 2005/2004 |
|---|---------------------------------|----------------|-------------------------|
| | 31/12/2004 | 31/12/2005 | |
| OPERATIONS DE TRESORERIE | 17 620 | 17 432 | -1,07% |
| CAISSE, INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, COMPTES COURANTS POSTAUX | 2 | 1 | -50,00% |
| ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET INSTITUTIONS FINANCIERES | 17 618 | 17 431 | -1,06% |
| - Comptes ordinaires | 2 376 | 1 060 | -55,39% |
| - Emprunts et comptes à terme | 3 731 | 4 794 | 28,49% |
| - Opérations avec les réseaux et groupes | 11 400 | 11 400 | - |
| - Autres | 111 | 177 | 59,46% |
| OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE | 118 644 | 114 590 | -3,42% |
| COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE (1) | 81 229 | 76 889 | -5,34% |
| - Sociétés et entrepreneurs individuels | 18 317 | 18 540 | 1,22% |
| - Comptes ordinaires | 13 566 | 13 953 | 2,85% |
| - Comptes à terme | 4 751 | 4 587 | -3,45% |
| - Particuliers | 52 428 | 46 877 | -10,59% |
| - Comptes ordinaires | 19 759 | 20 703 | 4,78% |
| - Comptes à terme | 32 669 | 26 174 | -19,88% |
| - Autres | 10 484 | 11 472 | 9,42% |
| - Comptes ordinaires | 6 021 | 6 815 | 13,19% |
| - Comptes à terme | 4 463 | 4 657 | 4,35% |
| COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL | 29 876 | 31 237 | 4,56% |
| BONS DE CAISSE | 7 108 | 5 864 | -17,50% |
| CREANCES NEGOCIABLES SUR LES MARCHES | 0 | 0 | - |
| AUTRES DEPOTS | 431 | 600 | 39,21% |
| OPERATIONS DIVERSES | 11 981 | 2 841 | -76,29% |
| COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS | 11 981 | 2 841 | -76,29% |
| OPERATIONS SUR TITRES | 0 | 0 | - |
| CAPITAUX PROPRES | 17 996 | 13 708 | -23,83% |
| DETTES SUBORDONNEES, PROVISIONS et FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX | 1 813 | 750 | -58,63% |
| RESERVES | 1 638 | 1 645 | 0,43% |
| CAPITAL | 14 312 | 14 312 | 0,00% |
| REPORT A NOUVEAU | 0 | -2 590 | - |
| EXCEDENT (+ ou -) ET RESULTAT EN INSTANCE D'APPROBATION | 233 | -409 | -275,54% |
| TOTAL DU PASSIF | 166 241 | 148 571 | -10,63% |
| ENGAGEMENTS EN FAVEUR D' ETABLISSEMENTS DE CREDIT | 0 | 0 | - |
| ENGAGEMENTS REÇUS D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT | 8 500 | 8 500 | 0,00% |
| ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA CLIENTELE | 6 154 | 10 463 | 70,02% |
| ENGAGEMENTS REÇUS DE LA CLIENTELE | 0 | 0 | - |

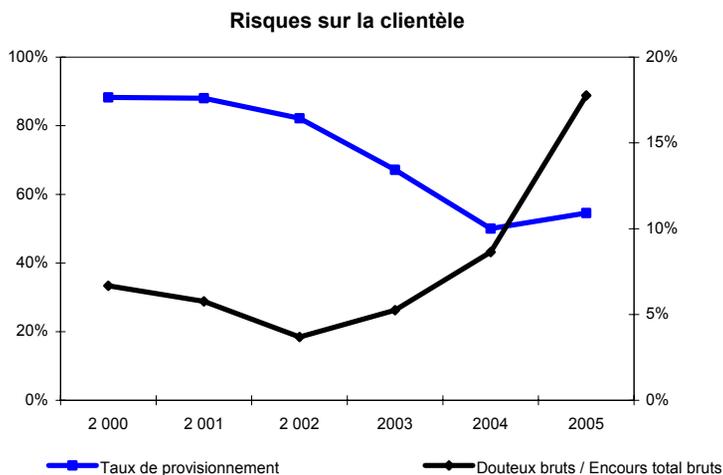
(1) Uniquement résidente

§ 2. LES RISQUES CREDITS SUR LA CLIENTELE

| Risques crédits sur la clientèle | millions d'euros | | | |
|--|------------------|--------------|--------------|-------------------------|
| | 2003 | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
| Créances douteuses brutes | 4,57 | 8,27 | 17,42 | 110,6% |
| créances douteuses nettes | 1,50 | 4,13 | 7,92 | 91,6% |
| provisions | 3,07 | 4,14 | 9,50 | 129,5% |
| Taux de provisionnement | 67,2% | 50,0% | 54,6% | 9,0% |
| Taux de douteux bruts/encours total | 5,3% | 8,6% | 17,8% | 105,8% |
| Dotations nettes aux provisions / PNB | 10,1% | 16,3% | 10,5% | -35,5% |

En application de règles de gestion conformes à la réglementation et aux usages bancaires, l'estimation des créances douteuses brutes est le reflet de l'appréciation des risques clientèle : elles s'élèvent à 17,42 millions d'euros, soit une progression de 110,6 % par rapport à 2004. Malgré une augmentation forte des provisions, les créances douteuses nettes n'ont pas diminué. Le taux moyen de provisionnement adopté en 2004 est maintenu ; il reste inférieur à celui retenu les années précédentes. La part des créances douteuses brutes dans le total de l'encours a franchi pour la première fois le seuil des 10 %.

En 2005, les provisions sur créances douteuses absorbent 10,5 % du PNB.



§ 3. LES RESULTATS DES BANQUES

Le résultat agrégé des deux banques locales¹ pour l'année 2005 se traduit par une perte de 406 000 euros. Ce niveau de résultat doit être relativisé, compte tenu de la longue série de bénéfices enregistrés pendant plusieurs années. Il est à relier au contexte économique général et aux choix stratégiques de l'un des deux établissements de crédit.

¹ L'agence de la Caisse d'épargne Ile-de-France n'est pas prise en compte.

1. DECOMPOSITION DU PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire, qui représente la marge brute dégagée par les banques sur l'ensemble de leurs activités bancaires, est en progression de 10,1 % : il atteint 7,438 millions d'euros en 2005, soit une augmentation de 0,684 millions d'euros en un an. Il résulte d'une croissance des produits d'exploitation bancaire (+ 11,0 %) et d'une diminution (- 1,7 %) des charges d'exploitation bancaire.

Structure du produit net bancaire

milliers d'euros

| CHARGES | | | | | PRODUITS | | | |
|--------------|-------------|--------------|-------------|------------------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| 2004 | | 2005 | | | 2004 | | 2005 | |
| 493 | 15,1% | 643 | 20,5% | Opérations de trésorerie | 1 156 | 11,5% | 1 235 | 11,7% |
| 2 204 | 67,6% | 1 725 | 55,1% | Opérations avec la clientèle | 7 400 | 73,9% | 7 048 | 66,7% |
| 1 | 0,0% | 0 | 0,0% | Opérations sur titres | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% |
| 561 | 17,2% | 761 | 24,3% | Opérations diverses | 1 457 | 14,6% | 2 284 | 21,6% |
| 3 259 | 100% | 3 129 | 100% | Total | 10 013 | 100% | 10 567 | 100% |

La part des **opérations avec la clientèle** demeure prépondérante dans la formation du produit net bancaire, tant au niveau des charges que des produits. La part des charges diminue significativement (- 21,7 %) avec, notamment, et comme en 2004, une baisse sur les bons de caisse ainsi que, dans une moindre mesure, sur les comptes à terme (en raison de la contraction de l'encours, cf. *supra*). Les produits dégagés sur les opérations avec la clientèle augmentent de 2,9 % en un an malgré la baisse des taux et des intérêts perçus, notamment sur les crédits à l'habitat. Ils demeurent la première source de revenus et représentent 66,7 % des produits d'exploitation bancaire.

Le produit net dégagé par les opérations avec la clientèle suit un rythme de progression inférieur à celui des années précédentes (+ 2,4 % en 2005, + 6,6 % en 2004, + 15,5 % en 2003). Le solde correspondant à cette catégorie d'opérations est cette année de 5,323 millions d'euros.

Produits des opérations avec la clientèle

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|-----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Produits sur intérêts | 99,3% | 93,8% | 93,4% | 93,8% | 91,9% |
| Commissions | 0,7% | 6,2% | 6,6% | 6,2% | 8,1% |
| Total | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |

Les **opérations diverses** se rapportent aux prestations de services financiers, notamment sur les moyens de paiement. Les commissions perçues en rémunération de prestations de services en faveur de la clientèle progressent de 70 % en un an. Leur poids dans la détermination du produit net bancaire varie de manière significative (20,5 % en 2005, 13,3 % en 2004).

Les **opérations interbancaires et de trésorerie** continuent de dégager un solde net positif, bien qu'il se contracte de 10,7 %. Malgré une stabilité des opérations de trésorerie au passif du bilan, on constate une augmentation des charges (+ 30,4 % par rapport à 2004). En dépit d'une baisse de 20,3 % des opérations de trésorerie de l'actif du bilan, les produits sur opérations de trésorerie sont en hausse de 6,8 % par rapport à 2004.

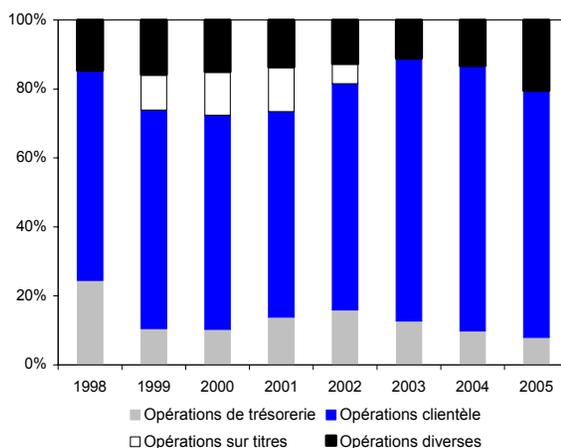
Le solde des **opérations sur titres** reste marginal.

Décomposition du produit net bancaire

en milliers d'euros

| | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
|-----------------------------|--------------|--------------|-------------------------|
| Opérations de trésorerie | 663 | 592 | -10,7% |
| Opérations clientèle | 5 196 | 5 323 | 2,4% |
| Opérations sur titres | -1 | 0 | -100,0% |
| Opérations diverses | 896 | 1 523 | 70,0% |
| Produit Net Bancaire | 6 754 | 7 438 | 10,1% |

Décomposition du produit net bancaire



2. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Soldes intermédiaires de gestion

en milliers d'euros

| | 2004 | 2005 | Variations 2005/2004 |
|-------------------------------|------------|-------------|-------------------------|
| Produit net bancaire | 6 755 | 7 438 | 10,1% |
| Résultat brut d'exploitation | 1 582 | -106 | -106,7% |
| Résultat d'exploitation | 457 | -304 | -166,5% |
| Résultat courant avant impôts | 485 | -1 602 | -430,3% |
| Résultat net | 233 | -406 | -274,2% |

Le **PNB** a crû de 10,1 % en un an. Le **résultat brut d'exploitation** est négatif, conséquence d'un recours important à la sous-traitance pour des prestations informatiques et d'une augmentation des frais de personnel (+ 15,3 %). Le **résultat brut d'exploitation** représente la marge dégagée par les établissements de crédit après prise en compte des coûts de fonctionnement de leurs structures.

Le déclasserement en créances douteuses d'une partie du portefeuille clientèle se traduit par la constitution de provisions. Ainsi, les dotations aux provisions sur créances douteuses combinées à la faiblesse des reprises sur provisions mais aussi à des pertes sur créances irrécouvrables, font chuter le **résultat d'exploitation** de 166,7 %.

Compte tenu des produits et charges ayant un caractère exceptionnel (cession d'une agence à Saint-Martin, le **résultat net** correspond à une perte de 0,406 million d'euros en 2005.

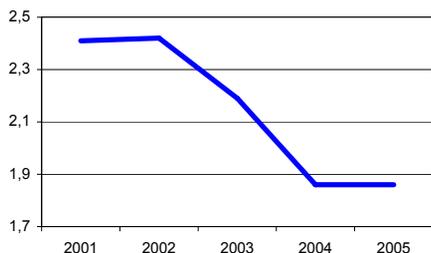
3. LES INDICATEURS DE RENTABILITE

3.1 Le rendement

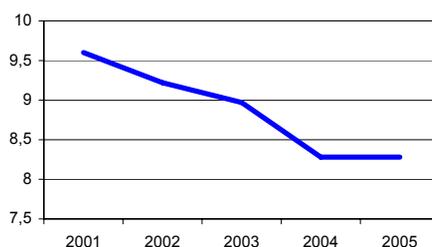
| Rendement | en % | | | |
|--|------|------|------|------|
| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
| Coût moyen des dépôts | 2,4 | 2,3 | 1,9 | 1,5 |
| Rendement moyen des crédits | 9,2 | 9,1 | 8,3 | 7,8 |
| Marge sur les opérations avec la clientèle | 6,8 | 6,1 | 6,3 | 7,0 |

Il n'y a pas, entre 2004 et 2005, de variations significatives sur les indicateurs relatifs au coût des ressources, au rendement des crédits ou aux marges. L'orientation à la baisse des taux d'intérêt se traduit comme en 2004 par un coût moindre de la ressource et une diminution du rendement des crédits ; la marge sur les opérations avec la clientèle qui en résulte est en baisse.

Coût moyen des dépôts (en %)



Rendement moyen des crédits (en %)



3.2 La consommation du Produit Net Bancaire

Les **frais généraux**¹ enregistrent une hausse de 47,6 %. 2005 constitue une année atypique du fait des changements intervenus dans l'une des banques (migration informatique) et des dépenses qui leur sont associées. Ainsi, le poids relatif des frais généraux dans le PNB apparaît exceptionnel : ils absorbent 96,6 % du produit net bancaire.

Consommation du Produit Net Bancaire

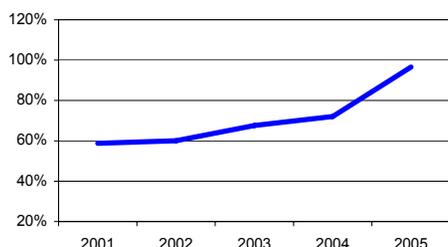
| | 2003* | 2004 | 2005 |
|--|-------|------|------|
| Frais généraux / PNB (en %) | 67,75 | 72,1 | 96,6 |
| Frais de personnel / PNB (en %) | 42,9 | 45,6 | 47,7 |
| Frais de personnel / Effectif (milliers d'euros) | 49,3 | 53,1 | 57,0 |

* chiffres rectifiés

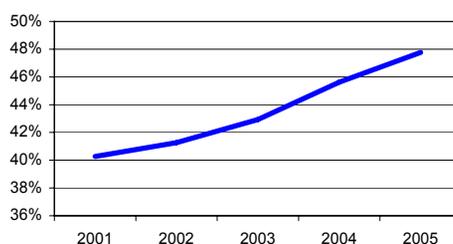
Les frais de personnel, qui constituent habituellement le poste de charges le plus important, augmentent de 15,3 % en un an. Leur part dans le PNB passe de 45,6 % à 47,7 %.

La hausse de 105,4 % des services extérieurs est à relier à la modernisation des systèmes d'information des deux établissements induite par des évolutions réglementaires et le souci d'améliorer le service rendu à la clientèle.

Evolution des frais généraux / PNB (en %)



Frais de personnel / PNB (en %)



3.3 La rentabilité

Les résultats

en %

| | 2001 | 2002 | 2003* | 2004 | 2005 |
|-------------------------------------|------|------|-------|------|-------|
| Résultat courant avant impôts / PNB | 44,8 | 45,4 | 9,6 | 7,2 | -21,5 |
| Résultat net / PNB | 26,6 | 28,2 | 17,6 | 3,5 | -5,5 |

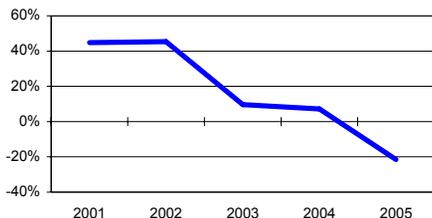
* chiffres rectifiés

¹ = frais de personnel + impôts et taxes + services extérieurs.

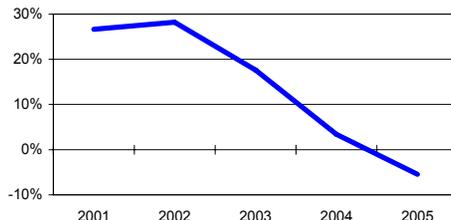
Le résultat courant avant impôt rapporté au PNB était jusqu'en 2003 plus élevé dans l'archipel que dans les départements d'outre-mer et qu'en métropole. Depuis, on observe une détérioration de ce ratio. L'information relative à l'exercice 2005 présente un caractère particulier (compte tenu des différents événements exceptionnels survenus cette année).

Il en est de même pour ce qui concerne la baisse de rentabilité en terme de résultat net.

Résultat courant avant impôts / PNB (en %)



Résultat net / PNB (en %)



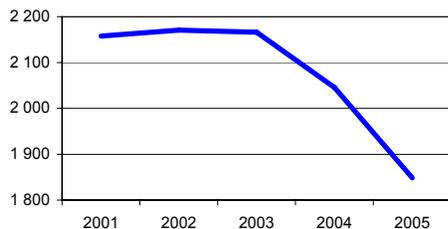
3.4 La productivité

| Productivité | en milliers d'euros | | | | |
|--------------------------------|---------------------|-------|-------|-------|-------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
| PNB / Agent | 127 | 121 | 115 | 116 | 120 |
| Dépôts / Agent | 2 158 | 2 171 | 2 166 | 2 045 | 1 848 |
| Concours clients bruts / Agent | 1 427 | 1 490 | 1 555 | 1 651 | 1 581 |

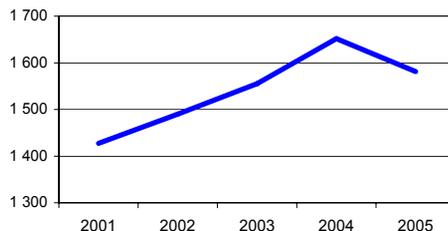
La productivité apparente du travail s'améliore en 2005.

A l'exception du ratio Dépôts / Agent qui se situe dans la moyenne des départements d'outre-mer, les deux autres ratios sont en 2005 en deçà des statistiques de la zone géographique prise en référence.

**Evolution dépôts / Effectif
(milliers d'euros)**



**Evolution concours clients bruts / Effectif
(milliers d'euros)**



4. LE COMPTE DE RESULTAT AGREGE DES BANQUES

| | Montant en milliers d'euros | | Variations 2005/2004 |
|--|--------------------------------|---------------|-------------------------|
| | 31/12/2004 | 31/12/2005 | |
| (+) Produits d'exploitation bancaires | 10 416 | 11 567 | 11,1% |
| - Opérations de trésorerie et interbancaires | 1 156 | 1 235 | 6,8% |
| - Opérations avec la clientèle - Crédits | 7 829 | 8 059 | 2,9% |
| - Opérations sur titres | 0 | 0 | - |
| - Opérations de crédit-bail et de location simple | 0 | 0 | - |
| - Divers | 1 431 | 2 273 | 58,8% |
| (-) Charges d'exploitation bancaires | 3 147 | 3 094 | -1,7% |
| - Opérations de trésorerie et interbancaires | 493 | 643 | 30,4% |
| - Opérations avec la clientèle | 2 204 | 1 725 | -21,7% |
| - Opérations sur titres | 1 | 0 | -100,0% |
| - Opérations de crédit-bail et de location simple | 0 | 0 | - |
| - Divers | 449 | 726 | 61,7% |
| (+) Produits accessoires et produits divers | 26 | 11 | -57,7% |
| (-) Charges accessoires et charges diverses | 49 | 42 | -14,3% |
| (-) Dot. nettes aux prov. sur titres de l'act. de portefeuille | 0 | 0 | - |
| (-) Dot. nettes aux prov. pour dépré. des titres de plac. | 63 | -7 | -111,1% |
| (-) Intérêts sur créances douteuses | 429 | 1 011 | 135,7% |
| Produit net bancaire | 6 754 | 7 438 | 10,1% |
| (-) Frais de personnel | 3 082 | 3 553 | 15,3% |
| (-) Impôts et taxes | 40 | 47 | 17,5% |
| (-) Services extérieurs | 1 746 | 3 587 | 105,4% |
| (-) Dotations aux amortissements | 387 | 357 | -7,8% |
| (-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et incorp. | 0 | 0 | - |
| (-) Quote part des frais de siège social | 0 | 0 | - |
| (-) Quote part sur op. d'expl. non banc. faites en commun | 0 | 0 | - |
| (+) Charges refacturées | 82 | 0 | - |
| Résultat brut d'exploitation | 1 581 | -106 | -106,7% |
| (-) Dot. nettes aux provisions sur créances douteuses | 1 099 | 780 | -29,0% |
| (-) Autres dot. nettes aux provisions pour dépréciation | 0 | 0 | - |
| (-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges | 147 | -46 | -131,3% |
| (-) Pertes sur créances irrécupérables | 308 | 475 | 54,2% |
| (+) Intérêts sur créances douteuses | 429 | 1 011 | 135,7% |
| Résultat d'exploitation | 456 | -304 | -166,7% |
| (+) + ou - values de cessions sur immob. corp. et incorp. | 28 | -1 298 | - |
| (+) + ou - values de cessions sur immob. financières | 0 | 0 | - |
| (-) Dot. nettes aux provisions des immob. financières | 0 | 0 | - |
| Résultat courant avant impôt | 484 | -1 602 | -431,0% |
| (+) Produits exceptionnels | 106 | 1 535 | 1348,1% |
| (-) Charges exceptionnels | 74 | 15 | -79,7% |
| (-) Dotations nettes sur FRBG | 0 | 0 | - |
| (-) Dot. nettes aux provisions réglementées | 0 | 0 | - |
| (-) Impôts sur les bénéfices | 285 | 324 | 13,7% |
| Résultat net | 231 | -406 | -275,8% |

Chronologie des principaux événements de l'année 2005

Premier trimestre

- Exportation des produits de la mer : deux dérogations à la réglementation européenne ont été obtenues ; elles portent sur les règles d'origine. Celles-ci visent à déterminer l'origine d'un produit et les droits de douanes s'y appliquant. La première dérogation concerne les filets de morue salés et les morues entières salées ; la deuxième se rapporte aux noix de Saint Jacques, fraîches ou surgelées. Ainsi, compte tenu de la valeur ajoutée apportée dans l'archipel, des produits d'origine canadienne sont admis en exonération totale des droits de douane sur le marché européen.
- Desserte maritime internationale : mise en vigueur de la convention de délégation de service public le 13 février 2005, à l'issue d'une procédure d'appel à la concurrence.
- Vote par le Conseil municipal de la ville de Saint-Pierre d'un budget en déséquilibre. Cette situation entraîne une intervention de la juridiction compétente sur les finances des collectivités de l'archipel, la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France.
- Contrat de développement : lancement d'une réflexion à l'initiative du Préfet de la collectivité territoriale.
- Création du Comité régional du tourisme le 15 mars 2005 par délibération (n° 32-05) du Conseil général.

Deuxième trimestre

- Signature le 18 mai 2005 d'un accord franco-canadien sur l'exploration et l'exploitation des champs d'hydrocarbures transfrontaliers. Cette convention concernant les provinces de Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Ecosse et l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, stipule que toute découverte de gisements de pétrole chevauchant les frontières maritimes sera mise en commun afin de partager équitablement les coûts et les profits.

Troisième trimestre

- Visite du Ministre de l'Outre-mer : M. François BAROIN, a effectué du 14 au 17 septembre sa première visite dans l'archipel. A l'occasion des rencontres avec les élus et les représentants de l'activité économique locale, le Ministre a précisé les principales orientations qu'il entend donner à l'action de l'Etat, à savoir la recherche de solutions globales et non ponctuelles aux problèmes liés à la reconversion de l'économie, la poursuite des études visant à définir un contrat de développement sur dix ans, et le développement de la coopération régionale avec une plus forte implication des professionnels.

- Mission parlementaire : une délégation de la Commission des Lois du Sénat s'est rendue dans l'archipel, du 19 au 23 septembre, afin d'examiner les possibilités et perspectives d'évolution statutaire de l'archipel. Le statut de Région Ultra Périphérique de l'Union européenne, évoqué par le Ministre, a notamment été étudié : il donnerait accès à des sources de financement (fonds structurels européens) plus importantes que celles disponibles actuellement (FED).
- Création du Comité des pêches (ou Comité des ressources halieutiques) en septembre.

Quatrième trimestre

- Mission préparatoire pour le calcul du produit intérieur brut (PIB) de l'archipel : dans la suite logique des travaux conduits dans les DOM par l'INSEE, l'AFD et l'IEDOM, l'agence IEDOM de Saint-Pierre a accueilli M. Olivier SIMON, chargé dans le cadre de la mission CEROM (Calculs économiques rapides pour l'Outre-mer) de calculer le PIB de l'archipel.
- Transport maritime : une détérioration des conditions d'exploitation du navire a conduit l'armement délégataire de la DSP à interrompre, à plusieurs reprises, les rotations du bateau. Une mission de l'Inspection générale des finances a été diligentée afin de définir une solution pérenne aux difficultés rencontrées sur la desserte maritime.
- Restructuration des finances de la commune de Saint-Pierre : un protocole entre l'Etat et la commune de Saint-Pierre a été signé le 6 février 2006 ; ce document constitue une synthèse des travaux menés au cours du 4^e trimestre de l'année 2005 par la Mairie et les services de l'Etat en vue du redressement des finances de la municipalité.
- Mise en liquidation judiciaire en décembre du Service Loisir Accueil. Cette structure était en charge de la promotion touristique de l'archipel. Dans le cadre du nouveau dispositif adopté en mars 2005 dans le domaine du tourisme, un organisme plus spécialement dédié aux aspects opérationnels devrait voir le jour.

Conclusion

Plusieurs échéances importantes sont annoncées pour 2006 et 2007 :

- la reconduction ou la renégociation des accords franco-canadiens sur la pêche, et les possibles conséquences sur l'activité des unités de transformation ;
- la définition du plan de développement Etat-Collectivité territoriale pour les dix prochaines années. A cette fin, la date d'expiration du 4^e contrat de plan Etat-Collectivité territoriale a été prorogée ;
- la mise en place effective de l'enveloppe attribuée à l'archipel au titre du 9^e FED : la réalisation des premiers projets identifiés dans le document unique de programmation (DOCUP) devrait intervenir en 2006 ;
- l'éventuelle redéfinition avec le Canada de la zone économique exclusive en vue d'une extension des eaux territoriales de l'archipel.

Les conditions semblent réunies pour qu'au plan intérieur le dialogue et la concertation priment sur les dissensions observées dans le passé. A ce titre, l'année 2005 a été utile puisqu'elle a permis de mettre en évidence les limites du modèle de développement économique adopté à la suite du moratoire sur la pêche. Elle a aussi conduit au lancement d'une réflexion dont la traduction est le projet de plan de développement présenté en début d'année. Le bilan des actions passées n'est pas pour autant négatif :

- les dispositions prises pour compenser les pertes d'emplois survenues en 1992 dans le secteur de la pêche ont permis aux ménages de maintenir voire d'accroître leur revenu, dans ce secteur comme dans d'autres secteurs ;

- l'archipel dispose d'infrastructures et d'équipements collectifs modernes.

La recherche d'activités, productives et créatrices d'emplois, demeure toujours à l'ordre du jour de la diversification de l'économie :

- les résultats des deux projets d'aquaculture tardent à venir ;
- dans le domaine du tourisme, une stratégie efficiente reste à préciser.

Annexe

LISTE DES PUBLICATIONS

| | |
|---|-------------|
| Lettre mensuelle (gratuit sur Internet) abonnement annuel – 12 numéros : | 45 € TTC |
| Bulletin trimestriel : Suivi de la conjoncture financière | 5 € TTC |
| Suivi de la conjoncture économique | 5 € TTC |
| Abonnement annuel au bulletin trimestriel (4 numéros) | 18 € TTC |
| Rapport annuel (fascicule Saint-Pierre-et-Miquelon) | 12,50 € TTC |
| Rapport annuel (fascicule Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion ou Mayotte) | 12,50 € TTC |
| Rapport d'activité IEDOM | gratuit |
| Collection complète (6 fascicules + rapport d'activité IEDOM) | 65 € TTC |

Les Notes de l'institut

| | |
|--|---------|
| Le tourisme en Guadeloupe - Etat des lieux, enjeux économiques (<i>décembre 2002</i>) | 8 € TTC |
| Etude comparative des délais de paiement et du crédit inter-entreprises dans les DOM et en métropole (<i>mars 2003</i>) | 8 € TTC |
| La coopération régionale à la Réunion – Enjeux économiques et réalités (<i>septembre 2003</i>) | 8 € TTC |
| L'activité bancaire dans les DOM en 2002 (<i>septembre 2003</i>) | 8 € TTC |
| Les conditions d'exploitation de l'activité bancaire. Le coût du crédit aux entreprises dans les DOM en 2002 (<i>septembre 2003</i>) | 8 € TTC |
| Les relations commerciales, économiques et financières des DOM avec leur environnement régional en 2002 (<i>décembre 2003</i>) | 8 € TTC |
| Le tourisme à la Réunion (<i>janvier 2004</i>) | 8 € TTC |
| L'activité bancaire dans les DOM en 2003 – les conditions d'exploitation des banques locales – le coût du crédit (<i>octobre 2004</i>) | 8 € TTC |
| Le secteur du rhum à la Martinique en 2003 (<i>octobre 2004</i>) | 8 € TTC |
| La distribution automobile à la Réunion (<i>décembre 2004</i>) | 8 € TTC |
| La filière banane à la Martinique (<i>juillet 2005</i>) | 8 € TTC |
| Panorama de l'immobilier dans les DOM (<i>décembre 2005</i>) | 8 € TTC |
| Panorama de l'activité bancaire dans les DOM (<i>décembre 2005</i>) | 8 € TTC |

Les Notes expresses

| | |
|---|--|
| N° 1 Comparaison des profils de surendettés dans les DOM et en métropole | Publications disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr |
| N° 2 Bilan du passage à l'euro | |
| N° 3 Le financement des entreprises à la Réunion (1993-2001) | |
| N° 4 Les incidents sur chèques et les incidents de crédits aux particuliers | |
| N° 5 Typologie des échanges commerciaux entre Mayotte et sa région entre 1994 et 2001 | |
| N° 6 L'intégration dans FIBEN du fichier des entreprises de l'IEDOM | |
| N° 7 Les entreprises du BTP à Mayotte | |
| N° 8 Le secteur automobile à la Martinique | |
| N° 9 La répartition des encours de crédits déclarés dans les Départements et Collectivités territoriales d'Outre-Mer | |
| N° 10 Incidents de paiement sur chèques, incidents sur crédits aux particuliers et droit au compte | |
| N° 11 La filière rizicole de Guyane | |
| N° 12 Impact du passage à l'euro sur l'activité des changeurs manuels en Guyane | |
| N° 13 1993-2002 : 10 ans de financement bancaire des entreprises en Guyane | |
| N° 14 Les crédits accordés aux sociétés non financières à la Martinique de 1996 à 2002 | |
| N° 15 Le secteur automobile à la Guadeloupe | |
| N° 16 Les crédits aux entreprises et collectivités à la Réunion en 2003 | |
| N° 17 Impact du passage à l'euro sur l'activité des changeurs manuels en Martinique en 2003 | |
| N° 18 Les entreprises de première transformation du bois en Guyane | |
| N° 19 La formation du PNB des banques en Guyane | |
| N° 20 L'octroi de mer et le financement des collectivités locales guyanaises | |
| N° 21 Les défaillances d'entreprises à la Réunion en 2003 | |
| N° 22 Evolution des importations de biens en Guyane | |
| N° 23 La distribution du crédit à Mayotte de 1999 à 2003 | |
| N° 24 Le surendettement des particuliers à la Réunion | |
| N° 25 Les changeurs manuels à la Guadeloupe | |
| N° 26 Le foncier agricole en Guyane | |
| N° 27 Le crédit à la consommation à la Martinique | |
| N° 28 Le surendettement des particuliers à la Réunion | |
| N° 29 Le secteur du BTP en Guyane | |
| N° 30 L'épargne bancaire des ménages en Guyane de 1997 à 2004 | |
| N° 31 Endettement et surendettement des ménages en Guyane | |
| N° 32 L'immobilier d'habitation à Mayotte | |

Note en partenariat IEDOM, INSEE, AFD

| | |
|--|----------|
| Guadeloupe : Une économie en déficit... d'image | 12 € TTC |
| Chômage, productivité et politique d'emploi à la Réunion | 12 € TTC |
| L'économie martiniquaise au passage de 2000, une trajectoire vertueuse ? | 12 € TTC |
| Emergence de nouveaux moteurs de croissance, le rattrapage réunionnais expliqué 1993-2002 | 12 € TTC |

Etudes sectorielles

| | |
|--|---------|
| Le système productif dans les DOM (comprenant la situation d'ensemble et la situation des sous secteurs de l'industrie: agro-alimentaire, biens de consommation courante, biens d'équipement, biens intermédiaires) 1993 - 1994 ; 1994 - 1995 ; 1995 - 1996 ; 1996 - 1997; 1997 - 1998 ; 1998 - 1999; 1999 - 2000 ; 2000 - 2001 (<i>mars 2003</i>) | 8 € TTC |
| Etudes comparatives (principaux ratios financiers): - des entreprises du bâtiment et des travaux publics dans les DOM - des entreprises du commerce de gros dans les DOM - des entreprises du commerce de détail dans les DOM - des entreprises du commerce automobile dans les DOM 1993 - 1994 ; 1994 - 1995 ; 1995 - 1996 ; 1996 - 1997 ; 1997 - 1998 ; 1998 - 1999 ; 1999 - 2000 ; 2000 - 2001 (<i>mars 2003</i>) | 8 € TTC |
| Profils d'entreprises dans les DOM - l'industrie - le BTP, le commerce automobile, le commerce de détail, le commerce de gros 2002 - 2003 (<i>juin 2005</i>) | 8 € TTC |

Ont collaboré à cet ouvrage :

Fabrice BILLOT

Fanny DELPEY

Flora DERIBLE

Céline ETOURNEAU

Françoise FICHOT

Bernard RATAFIKA

Directeur de la publication : A. VIENNEY
Responsable de la rédaction : B. RATAFIKA
Editeur : IEDOM

Imprimé par STIPA – 93100 Montreuil
Achevé d'imprimer : juin 2006 - Dépôt légal : juin 2006
Prix : 12,50 € - ISSN 0534-0713
ISBN 10 : 2-916119-11-6 – ISBN 13 : 978-2-916119-11-3